

GUILLAUME DUNN

LES FORTS
DE
L'OUTAOUAIS

DUNN

LES FORTS DE L'OUTAOUAIS

IS
DU
3



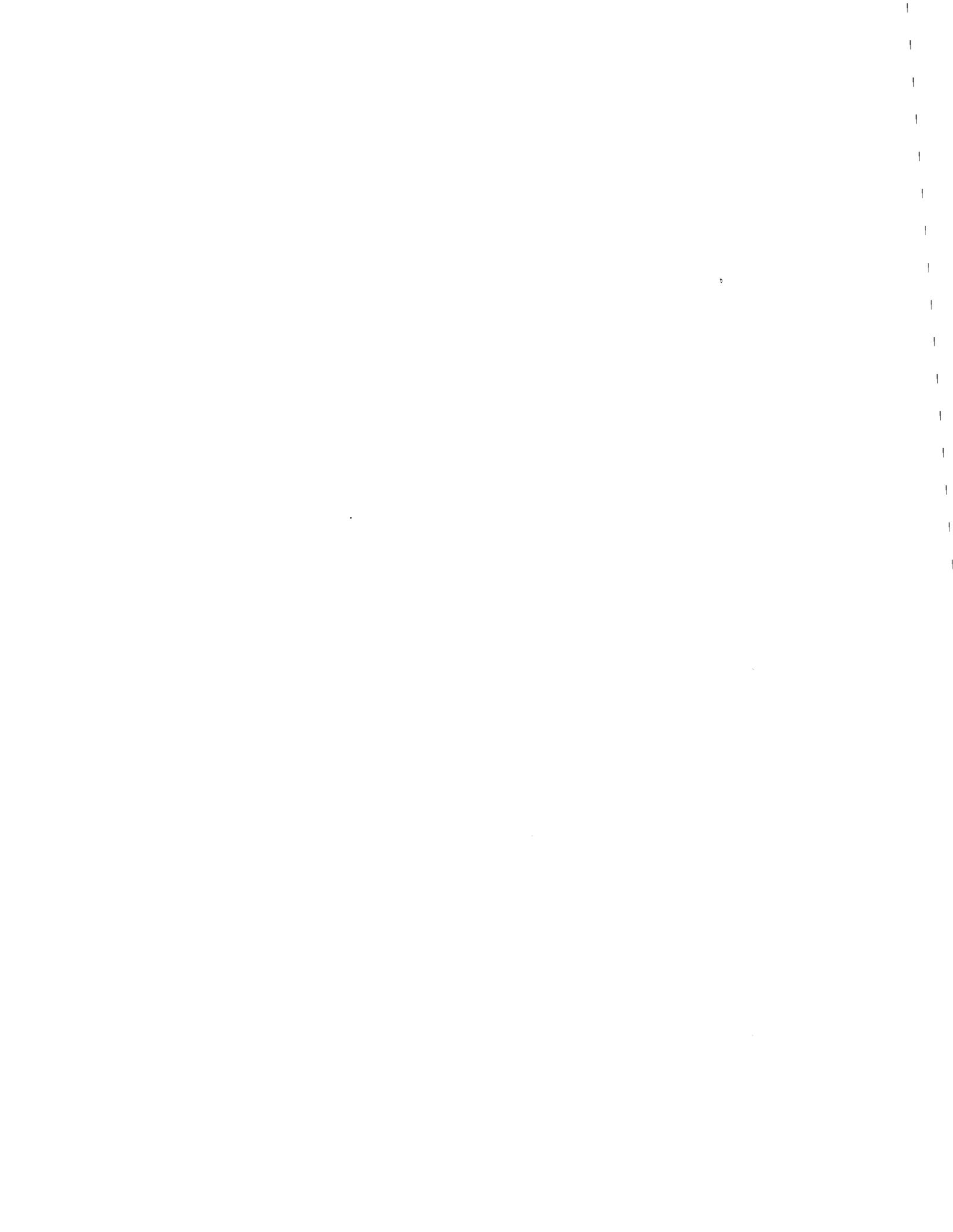
EDITIONS DU JOUR

Montréal

Don de Patricia Leduc

Régionale Samuel-de-Champlain inc.
Société Franco-Ontarienne
d'histoire et de Généalogie

LES FORTS
DE
L'OUTAOUAIS



GUILLAUME DUNN
LES FORTS
DE
L'OUTAOUAIS



ÉDITIONS DU JOUR
5705 est, rue Sherbrooke, Montréal

Distributeur:
Messageries du Jour inc.,
8255, rue Durocher,
Montréal H3N 2A8
téléphone: 274-2551

Maquette de la couverture: Paul Harris
Illustrations: Les archives publiques du CANADA
Illustration de la couverture: L'établissement de Philémon
Wright.

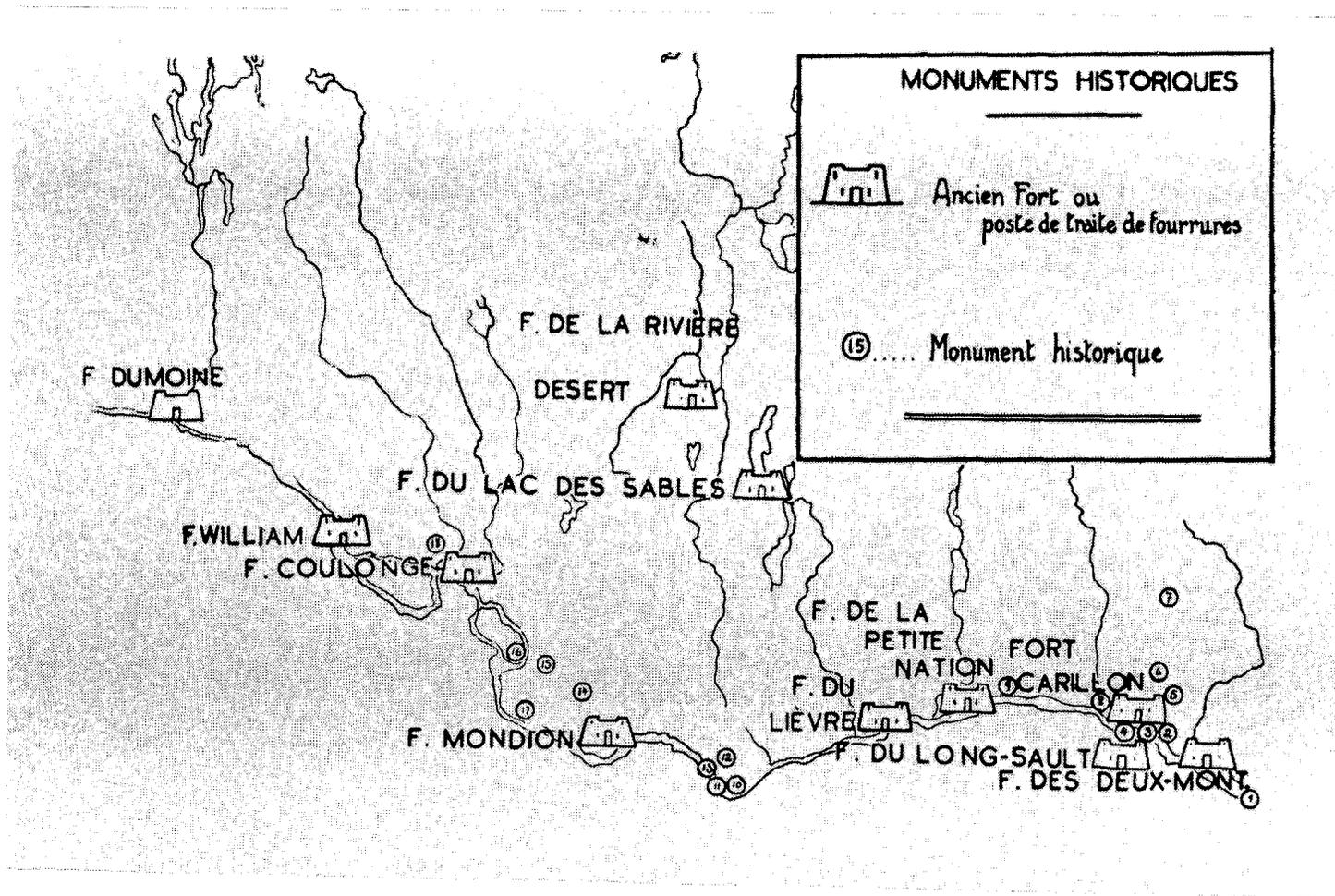
Copyright © 1975 Les Éditions du Jour inc.
Tous droits réservés
Dépôt légal: 1er trimestre 1975.
Bibliothèque Nationale du Québec
ISBN: 0-7760-0650-9

Imprimé au Canada

Avant-propos

Les pelleteries étaient rassemblées sur de vastes étendues de territoires par les Hurons qui allaient les vendre aux établissements français du Saint-Laurent. Après la destruction de leur nation par les Iroquois, les Outaouais, autre nation d'Indiens voyageurs, qui, comme eux, habitaient les bords du lac Huron, et, comme eux, étaient de très habiles canotiers, leur succédèrent. Partant de Michillimakinac, île située à la rencontre des lacs Huron et Michigan, pour se rendre à Montréal, ils remontaient la rivière des Français, traversaient le lac Nipissing, descendaient la Petite Rivière jusqu'à la fourche de Mattawa et de là, la Grande Rivière les menait jusqu'à LaChine.

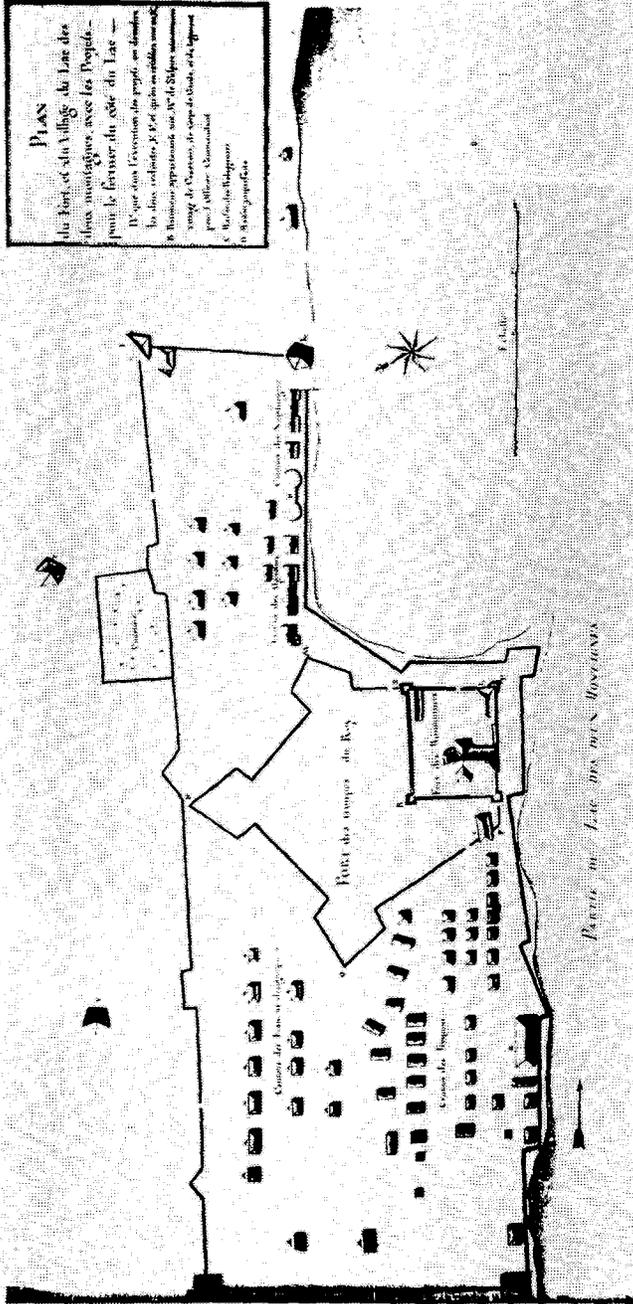
Cet itinéraire que suivaient les Outaouais pour aller porter à Montréal la récolte annuelle de pelleteries des pays des Grands lacs, était alors désigné sous le nom de « voyage ou chemin des Outaouais ». Le présent ouvrage entreprend de refaire ce voyage en sens inverse, jusqu'à la fourche de Mattawa où bifurquaient ceux qui gagnaient les Pays-d'En-Haut. Notre propos est, en effet, de décrire les escales que faisaient les canots le long de l'Outaouais inférieur en s'arrêtant aux forts qui jalonnaient ses rives, d'où le titre Les FORTS DE L'OUTAOUAIS.



Nous avons tenté de reconstituer, à l'aide de textes écrits par ceux qui en ont été les témoins, l'époque où le jeune traiteur anglo-américain, Alexander Henry, s'est aventuré sur les eaux inconnues de la Grande Rivière. Pour ne pas dissiper l'atmosphère de sauvagerie primitive qui régnait alors sur toute la vallée de l'Outaouais, nous avons délibérément laissé dans l'ombre ses deux principales villes: Ottawa, la capitale du Canada, et Hull, la ville québécoise qui lui fait face sur la rive opposée, nous abstenant même de les désigner par les noms qu'elles portent aujourd'hui, sauf à la toute fin de l'ouvrage.

Nous nous sommes placés à la charnière de l'histoire, c'est-à-dire au moment où le régime anglais succède au régime français, prenant pour guide ce jeune homme de vingt-et-un ans, venu sur les pas des envahisseurs dans l'intention expresse de faire fortune en traitant avec les Indiens. Nous pourrons ainsi jeter un regard, tantôt sur le passé français des forts rencontrés sur notre route, tantôt sur l'avenir que leur réserve le régime anglais qui débute.

PLAN
du Port et du Village de Lac des
deux montagnes avec les Propriétés
pour le fermer du côté du Lac
 D'après des Levés et des Projets, par des
 les deux arpenteurs, M. F. et M. G. en collaboration avec
 M. Bonin, arpenteur, sur le 24^{ème} Section
 de la Ville de Québec, le 24^{ème} de Mars, 1784, d'après
 par M. G. Bonin, arpenteur
 C. Bonin, arpenteur
 D. Bonin, arpenteur



Partie du Lac des deux montagnes

Les forts de la Nouvelle-France

On aurait tort de se représenter tous les forts de la Nouvelle-France à l'image de ceux de Carillon, Niagara et DuQuesne qui pouvaient soutenir l'assaut des troupes coloniales anglaises. Parmi les forts de la Nouvelle-France, bien peu pouvaient résister à d'autres assauts que ceux des Indiens. La plupart étaient « respectables seulement aux sauvages », comme on disait alors.¹

C'étaient, à quelques exceptions près, d'humbles palissades de pieux, plantés debout dans une clairière naturelle ou taillée dans l'épaisseur de la forêt vierge, toujours au bord de l'eau, les cours d'eau étant, à toutes fins utiles, les seules voies de communication facilement praticables. Dans le quadrilatère restreint de ces fragiles enceintes, se blottissait une habitation rustique, entourée d'un petit potager et de quelques bâtiments de service. Abstraction faite de la palissade, cela ressemblait à s'y méprendre à ces ensembles disparates de bâtiments rustiques que les colons édifiaient alors avec les arbres qu'ils abattaient.

(1) Bougainville, p. 578.

Bougainville, dans son célèbre mémoire sur l'état de la Nouvelle-France à l'époque de la guerre de Sept Ans, nous décrit en quelques mots le fort qui avait la garde des points stratégiques des possessions françaises et assurait la surveillance de territoires toujours démesurément vastes: « Dans presque tous les postes », nous dit-il, « la maison où loge l'officier qui commande, étant entourée de pieux, est honorée du nom de fort. On appelle forts, en Canada, des espèces de comptoirs où l'on fait la traite des pelleteries avec les sauvages qui les donnent en retour des marchandises dont ils ont besoin. »¹

Donc, tous ces forts qui nous faisaient rêver quand nous nous penchions sur les cartes de nos manuels d'histoire et y lisions les noms, n'étaient, pour la plupart, que de petits comptoirs de traite, « entourés de pieux ». Ils ne constituaient, dans ces immenses territoires, qu'une présence précaire de la France, présence dont la densité et la permanence devaient se révéler insuffisantes pour assurer la possession du sol: il aurait fallu y ajouter des colons venus cultiver la terre.

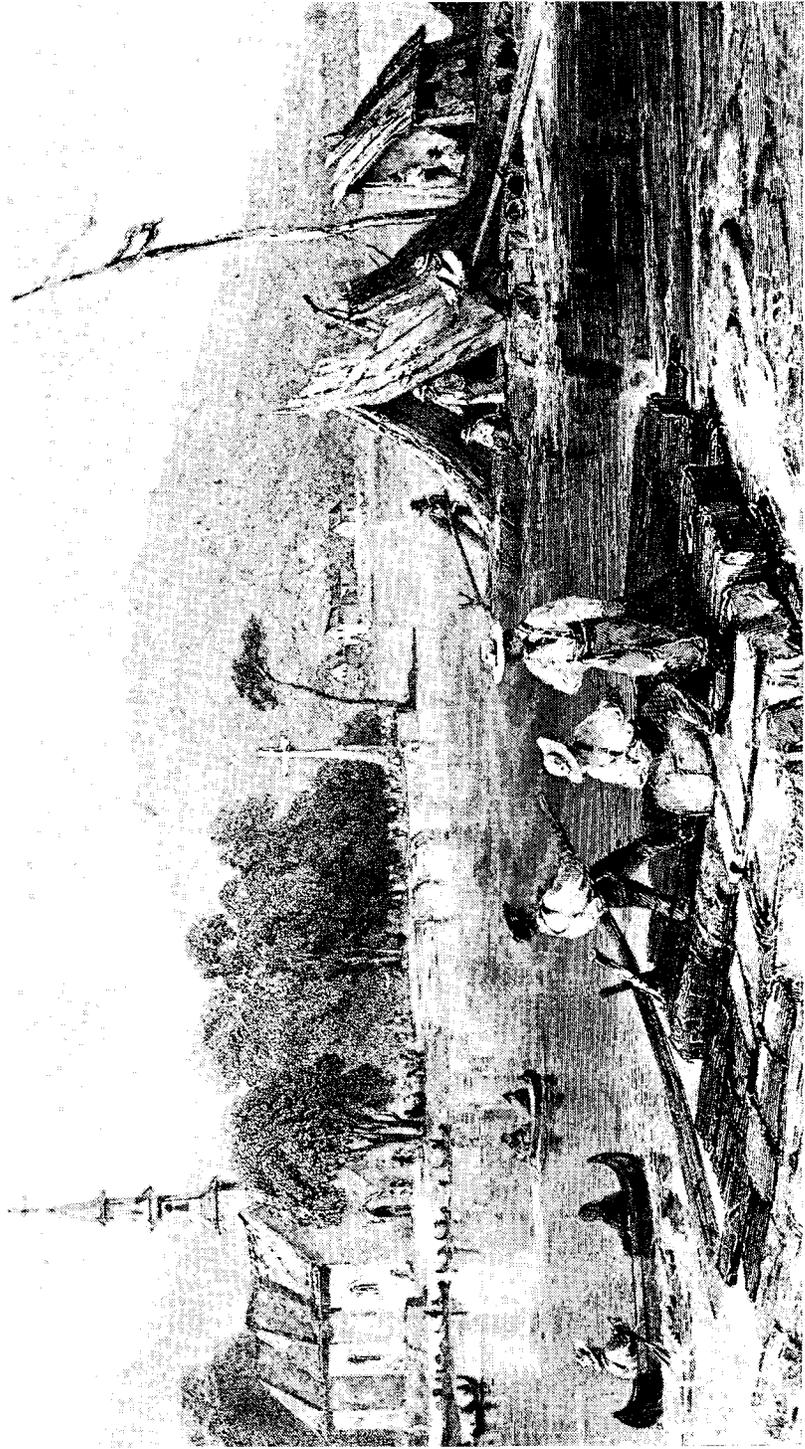
Les forts de l'Outaouais, qu'on appelait alors la Grande Rivière, équivalent français du nom indien Katche-sippi (rivière aux eaux abondantes), ne faisaient pas exception. Tous répondaient presque littéralement à cette description, à l'exception de celui des Deux-Montagnes. Bougainville se contente d'énumérer les principaux, ceux qui étaient munis de garnison et où logeait le commandant.

C'étaient, en plus de celui que nous venons de nommer, les forts de Carillon et du Long-Sault, qui se faisaient face au pied des rapides de ce nom, et, à plusieurs centaines de milles plus haut, les forts de Témiscamingue et d'Abitibi. Ce dernier, placé sur la route de la baie d'Hudson, faisait partie des forts de l'Outaouais à ce titre et comme poste auxiliaire de Témiscamingue.

Les autres postes, ceux que Bougainville ne nomme pas, s'échelonnaient entre les trois premiers et les deux derniers.

(1) Bougainville, p. 583.

C'étaient, d'aval en amont, les postes situés à l'embouchure des rivières de la Petite-Nation, du Lièvre et Coulonge, le poste des Joachims, situé aux chutes de ce nom, et le fort Du Moine et le poste de Mattawa, situés, le premier, à l'embouchure de la rivière du Moine et l'autre, à l'embouchure de la Petite Rivière aujourd'hui rivière Mattawa. Enfin, il y avait aussi le fort Mondion, au pied des chutes des Chats, et le poste des Petites-Allumettes, situé sur la rive du lac des Allumettes, qui n'existaient pas sous le régime français. Auxiliaires des forts munis de garnison ou simples postes de traite, ces relais de la route de l'Outaouais et de la baie d'Hudson, n'avaient de vocation que le commerce. Seul le fort des Deux-Montagnes, construit en maçonnerie et à vocation strictement militaire, méritait vraiment le nom de fort.



LE VILLAGE INDIEN DES DEUX-MONTAGNES, tel qu'il apparaissait au début du siècle dernier. L'église, au centre, sépare les deux communautés: les Algonquins dont on aperçoit quelques maisons, habitent à droite; les Iroquois, à gauche. Les hautes palissades de pieux de cèdre, construites à l'indienne, qui entouraient le village, ont disparu, ainsi que l'enceinte de douze pieds de haut dans laquelle étaient enfermés l'église et le presbytère. Oka était un village fortifié sous le régime français.

Par W.H. Bartlett

Archives publiques du Canada

Le village indien fortifié

Le village indien des Deux-Montagnes s'élevait sur une pointe qui s'avance dans le lac de ce nom, ou de Canassadaga. De cette position stratégique, aucun canot, descendant ou remontant l'Outaouais, ne pouvait échapper à l'oeil vigilant des guerriers. C'était un village fortifié.

L'ingénieur du roi Franquet, après avoir surveillé les travaux de fortification de Louisbourg, vint inspecter les ouvrages de défense de la colonie. Il nous a laissé une description de ces villages fortifiés: «...espace contournée d'une enceinte de pieux, en laquelle sont renfermées l'église et un nombre de maisons serrées les unes aux autres et alignées par des rues comme dans une ville.»¹

Ce que Franquet nous dépeint ici, c'est le village fortifié des Blancs. Celui des Indiens de Canassadaga était pas mal différent. L'enceinte du fort proprement dit ne «contournait» pas le village mais devait servir en cas d'alerte de dernier refuge à la population. Le village lui-même était protégé sur trois côtés par une palissade construite à l'iroquoise, c'est-à-dire en pieux de cèdre disposés de façon à se croiser à l'extrémité supérieure.

Ces ouvrages abritaient deux communautés bien distinctes d'Indiens, l'une algonquine, l'autre iroquoise, parlant des langues si différentes qu'elles avaient de la difficulté à communiquer entre elles. C'est pour cette raison qu'il y avait en réalité, non pas un, mais bien deux villages, séparés par l'église des missionnaires sulpiciens. Ces Indiens «envillagés» étaient tous catholiques. Les autres peaux rouges de la vallée de la Grande Rivière qui nomadisait le long du cours supérieur, étaient restés païens et avaient la réputation d'être très sauvages. Ils ne se convertirent à la foi chrétienne qu'au début du dix-neuvième siècle.

(1) Franquet, p. 138. — Aucune correction d'orthographe ou de syntaxe n'est apportée aux passages cités. — Les traductions sont de nous sauf indication contraire.

Les lignes de communication

Ces forts, postes de traite de la Nouvelle-France, jalonnaient les lignes de communication entre Montréal et les points les plus extrêmes de la colonie. Celle qui passait par l'Outaouais fut longtemps la plus importante et la plus fréquentée. C'était la route que suivaient les Indiens pour venir porter leurs pelleteries à Montréal, et les Blancs, missionnaires, explorateurs, « voyageurs », commerçants, soldats, aventuriers de toutes sortes, pour gagner les Pays-d'En-Haut ou en revenir. C'était aussi, par le lac Témiscamingue et la rivière Abitibi, la route de la baie d'Hudson, celle que l'on prenait pour aller déloger l'Anglais des rivages de la baie James. Quand telle était sa destination, on remontait l'Outaouais jusqu'au fond du lac Témiscamingue. Par contre, quand on se rendait dans les vastes territoires à fourrures qu'étaient alors les régions baignées par les lacs Huron, Michigan et Supérieur, et les immenses plaines de l'Ouest, on bifurquait à Mattawa pour gagner, par la Petite Rivière, le lac Nipissing et la rivière des Français, la baie Georgienne et l'île de Michillimakinac, que les Indiens appelaient ainsi parce qu'elle ressemblait de loin au dos d'une grosse tortue nageant sur l'eau. Ce lieu⁽¹⁾ servait de plaque tournante pour les communications dans tous les Pays-d'En-Haut. De cet endroit, on se rendait: au sud, par le lac Michigan, à la baie des Puants (aujourd'hui baie Verte) et aux Illinois; au nord-ouest, par le Sault Sainte-Marie et le lac Supérieur à Kaministigoya (aujourd'hui Thunderbay) et par le Grand Portage, au vaste territoire de chasse désigné sous le nom de poste de la mer de l'Ouest, appellation collective qui regroupait sous un même toponyme tous les forts érigés aux points de rencontre des grands cours d'eau qui irriguaient les immenses plaines où paissaient alors par millions les boeufs sauvages. Il y en avait sept principaux: Dauphin, Paskoya, Bourbon, La Reine, Saint-Pierre, Saint-Charles et Des Prairies. On pouvait aussi se rendre à Michillimakinac en remontant la rivière Katarakoui pour gagner le fort Frontenac, traverser les lacs Ontario et Érié en passant par le portage de Niagara que gardait

(1) Le fort était situé à quelques milles plus loin sur la terre ferme.

l'important fort de ce nom et atteindre enfin le lac Huron par la rivière du Détroit où se trouvait un fort d'une importance stratégique non moins grande.

La Grande Rivière où descendait tous les printemps la flottille chargée de pelleteries des Outaouais finit par prendre leur nom. Cette peuplade habitait les bords du lac Huron. «...Les Outaouais, écrivait Franquet, nation assemblée en village formé de pieux, résidant totalement dans le fond du dit lac, à 80 milles du dit fort mentionné» (Michillimakinac).

On entendait par Pays-d'En-Haut tous les pays qu'on atteignait en remontant les grands affluents du Saint-Laurent, comme l'Outaouais, ou encore les Grands lacs, c'est-à-dire les régions septentrionales du bassin du Saint-Laurent en amont de Montréal, soit tout le plateau laurentien à l'ouest de cette ville, le plus riche territoire à fourrures qui se puisse concevoir, auquel on ajoutait les Prairies de l'Ouest.

À la fin du régime français, les forts de l'Outaouais, comme tous les autres postes de la Nouvelle-France, furent abandonnés par leurs garnisons qui se replièrent sur Montréal pour participer à la défense des établissements français du Saint-Laurent. Après la prise de Montréal, les autorités anglaises munirent de garnisons certains postes-clés, comme ceux de Niagara, du Détroit et de Michillimakinac. Les forts de l'Outaouais restèrent abandonnés, à l'exception de quelques-uns qui finirent par être pris en charge par les traités anglais. Ce sont les forts des Deux-Montagnes, Coulonge, Témiscamingue et Abitibi.

La vie dans les postes de traite sous le régime français

On peut se demander quel genre de vie menaient, dans ces forts perdus des solitudes du Nouveau Monde, les militaires qui en avaient la garde. N'allons pas croire qu'ils y vivaient seuls. Y habitaient aussi les commis des compagnies ou des traités autorisés. S'y arrêtaient au passage les coureurs des bois qui parcouraient le pays en quête d'aventures autant que de pelleteries, et les « voyageurs » venus d'aussi loin que Québec et Montréal approvisionner les garnisons et apporter les articles indispensables à la traite. Ces forts étaient de véritables auberges.

On s'arrêtait à ces relais hospitaliers de la forêt pour se mettre à couvert des tribus hostiles, attendre que le beau temps reprenne, passer la nuit au chaud ou au sec, ou simplement boire un verre ou encore prendre un bon repas, ce qui pouvait vouloir dire manger à peu près n'importe quoi, sauf du blé d'Inde lessivé et de la soupe aux pois. On y trouvait ce qui était nécessaire pour survivre loin de la civilisation ou se faire soigner et, advenant le pire, on était certain de s'y faire enterrer chrétiennement. En effet, à l'ombre de chacun de ces forts, sommeillait un cimetière.

Une lettre du père de Careil à Champigny nous donne une idée de la vie qu'on menait dans ces auberges de la forêt, mais on aurait tort de trop généraliser. Voici ce portrait: « Officiers et soldats », écrit le religieux, « réduisent... le service du Roi à quatre occupations principales: la première est de tenir un cabaret public d'eau-de-vie...; la seconde est de porter d'un poste à l'autre des marchandises et eaux-de-vie...; la troisième est de faire du fort un lieu qu'on a honte d'appeler par son nom, où les femmes ont appris que leurs corps pouvaient tenir lieu de marchandises; la quatrième est du jeu... »¹

Cet état de choses que décrit le missionnaire se situe à la fin du XVII^e siècle, époque où l'abus du régime des congés allait en amener la suppression pour un temps. Nous possédons des témoignages attestant que des postes confiés à des officiers ou des militaires retraités, étaient administrés de façon impeccable.

Par exemple, un congé, daté du 7 août 1721, permet à un nommé Joseph Lefebvre de partir avec un canot équipé de quatre hommes, lui compris, pour aller rejoindre sa femme et ses enfants au poste des Miamis, et y porter les provisions et les choses nécessaires. Un homme n'aurait pas laissé sa femme et ses enfants dans un poste situé dans un coin aussi reculé que le fort des Miamis, à moins que les conditions décrites par le père de Careil ne se soient considérablement améliorées, vu l'absence

(1) H.-T., (Harang-Tiercin, Robert), p. 89 Lorain, Frontenac, p. 429, circa 1690.

prolongée que comportait un voyage à Québec ou à Montréal.¹

Voici un autre portrait, celui d'un des clients les plus assidus de ces cabarets de « brousse »: le coureur des bois. « La vie des coureurs des bois est une perpétuelle oisiveté qui les conduit à toutes sortes de débauche. Ils dorment, ils fument, ils boivent de l'eau-de-vie quoi qu'elle coûte, et souvent ils débauchent les femmes et les filles des sauvages... Le jeu, l'ivrognerie et les femmes consomment souvent le capital et les profits de leurs voyages. Ils vivent dans une entière dépendance², ils n'ont à rendre compte de leurs actions à personne: ils n'ont à reconnaître ni supérieur, ni juge, ni lois, ni police, ni subordination.

« Cependant, on reconnaît que quelques uns d'entre eux... ont... joué un rôle de premier ordre dans l'histoire de la colonisation..., furent pour (le) pouvoir local, des collaborateurs irremplaçables..., guides..., interprètes..., souvent ambassadeurs et diplomates.³ Mais, pour l'Église, les coureurs des bois étaient des pourvoyeurs d'alcool auprès des Indiens. »⁴ La Chesnaye affirme, pour sa part, que les coureurs des bois étaient « les meilleurs hommes du pays ». ⁵

En somme, on voyait dans le coureur des bois, tantôt ce qu'il y avait de pire, tantôt ce qu'il y avait de meilleur. Tout dépendait du moment où on se plaçait pour le juger, c'est-à-dire à l'action ou quand on le surprenait en train de se reposer de ses fatigues.

(1) Rapport de l'Archiviste du Québec.

(2) On attendrait aujourd'hui plutôt « indépendance ».

(3) H.T., p. 51, 52 et 54.

(4) Ibidem, p. 56.

(5) Ibidem, p. 51.

Lachine

Bougainville définit LaChine: « LaChine, hangars et magasins du Roy où l'on conduit les effets du Roy destinés aux Pays-d'En-Haut ». ¹ LaChine était alors un port fluvial important. C'est de là que se prenait le départ pour le voyage des Outaouais, comme d'ailleurs pour toutes les destinations à l'ouest de Montréal, que la route suivie fût la Grande Rivière ou la rivière Katarakoui. On appelait ainsi cette partie du cours du fleuve qui va de Montréal au lac Ontario, la Grande Rivière étant alors considérée comme le prolongement du Saint-Laurent. Si le départ se prenait à LaChine, les préparatifs du voyage se faisaient à Montréal. C'est là que l'on se procurait les canots, les rameurs — à moins de parcourir soi-même les villages de voyageurs, — les provisions de bouche et la marchandise de traite. D'ordinaire, les approvisionnements venus de France arrivaient à Québec à

(1) Bougainville, p. 582.

l'automne, avant la fermeture de la navigation sur le Saint-Laurent, soit avant le mois de novembre de l'année précédant le départ¹ qui avait lieu au tout début de mai², c'est-à-dire au moment où les lacs et les rivières sont enfin libres de glace.

Au cours de l'hiver, les approvisionnements et les marchandises étaient transportés à Montréal sur la surface gelée du fleuve. On les répartissait en ballots ne dépassant pas cent livres, en ayant soin de mettre dans chacun un assortiment complet des articles à emporter afin de réduire au minimum les conséquences que pourraient avoir les pertes en cours de route. Ces ballots étaient ensuite transportés à LaChine avec les canots la veille du départ.

Ce jour venu, les passagers, s'il y en avait, se levaient alors qu'il faisait encore nuit, se rendaient en voiture de Montréal à LaChine où ils arrivaient au petit jour. Ils y trouvaient les canots, chargés à plein bord et dansant déjà sur l'eau. Les voyageurs les attendaient, prêts à manier l'aviron. On partait dès trois heures du matin quand le temps le permettait. D'ailleurs, tout le long du voyage, on levait le camp de façon à reprendre la route à l'aurore et on ne cessait d'avironner que la nuit venue.

Canot de maître

Exceptionnellement, Alexander Henry, notre guide dans cette remontée de l'Outaouais, aurait fait transporter ses canots de Montréal à LaChine le trois août et se serait embarqué pour Michillimakinac le lendemain matin. Il était arrivé sur les pas des troupes chargées de prendre Montréal, emportant avec lui ses marchandises de traite qu'il finit par perdre en « sautant » les rapides de la rivière Katarakoui ou par vendre en route aux soldats. La colonie conquise et démunie, il dut aller s'en procurer d'autres à Albany et ne revint à Montréal que le 15 juin.

Sa flottille se composait de canots de maître, ou de Montréal, appelés communément « bateaux ». Il ne faudrait pas confondre ces grands canots avec les petites embarcations légères, ne pou-

(1) Innis, p. 207.

(2) Ibidem, p. 214.

vant porter que quelques hommes, dont les Indiens se servaient à la chasse ou à la guerre ou simplement pour se déplacer. Les canots de maître étaient des embarcations de dimensions respectables. Ceux de Henry mesuraient, « comme d'habitude », précise-t-il, « cinq brasses et demie de long », soit environ trente-trois pieds, et quatre pieds et demi dans la plus grande largeur. L'épaisseur de l'écorce de bouleau dont ils étaient faits, n'était que d'un quart de pouce. Néanmoins, ils pouvaient porter une charge de quatre tonnes, soit près de neuf mille livres, passagers compris.¹ Construits sur le modèle du canot indien, ces gros canots étaient, toutefois, de conception canadienne. C'est aux Trois-Rivières qu'on construisait les meilleurs.

À l'époque de Henry, leur équipage était de six à huit hommes. Il semble en avoir été ainsi sous le régime français, d'après les congés autorisant les départs pour les Pays-d'En-Haut. On comptera, plus tard, jusqu'à douze avironneurs, ce qui donnait quinze hommes d'équipage avec les deux « bouttes » et le guide. John McLean, ce jeune commis écossais de la Baie d'Hudson, dont nous citerons souvent les mémoires, les « McLean's Notes », prétend que lors de son départ pour Kaministigoya, sa flottille de trois gros canots avait un équipage de cinquante hommes, composé de Canadiens (Français) et d'Iroquois.²

Les hommes d'équipage de canot portaient le nom de « voyageurs ». Les uns s'engageaient pour le voyage: on les appelait « ceux qui vont et viennent ». Les autres, pour l'hiver: c'étaient les hivernants. Les premiers n'allaient pas plus loin que Michillimakinac et revenaient à LaChine à l'automne. Les autres passaient l'hiver dans les pays indiens où ils entretenaient femmes et enfants.³ Ils ne revenaient à LaChine, en principe, que l'année suivante.

Le menu des voyageurs

Michillimakinac était un lieu de transbordement. On y repar-

(1) Henry, p. 16 et xvi.

(2) McLean's, p. 30.

(3) À la fin du siècle la Compagnie du Nord-Ouest faisait vivre indirectement quelque 700 femmes et enfants dans les Pays-d'En-Haut, les femmes indigènes de leurs voyageurs et leurs enfants.

tageait la marchandise, transportée de Montréal, en lots destinés aux divers postes des Grands lacs ou de la mer de l'Ouest. Les voyageurs qui s'engageaient pour l'hiver, se chargeaient de porter ces lots à leurs destinataires. En 1767, les deux tiers de la marchandise transportée à partir de Michillimakinac, allaient au lac Michigan et avaient pour destinations principales La Baie des Puants et le Mississippi¹; le reste prenait la route du lac Supérieur et du Nord-Ouest, via Kaministigoya et le Grand Portage. Michillimakinac était une escale obligatoire pour refaire les provisions de bouche. Celles-ci provenaient du village voisin de l'Arbre Croche ou d'aussi loin que du Détroit, et se composaient de blé d'Inde lessivé dont on donnait une pinte par jour à chaque homme. Un boisseau de cette graminée, auquel on ajoutait deux livres de lard salé, ou de graisse d'ours, constituait la ration d'un mois pour un homme. On n'ajoutait à cette ration absolument rien, pas même du sel. Il n'était pas question de farine ou de pain. « Pourtant », ajoute Henry, « les hommes sont en bonne santé et capables d'accomplir leur dure besogne ».² Et encore n'étaient-ils pas assurés d'avoir assez de provisions pour toute la durée du voyage. Une des raisons pour lesquelles les voyageurs étaient presque tous Canadiens (c'est-à-dire Français) était que nul autre qu'eux n'aurait voulu ou n'aurait pu se contenter d'une pareille ration. On traitait les « voyageurs » plutôt mesquinement. Seul le salaire était convenable. Si on lésinait sur la nourriture des hommes (il ne fallait pas encombrer les canots de provisions de bouche) les passagers eux, « bourgeois », commis, hauts fonctionnaires, officiers et notables, avaient de quoi faire bombance. Voici un texte qui se passe de commentaire:

« Nous fîmes nos adieux à Fort-William (Kaministigoya), » dit McLean, « et à son hospitalier commandant... Celui-ci avait pourvu à tous nos besoins avec la plus grande libéralité, mais les hommes devaient maintenant se contenter de blé d'Inde et d'une petite quantité de graisse, sombre et désagréable changement pour pauvre Jean-Baptiste, mais il n'avait d'autre choix que de se

(1) Innis, p. 206.

(2) Henry, p. 54.

soumettre, peut-être pas toujours avec la plus grande résignation chrétienne.»¹

McLean se rendait au moins compte de l'invariable menu de ses hommes: matin, midi et soir: soupe aux pois et lard salé (dans la soupe). Il est vrai qu'à l'occasion ils agrémentaient cette ration de venaison ou de poisson, quand ils avaient le temps de chasser ou de pêcher.² Mais ce temps, l'avaient-ils? Pas souvent, à moins de le prendre sur le sommeil.

En 1784, les voyageurs qui s'engageaient pour le Grand Portage à Kaministigoya, se partageaient en deux groupes: la moitié d'entre eux étaient affectés au transport entre Montréal et Kaministigoya; l'autre moitié, au transport de Kaministigoya aux différents postes de la mer de l'Ouest, selon la destination de la marchandise, ce qui représentait des distances pouvant dépasser deux mille milles. On utilisait pour ces dernières étapes des canots jaugeant environ une tonne et demie, conçus pour la navigation sur les cours d'eau des Prairies et ne requérant qu'un équipage de quatre ou cinq hommes.³

Le chargement du canot

Les provisions de bouche de l'équipage et des passagers faisaient environ mille livres. Alexander Henry nous dit aussi ce que comprenait en plus le chargement: « Le chargement d'un canot,... ayant les dimensions que j'ai données en détail, consiste en soizante pièces ou ballots de marchandise, d'un poids de quatre-vingt à cent livres chacun,... Il faut y ajouter le poids de huit hommes et de huit sacs (appelés sacs à hardes), pesant quarante livres chacun, chaque homme ayant le privilège d'en mettre un à

(1) McLean's, p. 122.

(2) Voici un autre texte qui en dit long: ...partout, nous avons été assaillis par les glaces, nous avons été obligés littéralement de nous frayer un passage à travers le lac Nipissing: tous ont eu leurs rations réduites. Le lac Supérieur est encore rempli de glace: nous n'atteindrons probablement pas Fort-William avant le cinq juin. Il n'y a jamais eu saison pareille. Beaucoup souffrent d'engelure, tout le monde se plaint du froid... Extrait de la relation du voyage de Mgr Joseph Norbert Provencher, de LaChine à la Rivière Rouge.

(3) Innis, p. 214. (citant Alexander Henry, *Travels and Adventures*, passim.)

bord. Le poids total doit, par conséquent, dépasser huit mille livres; ou peut s'établir, peut-être, en moyenne, à quatre tonnes.»¹

Poids moyen des voyageurs

Comment pesait donc le voyageur, parce qu'il faut bien tenir compte de son poids dans le chargement. L'image qu'on se fait du voyageur, cet homme qui manie l'aviron sans arrêt, à longueur de jour du début de mai au mois de novembre, est celle d'un super-athlète: grand, costaud, musclé. On se trompe. Le voyageur était plutôt petit, maigre, nerveux. On peut en juger par son poids. On estimait son poids moyen à 140 livres. On réservait, par exemple, 1260 livres pour un équipage de neuf hommes.² Pour un équipage de huit hommes, le poids réservé était de 1120 livres. On verra également, plus loin, dans la description que fait le docteur Bigsby de ses hommes d'équipage de canot, qu'ils ne donnaient pas l'impression d'être des athlètes. Nous avons donc, comme poids total du chargement des canots de Henry.

Marchandises	6,000 livres
Approvisionnements	1,000 livres
Équipage	1,120 livres
Sacs à hardes	320 livres
	8,440 livres

Le poids des passagers, qui sont au maximum quatre par canot, était considéré négligeable. Mais il faut ajouter au poids total, le poids des articles indispensables à la navigation et à la vie de tous les jours. Alexander Mackenzie les énumère au début du siècle suivant. On peut dire, à priori, que tous ces articles s'ajoutaient également au poids du chargement à la fin du régime français. Ce sont: deux bâches, une voile, etc., une hache, une cordelle, une bouilloire, une éponge pour écoper, ainsi qu'une certaine quantité de gomme d'épinette, d'écorce de rechange et

(1) Henry, p. 15.

(2) Innis, p. 216.

de *watape*, pour réparer le canot,¹ sans oublier la tente des passagers et ce qu'on appelait les « lits ». « Mon lit, » dit Bigsby, « une couverture, pliée en quatre. »² On appelait « lit » la couverture dont chacun était muni. Les bourgeois couchaient sous la tente, qu'ils dressaient eux-mêmes. C'était la coutume. Les voyageurs, enveloppés dans leur couverture, dormaient sous les canots renversés, autour des feux de camp. Un veillait. La vigie, à deux heures du matin, éveillait tout le monde, au cri de « lève! lève! »

La voile servait sur les Grands lacs, le lac Supérieur en particulier, dont on longeait les bords, et, sans doute aucun, sur les élargissements de l'Outaouais, que l'on nomme aussi lac. La cordelle était indispensable dans les décharges. On disait qu'il y avait portage, quand le canot et le chargement étaient portés sur les épaules des voyageurs; il y avait décharge, quand seul le chargement était porté. On voyageait à demi-charge quand on déposait sur le rivage la moitié de la cargaison, avant de prendre un rapide qu'on n'osait affronter à pleine charge. Quand seul le chargement était porté, on laissait le canot à l'eau pour le tirer à la cordelle.

Les hommes devaient se mettre à l'eau pour ce travail. Ils disaient, par exemple, qu'ils avaient réussi à tirer les canots à la cordelle mais qu'ils avaient eu de l'eau jusqu'aux hanches. La cordelle était faite de cinq petites cordes, d'environ soixante pieds, enroulées lâches les unes sur les autres. La *watape* était une petite racine d'épinette qui servait à coudre l'écorce pour réparer les avaries. Les morceaux d'écorce de rechange qu'on emportait à cette fin, devaient être de la même sorte que celle dont était fait le canot.³

Les canots portaient de LaChine « dangereusement » chargés jusqu'aux bords. « Un Européen » nous dit Mackenzie, « en apercevant une de ces fragiles embarcations ainsi surchargée et enfoncée plats-bords à six pouces de l'eau, croirait son destin inévitable dans un pareil bateau, en songeant à la nature du vo-

(1) Alexander Mackenzie, I, IVI.

(2) Bigsby, I, 136 et 147.

(3) Mackenzie, I, IVI.

yage; mais les Canadiens sont d'une telle adresse que peu d'accidents surviennent.»¹

Équipage de canot

Un canot de huit hommes d'équipage, pour nous en tenir à ce nombre, comprenait deux «boutes» et six «milieux». Les «boutes» étaient chargés de gouverner le canot à l'aide d'un aviron de huit pieds. Dans les rapides, ils se tenaient debout, le «boute» d'en avant surveillait les écueils, qu'il évitait d'un coup d'aviron énergique. Le «boute» d'en arrière servait de barreur. Les «milieux» ou les «rameurs», gagnaient la moitié moins que les «boutes». Une flottille de canots se composait de brigades et chaque brigade comptait trois ou quatre canots. La brigade était dirigée par un guide qui mangeait avec les «bourgeois» (les passagers).² Dans les rapides, son canot venait en tête. Normalement, c'est le canot le plus rapide qui ouvrait la marche; le moins rapide, celui qui tirait de l'arrière, se voyait appelé, par dérision, la «harse»³ Le guide commandait sa brigade. Il était responsable des pertes et des pillages; les gages de ses hommes lui servaient de cautions. Il portait aussi le nom de conducteur, veillait sur la marchandise et voyait à l'entretien des canots qu'il fallait souvent réparer. Cette discipline du canot datait de la domination française et fut adoptée.

Désertions

De LaChine à Mattawa, les désertions étaient nombreuses. Il fallait exercer sur les voyageurs une surveillance de tous les instants, même de nuit. Lors de son départ pour le Nord-Ouest, McLean dit qu'à peine avait-il quitté LaChine que déjà plusieurs hommes de sa brigade de canots avaient déserté.⁴ Pour une raison ou une autre, le danger de désertion disparaissait le moment où on atteignait la fourche de Mattawa. « Nous avons atteint les

-
- (1) Ibidem, p. XXIX.
 - (2) Henry, p. 14.
 - (3) Herse.
 - (4) McLean's, p. 117

fourches de Mattawin, » écrit McLean, « ... Comme il n'y a plus lieu de s'inquiéter de la désertion des hommes, nous avons cessé de faire le guet, ce qui nous a permis de dormir en paix. »¹ On bivouaquait parfois sur les îles, parce qu'il était à la fois possible d'y retrouver les déserteurs et de surveiller de là les rives de la terre ferme.

Une explication plausible de ces désertions est que certains regrettaient leur engagement, qui se faisait, signalons-le en passant, devant notaire. Tant qu'on n'avait pas dépassé Mattawa, il était relativement facile de retourner chez soi: en plus de se trouver dans un territoire fréquenté par les Indiens domiciliés des Deux-Montagnes, la distance qui séparait le déserteur de Montréal, pouvait encore se franchir à pied. Le métier de voyageur exigeait une endurance exceptionnelle. Plusieurs devaient constater, dès les premiers jours de voyage, que l'effort qu'ils étaient appelés à fournir, était au-dessus de leurs forces. On peut imaginer d'autres mobiles de désertion, tous aussi plausibles; tel le regret de s'être engagé pour aussi longtemps que deux ans, pour ceux dont la destination était le poste de la mer de l'Ouest et, pour les très jeunes, le regret d'avoir quitté la famille.

Le canot « à lège »

Il existait un genre de gros canots de forme un peu spéciale, qui servaient au transport du courrier et de certains passagers importants: officiers de l'armée, hauts fonctionnaires, « bourgeois », pressés de rallier leurs garnisons ou leurs postes. On les appelait « canots à lège » parce qu'ils ne portaient aucun chargement. Ils voyageaient « à lège », dans le sens de l'expression québécoise « voyager à lège » qui veut dire voyager sans bagage,² Ils étaient mus par des bras robustes et vigoureux, choisis avec le plus grand soin. Les « voyageurs » d'élite qui en formaient l'équipage, maniaient l'aviron avec un ensemble et une régularité qui excitaient l'admiration. Ils chantaient en même temps de

(1) McLean's, p. 118.

(2) « Lège », qui est vide ou qui a un chargement incomplet, en parlant d'un bâtiment. *Navire lège* (Ant. lesté), Paul Robert, Dictionnaire, Tome quatrième. — Le chevalier de Troyes écrit « canot alège » (Troyes, p. 25).

vieux refrains populaires, ce qui les aidait à maintenir la cadence extraordinaire de cinquante coups d'aviron à la minute.

« Le lendemain matin, notre sommeil fut interrompu très tôt par le cri de « canot à lège » raconte McLean qui, avec Bigsby et d'autres, ne manque pas de parler de ce moyen de transport rapide, typique de l'époque. Nos « lits » furent ficelés, nos tentes pliées, les canots mis à l'eau et chargés en un instant et nous nous lançâmes à la poursuite de la poste que nous rattrapâmes à l'heure du déjeuner, pour y trouver en charge M. K... the (George Keith)¹, « bourgeois » (chief factor) de la compagnie de la Baie d'Hudson. Il venait d'arriver d'Angleterre pour prendre la direction du district du lac Supérieur (à Michipicoton). M. Keith échangea quelques-uns de ses hommes, qui s'étaient révélés inaptes au service à bord d'un canot « à lège », contre quelques-uns de nos meilleurs, arrangement qui n'eut pas l'heur de plaire à notre guide.

« La tâche que l'équipage d'un canot « à lège » doit remplir est ardue à l'extrême et seuls les hommes les plus forts et les plus vigoureux peuvent l'assumer. On ne leur permet jamais de passer la nuit plus de quatre heures sur le rivage, souvent plus de deux ou trois heures; durant la journée, ils sont constamment harcelés par le guide, ou celui qui commande, qui les presse d'aller plus vite, et ne cessent jamais d'avironner, sauf durant les quelques moments qu'il faut pour changer de siège, ou pendant qu'ils prennent leur maigre pitance sur le rivage. Ils ont de quoi boire abondamment, sont bien payés, bien nourris (?) et quittent rarement leur emploi avant qu'on leur donne à entendre que la tâche devient trop dure pour eux. Un homme de canot « à lège » trouve dégradant un emploi dans un canot chargé. »²

Les galériens chantants

Il est difficile de trouver une meilleure description du canot « à lège » et de son équipage que celle que nous fait le docteur John

(1) L'habitude était alors d'abrégier les noms propres de cette façon.

(2) McLean's, p. 119 et 120.

Bigby dans son livre *The Shoe and Canoe*¹. Le docteur Bigby a remonté l'Outaouais au début du siècle dernier et cette description se situe au moment où commence son voyage à bord, justement, d'un canot « à lège ».

« Notre canot, écrit-il, mesurait trente-six pieds de long, était pointu aux deux bouts, large de six pieds en son milieu... Il porte le nom de « light canoe » ou canot lâche (à lège)², parce qu'il doit aller vite et ne transporte que les provisions et les bagages personnels. Il est ordinairement complet avec dix-neuf hommes à bord, quinze avironneurs et quatre « bourgeois » (passagers, dans ce cas-ci), chacun de ces derniers assis sur son lit roulé dans le compartiment du milieu. »

« La compagnie du Nord-Ouest nous avait pourvu de munitions de bouche avec la plus grande libéralité: porto, madère, grog (à l'orange), brandy, rhum, saucisses, oeufs, un énorme pâté de veau et faisan, rôti de boeuf froid, boeuf salé, jambon, langue, etc., et, pour couronner le tout, d'exquises queues de castor. »

« J'ai été déçu et loin d'être peu surpris de l'apparence des voyageurs. Le dimanche, lorsqu'ils se tiennent à la porte des églises des villages, ce sont des gars fiers, élégants, avec leurs ceintures fléchées et leurs plumes d'autruche; mais, ici, ils m'apparaissaient comme un assemblage bigarré. Pourtant c'étaient, à vrai dire, tous des hommes de choix, recevant un supplément de solde pour servir à bord d'un canot « à lège ». »

« Certains étaient bien faits, mais tous semblaient avoir les jambes grêles et peser peu... La collection de têtes qu'ils formaient entre eux, avaient quelque chose d'extraordinaire, quand ils se tenaient accroupis, l'aviron à la main, sur deux rangs, chacun sur son sac... d'articles indispensables. À propos, tous leurs plus beaux atours, et ils en sont fiers, sont restés à la maison. On

(1) Bigby, I, p. 131 et suivantes

(2) Edgar Boutet, dans « Le bon vieux temps à Hull » p. 61, et suivantes, répète cette erreur commise par Bigby. McLean, par contre, qui savait le français et l'avait appris auprès d'un curé d'origine française, établi au Québec, ¹ emploie l'expression « à lège ». C'est évidemment cette dernière qu'il faut absolument employer.

dirait qu'une de ces têtes, ornée d'un gros nez juif, a passé au laminoir... Un autre, qui avait eu la narine coupée, était le boute-en-train du groupe. Il possédait l'extraordinaire faculté de relâcher tous les ligaments de son visage selon son bon plaisir, ses traits trahissant la confusion dans un chaos de rides presque incroyable, ses yeux perdant aussi leur signification ordinaire, mais... personne ne pouvait être plus comique et plus fantaisiste que lui quand il le voulait. Un troisième avait les traits tordus vers la droite, à peine il est vrai, mais l'effet en était saisissant. Un ours gris l'avait frappé à la figure. Un autre encore, vieux, petit, bedonnant, larges traits mais pas de front, le dernier que j'aurais choisi, mais c'était un travailleur infatigable, appelé d'ordinaire passe-partout parce qu'il avait passé partout. Il était réputé pour la quantité de poisson qu'il pouvait bouffer en un repas... (presque tous) avaient la figure courte, mince, sillonnée de rides, l'oeil vif... Leur obligeance et leur attention n'avaient pas d'égal. Il faut en dire autant de tous ceux de cette classe de gens avec qui je suis venu en contact... Notre digne pasteur, M. Tabeau, avant de s'embarquer, serra la main à tous les voyageurs aimablement et eut un bon mot pour chacun ».¹

« Quand tout le monde eut pris sa place et que le canot commença à obéir à l'aviron, M. Tabeau, de façon à attirer une bénédiction sur le voyage, enleva son chapeau et invoqua la divinité en une longue litanie de saints et de saintes, d'une voix pleine et forte, pendant que les hommes, à la fin de chaque verset, répondaient: « Qu'il me bénisse ». »²

« Après quoi, il invita (les voyageurs) à chanter. (On se trouvait à ce moment près du Château-brillant, à l'entrée du lac des Deux-Montagnes, passé Sainte-Anne). Ils (les voyageurs) chantèrent plusieurs refrains avec joie, chaque couplet en solo, puis répété en chœur, à la mode du Nord-Ouest. L'utilité de chanter, afin que les hommes puissent travailler dix-huit et dix-neuf heu-

(1) Curé de Boucherville. Il se rendait au Sault-Sainte-Marie.

(2) Les voyageurs répondaient probablement, selon la coutume «Ora pro nobis». Le docteur Bigsby, ne pouvant s'imaginer qu'ils répondaient en latin, aurait cru comprendre, « Qu'il me bénisse »!

res par jour (au besoin), en traversant les forêts et de larges baies, est telle qu'un bon chanteur reçoit un supplément de solde. Les paroles sont chantées à pleine voix, en y mettant tout son coeur, au rythme de l'aviron, qui frappe l'eau à la cadence d'à peu près cinquante coups à la minute. En approchant des habitations, en traversant de grandes étendues d'eau et durant la pluie, les chants retentissent et se prolongent. Les airs sont, j'imagine, en vieux français. Ils sont souvent très beaux. De temps à autre, les paroles sont évidemment en canadien, comme celles de la chanson qui rappelle la mort d'un voyageur à la chute de la Montagne (où nous arriverons bientôt)¹ ou de la chanson où l'amant presse sa maîtresse de s'enfuir avec lui pour aller se réfugier dans les îles verdoyantes et sauvages de l'Outaouais. »

Sainte-Anne-de-Bellevue

De LaChine, on ne tardait pas à atteindre Sainte-Anne-de-Bellevue, première escale du voyage des Outaouais. Le voyage des Outaouais, à proprement parler, ne commençait qu'à Sainte-Anne. Cependant, dès LaChine, on se trouvait déjà dans les eaux de l'Outaouais. Toute cette partie de l'île de Montréal en est baignée. Les eaux venues de la Grande Rivière ne se mêlent vraiment aux eaux du Saint-Laurent que dans le terrible brassage que leur fait subir le Sault-Saint-Louis, entre LaChine et Montréal. Le géographe Bouchette n'a pas manqué de constater ce phénomène: « ... les eaux des deux cours d'eau ne se mêlent pas immédiatement, fait-il remarquer, la ligne de contact étant distinctement observable, la teinte noire des eaux de l'Outaouais contrastant nettement à côté du gris bleuâtre de celles du Saint-Laurent. »²

Le village de Sainte-Anne était séparé de l'île Perrot par un bras de la Grande Rivière où s'engageaient les canots qui la remontaient. Un petit rapide obligeait les voyageurs à s'arrêter pour porter la cargaison. Ils s'attardaient pour deux raisons

(1) Il s'agit évidemment du saut de la Haute Montagne et de la complainte de Cadieux.

(2) Bouchette, p. 194.

qui n'ont rien à voir au commerce des fourrures ou à la navigation. Même après le creusage d'un canal qui permettra de contourner les rapides, on continuera à faire escale à ce lieu de pèlerinage et... à s'y attarder.

La première de ces deux raisons est la dévotion que les voyageurs avaient vouée à cette sainte: « Il nous fallut peu de temps, écrit Henry, pour atteindre les rapides et le portage de Sainte-Anne, deux milles au-dessous de l'extrémité supérieure de l'île de Montréal. Ce n'est qu'après avoir franchi ces obstacles que l'on peut dire vraiment que le voyage commence. À Sainte-Anne, les hommes vont à confesse et en même temps offrent leurs vœux. En effet, cette sainte, dont la paroisse porte le vocable et à laquelle l'église a été dédiée, est la patronne des Canadiens dans tous leurs voyages par eau. »¹

Voici l'autre raison: « Il y a encore une autre coutume qu'il faut observer à Sainte-Anne, continue Henry, et c'est celle de distribuer huit gallons de rhum par canot pour consommation durant le voyage.² Il n'est non moins conforme à la coutume de boire toute cette boisson sur les lieux. À peine avaient-ils (les voyageurs de Henry) pris congé de la sainte et du prêtre que commença une scène de beuverie au cours de laquelle mes hommes surpassèrent, si la chose est possible, les Indiens buveurs dans le chant, la bagarre, la sauvagerie du comportement et la jactance. Le lendemain matin, malgré une nuit pareille, il fallut quand même recharger les canots et reprendre la route à travers le lac des Deux-Montagnes à destination du Long-Sault.»³ Henry s'arrêtera à mi-chemin pour faire escale au fort de Canassadaga.

(1) Henry, p. 16.

(2) C'est-à-dire un gallon par homme, l'équipage des canots de Henry étant de huit hommes.

(3) Henry, p. 16.

Les Deux-Montagnes

Le village indien fortifié des Deux-Montagnes avait des origines fort lointaines. Elles remontaient à la fondation même de Montréal. Comme l'entreprise de Ville-Marie poursuivait un but missionnaire, les premiers colons firent tout en leur pouvoir pour attirer chez eux les Indiens afin de les convertir. Des Algonquins nomades et des Indiens de nation iroquoise se rassemblèrent alors sous les palissades. Ils se mêlèrent aux colons jusqu'au jour où l'on crut l'heure venue de les réunir en bourgade pour les protéger contre les tentations de l'alcool.¹

On décida donc de les regrouper sur le mont Royal. Un sentier traversait déjà le massif entre les deux principaux sommets à l'endroit où passe aujourd'hui le chemin de la Côte-des-Neiges. Peut-être ce sentier existait-il déjà lorsque Jacques Cartier visita la bourgade d'Hochelaga que certains placent au sommet même de la montagne². C'est ce sentier qu'aurait suivi Maisonneuve lorsqu'il alla dresser une croix sur son flanc.

(1) Maurault, p. 1.

(2) Achard.

Première bourgade

« Il semble que dès 1671, écrit Mgr Olivier Maurault, un groupe de sauvages, composé de huit guerriers et de leurs familles, était établi sur la montagne, » là peut-être où Maisonneuve planta une croix en 1643 et Marguerite Bourgeois instruisit pour la première fois les petits Indiens. En 1683, alors qu'on en tenait déjà les registres, la bourgade comptait 210 Indiens d'origines très diverses: Hurons, Algonquins, Sioux, Panis, Loups, Renards, Têtes-Plates, Folles-Avoines.

Les Panis étaient couramment vendus comme esclaves, les seuls Indiens d'ailleurs à subir ce sort. Un certain nombre d'Indiens de la bourgade étaient des prisonniers de guerre, capturés lors d'expéditions entreprises pour le service du Roi par les Indiens convertis, accompagnés de leurs missionnaires.¹

Mgr Maurault nous dit encore qu'un incendie ayant détruit le village, le sulpicien Vachon de Belmont dépensa sa fortune personnelle, en faisant reconstruire le tout « en dur », y ajoutant une belle chapelle en pierre.²

Deuxième bourgade

Les ravages de l'alcool obligèrent les prêtres de Saint-Sulpice à déménager la bourgade afin d'éloigner davantage les Indiens des Blancs. En 1696, on la transporta sur les bords de la rivière des Prairies.

Le nouvel établissement, situé au nord-ouest de Montréal, près des rapides du Sault-au-Récollet, portait le nom de Nouvelle-Lorette. C'était un poste stratégique pour le commerce comme pour la guerre. Mais les Indiens y furent davantage mêlés aux Blancs, les colons étant nombreux dans les environs.

L'établissement était en pleine prospérité, lorsque l'expérience vint démontrer qu'en temps de guerre, la mission était dangereusement exposée aux incursions des « partis sauvages »³. Cette deuxième bourgade n'aura duré que vingt-cinq ans. En février 1721, à la faveur des chemins de neige et de glace, les

(1) Maurault, p. 2.

(2) Ibidem, p. 2.

(3) Chagny, p. 14.

guerriers étaient transportés avec leurs familles, toujours aux frais des Sulpiciens, au lac des Deux-Montagnes, sur un emplacement choisi provisoirement à une faible distance du village actuel d'Oka.

L'endroit est indiqué par une croix plantée en 1864. Il se trouve dans la seigneurie que le roi avait concédée aux Sulpiciens « ... pour protéger les Indiens des dangers de faire un usage abusif des boissons alcooliques que représente la proximité de Montréal. Il n'y a pas de Français au lac des Deux-Montagnes où les Indiens serviront... de sentinelles et de rempart à toute la colonie. »¹

Ces villages indiens fortifiés poursuivaient donc un double objectif: protéger les Indiens contre les tentations de l'alcool et servir de postes avancés dans le système de défense de la colonie.

La Dame d'Argenteuil

À peine installés, les Sulpiciens eurent à se défendre contre les prétentions d'un concessionnaire voisin.² La seigneurie des Deux-Montagnes et celle d'Argenteuil étaient contiguës. Cette dernière, au moment où survinrent les démêlés qui marquèrent le début du nouvel établissement, était la propriété de Louise Denis de la Ronde, veuve de Pierre d'Ailleboust d'Argenteuil, et de ses enfants. La Dame d'Argenteuil, « chargée d'enfants et sans fortune », avait obtenu la permission de s'établir en 1721 en amont de la seigneurie du Séminaire³. Elle se fit construire une maison seigneuriale sur un terrain qui, cependant, faisait partie du fief des Sulpiciens, et qui était justement situé sur la pointe que convoitaient les Indiens pour s'installer à demeure, pensant, sans doute, que ce terrain faisait partie de son domaine. L'emplacement était propice au commerce indien. Monsieur de Vaudreuil, dont la seigneurie occupait l'autre rive du lac, ne te-

(1) Roy, IV, p. 221. — Ce n'est que vers 1881 que le village des Deux-Montagnes prit officiellement le nom d'Oka, « pour faciliter le commerce », l'ancien nom étant considéré trop long. Oka veut dire « poisson doré ». C'était le nom d'un vieil Algonquin (Maurault).

(2) Maurault, p. 4

(3) Ibidem.

naît pas, non plus, à ce que la Dame d'Argenteuil, devenue sa voisine d'en face, profitât de cet avantage. Un jugement du conseil souverain mit fin au litige en modifiant les bornes des seigneuries d'Argenteuil et des Deux-Montagnes.¹

En 1733, le village était transporté sur la pointe qui avait fait l'objet du litige. Les Sulpiciens, bons princes, laissèrent Mme d'Argenteuil occuper sa maison jusqu'à sa mort. Ce « manoir » servit plus tard à loger l'officier commandant de la garnison. Il fut incendié, reconstruit, agrandi et sert aujourd'hui de couvent aux petites soeurs de saint Joseph, après avoir servi de poste de traite durant de nombreuses années à la compagnie de la Baie d'Hudson.² L'église s'élevait à côté de cette maison.

Les fortifications de Canassadaga

Il fallut ensuite songer à fortifier cette dernière bourgade. Le soin en revint au célèbre abbé Piquet, dont le patriotisme ne le cédait en rien au zèle qu'il manifestait pour le salut des âmes. Voici, brièvement résumés par son biographe, l'abbé Chagny, les travaux qu'il entreprit à cette fin: « Le modeste fortin n'offrant plus une protection suffisante (on avait construit en même temps que les paillottes des indigènes, un ouvrage défensif), il fit entourer le village de hautes palissades en bois de cèdre, faites de troncs d'arbres enlacés et disposés à la manière indienne, c'est-à-dire sur plusieurs lignes concentriques et de telle sorte que les extrémités supérieures, inclinées les unes vers les autres, arrivent à se pénétrer. Du fort primitif, il ne subsistait guère qu'une enceinte de pieux à moitié pourris. Le missionnaire entreprit (entre les années 1740 et 1748)³ de le remplacer par une petite forteresse, solidement construite selon les règles de l'art militaire, munie de fossés et flanquée d'un certain nombre de redoutes en maçonnerie. »⁴

L'ingénieur du Roy Franquet, chargé de rédiger un rapport sur les ouvrages de fortification dont disposait la colonie pour sa

(1) Conseil Souverain, 1722, f. 97.

(2) The Beaver — Bond.

(3) En 1741, selon Mgr Maurault.

(4) Chagny, p. 30 et 31.

défense, promena sur tout cela un regard critique. « Les prêtres sulpiciens de Montréal, écrivit-il, sont les seigneurs et les missionnaires (du lieu). L'un d'entre eux, nommé M. Piquet, qui y résidait ci-devant,... enfanta pendant la guerre dernière, plusieurs projets d'ouvrages qu'il a fait exécuter... l'enceinte aurait suffi, ajoute-t-il, si on l'eût continuée le long de la rivière, ainsi que l'ont demandé ci-devant et le requièrent encore les sauvages d'aujourd'hui. » Chagny a oublié de nous dire que les palissades de l'abbé Piquet n'assuraient la défense du village que sur trois côtés. Le rivage n'était pas protégé.

Franquet signale ensuite la présence d'un petit fort de maçonnerie « encéint d'un mur de douze pieds de hauteur, percé de créneaux et flanqué sur trois côtés de bastions... dans lequel sont enfermés le presbytère et l'église ». C'est la petite forteresse dont parle Chagny. L'ingénieur propose de retenir ce dernier ouvrage, avec l'enceinte de pieux que l'on devra prolonger le long de la rivière. « Tous les autres ouvrages seront détruits. » Il s'agissait d'une « figure pentagonale dont deux fronts (avaient) été tronqués pour construire le petit fort de maçonnerie, » et autres ouvrages érigés ici et là le long du périmètre défensif, « avec si peu de connaissance de l'emploi et qui seraient inutilisés dans l'éventualité d'une attaque, comme s'il suffisait simplement de multiplier les ouvrages défensifs pour ajouter à la sécurité de la place. »¹

Une arme à deux tranchants

Franquet ajoute que dans l'éventualité d'une attaque, les troupes s'empareront du fort de maçonnerie pour se mettre à l'abri dans le cas où les Indiens du village décidaient de prendre le parti de l'ennemi. La vérité est que le village est fortifié et pourvu d'une garnison non seulement pour protéger ses habitants mais aussi pour les surveiller. « ...Il est bon de les éclairer de près, dit Franquet. Cependant, si on s'apercevait que ce fort leur fait ombrage, il n'y aurait qu'à leur répliquer qu'en s'y opposant, ils nous donnent des soupçons de leur fidélité. »²

(1) Franquet, p. 122, 123 et passim.

(2) Ibidem, p. 124.

Franquet a constaté aux Deux-Montagnes la présence d'une garnison. Il signale que le commandant en est M. Benoist, lieutenant de la garnison de Montréal. Il ajoute qu'un bâtiment construit pour servir aux réunions du conseil des Iroquois, « est loué et entretenu aujourd'hui pour le compte du Roy pour loger les officiers et les soldats du poste. »¹ Si Bougainville, écrivant quatre ans après Franquet, a pu dire du village indien des Deux-Montagnes qu'il n'avait « ni commandant français, ni garnison², » c'est que le détachement qui s'y trouvait caserné, avait déjà rallié la garnison de Montréal pour servir à la défense de la ville.

Les habitants de Canassadaga

Alexander Henry ne passa que deux heures au village des Deux-Montagnes où il fut reçu avec hospitalité, sans doute par les missionnaires sulpiciens et par le négociant à qui ils avaient loué leur privilège de traite des pelleteries avec les Indiens. « À midi », raconte-t-il, « nous atteignîmes la mission indienne du Séminaire de Saint-Sulpice, située sur la rive nord du lac, avec ses deux villages, l'un algonquin, l'autre iroquois, dans chacun desquels on compte une centaine d'âmes. »

Henry évalue donc la population totale du village indien de Canassadaga à 200 personnes. Il y en avait beaucoup plus, selon Franquet qui s'y connaissait en recensement. Il avait visité la mission peu d'années avant le jeune anglo-américain. « Les Algonquins et Nipissings, » dit-il, « peuvent fournir environ 113 guerriers et les Iroquois 115, et tous ensemble, femmes et enfants compris, forment un village de mille soixante âmes. » C'est à se demander si Henry n'y est pas passé beaucoup plus tôt qu'il ne le prétend, c'est-à-dire alors que les Indiens n'étaient pas encore revenus de leur chasse d'hiver. En effet, ils ne laissaient dans leur bourgade, quand à la fin de la saison chaude ils repartaient pour les forêts, que les vieillards et les malades.

« Les sauvages de ces deux nations, » précise Franquet, « ... à la fin de septembre... abandonnent le village pour aller hiverner

(1) Ibidem, p. 122.

(2) Bougainville, p. 577.

dans le bois avec femmes et enfants; ils s'éloignent jusqu'à 150 et 300 lieues, y vivent de la chasse et ne s'en reviennent, au plus tôt, qu'à la Pentecôte, chargés de pelleteries. »

Le docteur Bigsby nous dit à quoi ressemblaient les habitants de Canassadaga. « À l'autre bout du village, nous avons remis un sac de pièces d'argent à un commerçant de l'endroit. Se rassembla autour de nous, un groupe d'hommes au teint basané, beaux, ressemblant à des Bohémiens, enveloppés dans des couvertures bordées d'écarlate, de femmes laides et malpropres, d'enfants espiègles, tous paisibles et contents de nous fixer des yeux. L'aspect insolite et sauvage du lieu, les faces de brigands et l'accoutrement firent que je me crus rendu au bout du monde. »¹ C'était sans doute des Iroquois, puisque Bigsby devait se trouver vraisemblablement à l'extrémité ouest du village; les Algonquins habitaient à l'est de l'église.

Chagny, quant à lui, nous parle des habitations. Elles étaient « ... fort vastes. Les femmes les construisaient avec quelques branches et des nattes faites d'un jonc plat qu'elles avaient l'adresse de coudre les unes aux autres de telle sorte que la pluie ne pouvait y pénétrer quand elles étaient neuves. »²

Sédentarisation des nomades

Les Jésuites voyaient dans ce genre d'établissement une tentative de sédentarisation des nomades « afin qu'ils ne soient plus comme des bêtes qui vont assouvir leur faim dans la forêt. »³ La bourgade d'Oka comportait déjà deux éléments stables: le groupe des Iroquois, nation sédentaire, et quelques familles de Français. L'ingénieur Franquet note la présence de ces derniers pour nous dire qu'ils « n'y étaient que pour faire la traite aux pelleteries et le commerce de toutes sortes de marchandises, même des prohibées, que l'on tire de la Nouvelle-Angleterre. »⁴ Ces Français étaient venus de la seigneurie de Vaudreuil sur l'ordre de M. de Beauharnois, « faire piquets pour la construc-

(1) Bigsby, I, p. 136

(2) Chagny, p. 27.

(3) Relation de la Nouvelle-France, p. 4.

(4) Franquet, p. 121.

tion du fort, ordonné dans le village du lac, pour la protection des sauvages.» Ils demandèrent d'y demeurer, étant chez eux, «épars et exposés à la rigueur des ennemis».¹ Lorsque Franquet visita les Deux-Montagnes, il était question de les obliger à retourner dans la seigneurie de Vaudreuil.

Éclaireurs et contrebandiers

Les Indiens eux-mêmes se livraient à la contrebande, niant aux Français le droit de leur interdire d'aller porter leurs pelleteries aux Anglais et d'en rapporter des marchandises. Ceux de Canassadaga comme ceux du fort Saint-Louis², entretenaient des relations assidues avec leurs frères de la forêt et, par leur intermédiaire ou directement, avec les colons de la Nouvelle-Angleterre. Ces contacts leur étaient profitables du point de vue de la traite. Défavorables aux Français de ce point de vue, ils leur profitaient à cause des renseignements, surtout militaires, qu'ils leur apportaient.

Mgr Maurault, dans la plaquette qu'il nous a laissée sur l'histoire de la mission d'Oka, constate l'attrait que les Indiens du village éprouvaient pour le commerce avec les Anglais. «... les Sauvages du lac comme ceux du Sault³», dit-il, «y étaient très portés, car les Anglais d'Albany payaient plus cher leurs fourrures et leur vendaient à meilleur marché les articles importés. Ainsi, dès 1733, on rapportait que les Sauvages du lac «... sont vêtus d'escarlatine anglaise et croient qu'ils ont la liberté de se pourvoir où bon leur semble». Et l'on ajoutait que «puisque'il n'est pas possible de leur interdire le commerce des escarlatines anglaises, il faut veiller à ce qu'ils ne l'étendent pas à d'autres articles.»

Dans une lettre à l'intendant Bigot en date du 20 octobre 1748, la Galissonnière dit que les Anglais ont le dessus sur les Français pour ce qui est de la qualité de la marchandise, en ce qui concerne les articles importants. «D'abord, les chaudrons, en deuxième lieu, les draps. On croit qu'à venir jusqu'ici, les

(1) Franquet, p. 151.

(2) Le fort Saint-Louis, c'est-à-dire le village indien fortifié de Caughnawaga.

(3) Caughnawaga

Indiens ne veulent que les draps anglais. Ils en sont si habitués qu'il serait difficile de leur en faire acheter d'autres, mais il est bon de le souligner, ce sont les trafiquants français de marchandises de contrebande qui leur ont donné ce sentiment. »¹

Cependant, si tous les Indiens étaient enclins à traiter avec les Anglais, trouvant leur marchandise de meilleure qualité et, parfois, mieux adaptée à leurs goûts, en plus d'être moins chère, ils préféreraient le contact des Canadiens vers lesquels ils se sentaient portés sentimentalement. Les Canadiens se mêlaient à eux volontiers, allaient jusqu'à les admettre dans leurs maisons et même à leur ouvrir les portes de leurs forts.

Déchéance des Indiens

La christianisation et l'envillagement des Indiens n'auraient pu empêcher leur déchéance, selon Alexander Mackenzie qui note en passant: « Le lac des Deux-Montagnes est entouré de champs cultivés, à l'exception de la seigneurie appartenant au clergé, bien que nominale en possession de deux tribus d'Iroquois et d'Algonquins, dont le village est délicieusement situé sur une pointe de terre au pied des collines. Près de l'extrémité de la pointe, l'église des Indiens a été construite; elle divise le village en deux parties, formant un angle régulier le long du rivage. À l'est, se trouve l'établissement des Algonquins et, à l'ouest, celui des Iroquois. Chaque partie a son missionnaire. Les services religieux sont célébrés selon les rites de la religion catholique romaine, dans leur langue respective, dans la même église. Telle a été la diligence de leurs pasteurs que ces gens ont appris à lire et à écrire dans leur propre langue, et sont plus instruits que les classes inférieures des Canadiens. Nonobstant ces avantages et bien que l'établissement remonte presque à la colonisation du pays, ils ne marquent pas de progrès pour ce qui est de l'état d'avancement de leur civilisation, mais retiennent leurs habitudes, leur langue et leurs coutumes d'autrefois et deviennent chaque jour plus dépravés, indigents et sans importance. La région qui les entoure, même si elle se prête très bien à la culture, n'offre

(1) Arch. Can. CHA, XCL, 47-48, cité par Innis, p. 85.

que quelques misérables pièces de terre, ensemencées, par les femmes, de maïs et de légumes... »¹

Le célèbre chemin de croix d'Oka, construit dans la montagne par le prédécesseur de l'abbé Piquet, attire aussi l'attention des explorateurs et de ceux qui nous ont laissé des récits de leurs voyages. Godfroy T. Vigne est frappé par la vue qu'offraient du lac les stations de chemin de croix qui escaladaient la montagne. Voici la traduction de Benjamin Sulte: Nous avons vu en passant par le lac des Deux-Montagnes, une chapelle, bâtie sur un calvaire, mise en communication avec la bourgade sur la rive du lac, par une série de stations religieuses qui bordent le chemin qui monte au calvaire. L'apparition soudaine de cette chapelle au milieu de la forêt ne manquait pas d'impressionner.²

Le clergé et la traite des pelleteries

Les Sulpiciens n'exerçaient pas eux-mêmes le privilège de faire la traite des pelleteries avec leurs Indiens mais l'affirmaient pour neuf ans à la fois.³ Cependant, quand ils entreprirent les importants travaux de construction qui s'imposaient pour assurer le bien-être et la défense de leur mission, quelques-uns leur suggérèrent de se procurer l'argent nécessaire en faisant un peu de commerce avec les Indiens, commerce qui pouvait, dans les pires conditions, rapporter au moins au centuple... Mais ils se refusèrent absolument à « faire de petits profits avec les sauvages, même si l'évêque de Québec l'avait pratiqué pour bâtir son hôpital, les MM. du Séminaire de Québec pour construire leur maison, les nobles pour s'enrichir. »⁴

Les Sulpiciens préférèrent toujours accorder un bail à quelque marchand. Quand Alexander Henry s'arrêta à Oka, il est fort probable que le détenteur en était M. Fleury Deschambault qui s'était vu octroyer ce bail en 1753. Et voici quelles en avaient été les conditions: ne pas faire passer de castor aux Anglais; ne pas faire venir de marchandises d'Angleterre; ne vendre ni eau-

(1) Mackenzie, p. xxix.

(2) Sulte, *the Valley of the Grand River*.

(3) Bougainville, p. 577.

(4) Maurault.

de-vie ni autre boisson aux Sauvages ou aux Anglais; céder les marchandises aux Sauvages au plus juste prix; n'entretenir sur les lieux que deux commis, de bonnes moeurs et respectueux des missionnaires. Aucune de ces conditions n'étaient superflues, ajoute Mgr Maurault.¹

Sous le régime anglais, les Sulpiciens finirent par affermer leur privilège, d'abord à la Compagnie du Nord-Ouest, puis à celle de la Baie d'Hudson. Les commis protestants de cette dernière voulurent bien, sur les instances des seigneurs-prêtres, assister à la messe, pour ne pas scandaliser les Indiens par leur absence. Les derniers détenteurs mirent fin à l'exploitation du poste en 1848 et prétendent qu'il ne fut jamais payant, à cause des dons en aliments qu'il fallait faire aux Indiens et de leurs dettes qui n'étaient, trop souvent que de mauvaises créances.²

Quatrième et dernier déplacement

La mission indienne du Séminaire de Saint-Sulpice fut l'objet d'un quatrième et dernier déplacement, cette fois vers l'Ontario. Ce déplacement n'impliqua qu'une partie des habitants — des Iroquois surtout — contrairement aux déplacements antérieurs.

Il résulta d'un différend portant sur la propriété de la terre qu'aggravait un conflit d'ordre religieux.³ C'est avec les Iroquois principalement que les Sulpiciens eurent maille à partir. Bon nombre avaient été gagnés au protestantisme par des missionnaires méthodistes. On avait même érigé, sur le territoire de la seigneurie, un temple, une « mitaine » comme on disait alors, va sans dire sans la permission des propriétaires fonciers.

Les Indiens contestaient précisément le droit de propriété seigneurial, question que les tribunaux tranchèrent en faveur du Séminaire: les Indiens n'étaient pas propriétaires des terrains sur lesquels ils avaient érigé leurs maisons ou tenté quelque culture. L'« enpiètement », représenté par la « mitaine » méthodiste des Indiens gagnés au protestantisme, les champs et les maisons du village appartiennent en propre au Séminaire dès l'instant où les

(1) Maurault.
(2) *The Beaver* — Bond, passim.
(3) Alexander Henry, p. 17, Nota.

Indiens, qui ne les possèdent que par usufruit, les abandonnent.

Le temple protestant fut démoli en 1875. En 1876, les Iroquois accueillirent le fameux Chiniquy et le gardèrent trois jours. En 1877, des déprédations, commises sur les terres seigneuriales, furent suivies d'arrestations, ce qui mit le feu aux poudres. Les Indiens eurent l'idée, comme les rebelles de 1837 leur en avaient donné l'exemple¹, de se servir d'un canon de la bourgade. Le 14 juillet, on alla réclamer de celui qui la tenait cachée, une vieille pièce d'artillerie, disparue depuis de nombreuses années. Elle avait été apportée au lac en 1747, lors de la fortification du village. À quatre heures du matin, le 15 juillet, les sauvages armés se dirigèrent vers la résidence des Sulpiciens. « Ils défoncèrent la grande barrière à coups de boulets, puis se hâtèrent de mettre le feu aux bâtiments. Le presbytère et l'église furent détruits. »²

Comme dénouement à ce double conflit, une partie de la population fut transportée en 1884 en Ontario, dans le canton de Gibson, aux frais des Sulpiciens, bons princes comme toujours.

La vie dans un poste de traite sous le régime anglais

Pour donner une idée de ce qu'était la vie dans un poste de traite de l'Outaouais sous le régime anglais, nous ne pouvons mieux faire que de citer un passage des *McLean's Notes* dans lequel le jeune commis écossais raconte son arrivée au poste des Deux-Montagnes et le début de son apprentissage:

« À mon arrivée, on m'indiqua un grand bâtiment comme étant l'établissement de la Compagnie³. On ne tarda pas à m'y faire entrer. À ma grande surprise, on me fit passer dans une vaste pièce, bien meublée. Le thé venait d'être servi, accompagné d'un substantiel goûter auquel je me sentais tout disposé à faire honneur. » Parti de LaChine au lever du jour, le jeune Écossais avait fait tout le trajet, la même journée.

(1) En 1837, un parti de rebelles, commandé par Amory Girod, tenta de s'emparer de deux des canons de la place, l'un appartenant à la Compagnie de la Baie d'Hudson, l'autre, aux Algonquins, The Beaver-Bond.

(2) Maurault, p. 13 et 14.

(3) La compagnie de la Baie d'Hudson.

« La Compagnie s'est établie ici au printemps de 1819. Quand j'y suis arrivé, M. Fisher, alors premier commis, avait charge du poste. Il avait sous ses ordres deux autres commis, en plus de moi, un nombre égal d'attachés, deux interprètes, deux serviteurs et avait à sa disposition un cheval de selle. Il ne faut pas se surprendre qu'avec la charge d'un établissement de cette importance, notre bourgeois se prit pour un personnage de premier plan. N'importe sa vanité, il possédait les meilleures qualités voulues pour traiter avec les Indiens. Il n'en fallait pas moins pour remplir avec succès des fonctions comme les siennes. Un certain nombre de petits traiteurs s'étaient installés dans le village. Chaque fois que la Compagnie leur faisait concurrence, ils oublièrent les rivalités qui les divisaient, pour se liguier et opposer un front commun au puissant rival qui menaçait d'avoir raison d'eux tous. La saison du printemps de la fourrure était sur le point de commencer quand je fis mes débuts au poste. Comme était imminent le retour des Indiens de l'intérieur du pays, tous les intéressés guettaient leur arrivée, même la nuit. Pour nous, cette corvée n'avait rien de pénible: nous nous relayons les uns les autres. C'était le comportement de notre supérieur qui nous mettait sur les dents. Sitôt qu'un canot indien apparaissait (les Indiens arrivaient toujours de nuit), nous avions ordre de l'en prévenir. Il se rendait incontinent à l'endroit du débarquement. Nos adversaires y veillaient déjà à leurs intérêts. Certains aborigènes s'approvisionnaient chez nous; d'autres, auprès des petits traiteurs. Selon que les arrivants étaient clients des uns ou des autres, les serviteurs aidaient à décharger les canots: on transportait les bagages jusqu'aux maisons, où on allumait le feu. Les concurrents fournissaient les provisions de bouche en abondance. Pendant que les serviteurs se pressaient autour du principal objet de leurs sollicitudes, le chasseur, un premier, puis un autre, et un autre encore le prenait à l'écart pour le persuader de la supériorité de son droit à son affection et à sa gratitude. Après s'être laissé harceler de la sorte, le chasseur se laissait enfin conduire au lieu de résidence d'un des concurrents, où il était traité avec toutes les attentions dont l'établissement était capable. Les aborigènes retenaient, néanmoins, leurs fourrures. Ils allaient

ainsi visiter les gens chez eux, maison après maison, tant qu'ils n'avaient pas fait bonne chère à satiété. Enfin, ils se départaient de leurs pelleteries mais ce n'était pas toujours en faveur de la personne envers laquelle ils étaient le plus endettés. Ils sont généralement très malins: l'odeur des dollars que la compagnie possède en abondance, attirait souvent à ses comptoirs la fourrure qui aurait dû aller à un petit traiteur, de même que nos propres clients étaient amenés par le même argument à porter leurs pelleteries chez nos rivaux.

« Les aborigènes continuaient d'arriver durant une période d'au moins six semaines, parfois par brigade de canots, parfois dans un canot solitaire. Durant tout ce temps, nous étions occupés jour et nuit de la façon que je viens de décrire. Les affaires nous accaparaient au point d'avoir à peine le temps de prendre le repos nécessaire. Une fois que les Indiens avaient fini d'arriver, nous jouissions de nos nuits de repos, si notre sommeil continuellement interrompu pouvait s'appeler ainsi. Avec le hurlement de deux à trois cents chiens, le bruit des clochettes avec lesquelles les Indiens décorent leurs chevaux, les squaws qui chialent sous les coups de leurs maris ivres et les cris que poussent ces derniers eux-mêmes dans cet état de bestialité, le sommeil était impossible. Les bruits infernaux qui déchiraient continuellement l'air, produisaient un ensemble de sons qui ne peuvent être entendus nulle part ailleurs qu'en enfer. Dans le village, on ne vendait pas de boissons alcooliques aux indigènes, mais ils en obtenaient autant qu'ils en avaient besoin de l'autre côté du lac. Quelques misérables Canadiens étaient toujours prêts, en contrepartie d'une somme minime, d'en acheter pour eux. C'est ainsi qu'on éludait la loi interdisant la vente d'alcool aux Indiens.¹ Après s'être vautrés dans l'intempérance durant

(1) Alexander McKenzie, qui était favorable à l'interdiction de la vente aux Indiens de boissons alcooliques, « coutume d'une tendance très excellente », fait à ce sujet l'observation suivante: « La casuistique du commerce, toutefois, a découvert un moyen de procurer aux Indiens leur cordial favori, sans encourir les peines ecclésiastiques, en le leur donnant au lieu de le leur vendre. » Dans les Annales de la propagation de la foi du début du siècle dernier, un des premiers missionnaires de l'Outaouais supérieur constate cette pratique au fort Témiscamingue.

quelque temps, ils se soumettaient enfin à l'autorité de leurs prêtres, confessaient leurs péchés, recevaient l'absolution et redevenaient de bons chrétiens pour le reste de la saison... C'est ainsi qu'arrivés au village, leurs canots chargés de fourrures, mais aveuglés par l'imprévoyance caractéristique de leur race, ils ne se souciaient pas des conséquences que cette imprévoyance pouvait avoir. Ils dissipaient en extravagances ruineuses l'argent que leur rapportait la vente de leurs pelleteries avant même que se soit écoulée la moitié de l'été... Les traiteurs leur fournissaient alors ce dont ils avaient besoin à un pourcentage modéré et quand ils s'embarquaient à l'automne pour leurs territoires de chasse, ils étaient, un petit nombre excepté, endettés pour des sommes considérables. Vers la fin d'août, les aborigènes étaient tous en route pour l'intérieur des terres, ne laissant derrière eux que quelques vieillards décrépits. La scène était alors complètement changée. Un silence de mort régnait... Deux de mes camarades commis reçurent l'ordre de partir pour l'intérieur. M. Fisher alla se donner du bon temps à Montréal. »¹

(1) McLean's, p. 11-16.

Carillon-Long-Sault

Après sa brève escale au village indien fortifié de Canassadaga, Alexander Henry se dirigea vers le fort Carillon qui, avec celui du Long-Sault, gardait l'entrée des Pays-d'En-Haut que barrait le triple rapide du même nom. En effet, sous le régime français et au début du régime anglais, nul ne pouvait franchir cet obstacle sans un permis du gouverneur, appelé congé.

Le lac des Deux-Montagnes et la rivière des Outaouais, en aval du Long-Sault, baignaient plusieurs seigneuries. Sur la même rive du lac, la seigneurie des Mille-Isles était contiguë au domaine sulpicien des Deux-Montagnes, comme celui-ci se trouvait borné à l'ouest par le fief d'Argenteuil. Il y avait aussi, mais plus à l'est, la seigneurie de l'île Bizard et celle de l'île de Montréal, domaine principal des Sulpiciens. À l'extrême pointe de celle-ci, le château de Senneville, « bâtiment carré, flanqué de quatre bastions »¹, attirait l'attention des « voyageurs », annonçant, aux uns, la fin, aux autres, le début du voyage des Outaouais.

(1) Franquet, 41.

Il s'élevait sur un fief concédé à la famille LeBert par les seigneurs de Montréal à même leur immense domaine. Enfin, sur la rive sud du lac et de la rivière, s'allongeaient les deux seigneuries des de Vaudreuil, Pierre de Cavagnac et François-Pierre de Rigaud de Vaudreuil, la première portait le nom de Vaudreuil et était la propriété de celui qui fut le dernier gouverneur de la Nouvelle-France; la seconde portait le nom de Rigaud et était la propriété des deux frères, chacun en possédant en propre une moitié.

Le fort Carillon s'élevait sur la seigneurie des d'Argenteuil. À l'origine de ce fief se trouve une promesse de concession en date du 7 juin 1680. Il est intéressant de le noter, parce que les bénéficiaires n'attendent pas l'acte de concession pour en exercer les privilèges. Les limites du domaine sont précisées dans ce premier document: «... au côté du Nord», c'est-à-dire la rive nord de l'Outaouais, «la rivière du Nord comprise, depuis le bas du Long-Sault jusque à deux lieues en descendant du côté de Montréal, avec les îles, îlets et battures qui se trouveront vis-à-vis de la dite étendue sur quatre lieues de profondeur». ¹ Le 15 juin 1682, une seconde promesse de concession, signée par Frontenac, précise que l'île de Carion «fait partie de la dite seigneurie». On verra plus loin l'importance toute particulière que revêt cette île dans la toponymie de l'Outaouais.

Les d'Ailleboust des Musseaux

Celui à qui le fief est promis dans ces papiers timbrés successifs n'est autre que le neveu de Louis d'Ailleboust, sieur de Coulonge, gouverneur général de la Nouvelle-France durant trois ans, de 1648 à 1651. ² Il portait le nom de Charles d'Ailleboust des Musseaux. Sans enfant et désespérant d'en avoir jamais, son oncle l'avait fait venir en Canada pour y perpétuer le nom des d'Ailleboust. Les archives du Québec nous donnent de lui une

(1) Roy, Concessions en fief et seigneurie.

(2) Archives du Québec, 1949-1951, p. 292. Louis d'Ailleboust de Coulonge était champenois, comme Maisonneuve, et associé de la Compagnie de Montréal. Il était ingénieur de profession. Il fut gouverneur de Montréal par interim en 1645.

courte biographie: « Commandant du camp volant de Québec, Charles (alias Charles-Joseph) d'Ailleboust... né en France en 1624, accompagna au Canada, en 1648, son oncle, Louis d'Ailleboust (sieur de Coulónge), nommé gouverneur de la Nouvelle-France. Il fut commandant de Montréal en 1651, en l'absence de M. de Maisonneuve et, en 1663, lieutenant de la garnison sous ce gouverneur; juge ou bailli, puis bailli juge civil et criminel de Montréal, de 1664 (peut-être de 1658) à 1677, et aussi membre de la compagnie des Habitants. En 1666, il avait pris part à l'expédition de M. de Tracy contre les Agniers. Il mourut à Montréal en 1700... En 1652, il avait épousé à Québec Catherine Le Gardeur de Repentigny. »¹

Charles-Joseph d'Ailleboust et Catherine Le Gardeur, son épouse, vendirent, à leur fils Pierre, leur seigneurie d'Argenteuil, par acte passé le 13 février 1697. Pierre d'Ailleboust d'Argenteuil mourut en 1711. Sa veuve, Louise Denys de la Ronde, alors qu'elle et ses fils ne disposaient toujours que d'une simple promesse de concession, se fit construire une demeure seigneuriale dans le domaine voisin des Deux-Montagnes, sur la pointe même que les Indiens de la mission des Sulpiciens, seigneurs du lieu, convoitaient pour y transporter leur village. Contentons-nous de dire, pour ne pas nous répéter davantage, que le compromis qui mit fin au litige, avait été proposé par les prêtres de Saint-Sulpice eux-mêmes et entériné par un jugement du Conseil Souverain, le 5 octobre 1722.

Cependant, ce n'est qu'en 1732, dix ans plus tard, que la seigneurie fut définitivement concédée par le roi. En effet, une lettre du comte de Maurepas, en date du 6 mai 1732, confirme à MM. de Beauharnois et Hocquart, gouverneur et intendant, que « Sa Majesté laisse à la Dame d'Argenteuil la jouissance de la seigneurie d'Argenteuil conformément au rhumb de vente réglé par le Conseil Souverain le 5 octobre 1722. »²

En 1781, les héritiers de la veuve de Pierre d'Ailleboust d'Argenteuil vendirent leur seigneurie au notaire Pierre-Louis

(1) Ibidem.

(2) Ordres du Roi, 1732, Archives du Québec.

Panet, lequel prêta la même année le serment d'usage.¹ On peut penser que ce dernier acheta la seigneurie dans l'intention de la morceler. En effet, on peut lire dans la Gazette de Québec de 1783, no 936: «Ailleboust, signiory, Property for sale in this signiory, belonging to M. Panet, fils.» Sept ans plus tard, en 1800, ce dernier la revendit au major Murray. Le nouveau propriétaire se fit construire une maison sur la rive gauche de la rivière du Nord, sur une pointe située à l'embouchure, «dans une situation très agréable».²

Vers 1814, sir John Johnson, surintendant des Affaires indiennes, comme son père, sir William Johnson, l'avait été avant lui, acheta à son tour la seigneurie. Le baron William Johnson s'était distingué au cours de la guerre de Sept ans en s'emparant du fort Niagara. En 1830, son petit-fils, Gordon Johnson, fut déshérité pour avoir épousé une Canadienne française et les biens seigneuriaux passèrent aux mains du colonel Charles Christopher Johnson, puis au fils de ce dernier, le capitaine Johnson.³ Les droits seigneuriaux, ou ce qui est resté, appartiendraient toujours à la famille Johnson.

- (1) Famille d'Ailleboust, notes généalogiques, Fauteux:
 Louis, seigneur de Coulonge, gouverneur et lieutenant-général de la Nouvelle-France, arriva à Montréal en 1643. Marié à Barbe de Boulogne, n'eut pas d'enfant, demeurait à Québec dans sa chatellenie de Coulonge.
 Charles ou Charles-Joseph, sieur des Musseaux, 1624-1700. Vint au Canada en 1648-1649 à la suggestion du précédent dont il était le neveu, épousa Catherine Le Gardeur de Repentigny. Ses fils sont:
 Louis, sieur de la Madeleine et de Coulonge, 1656-1747.
 Nicolas d'Ailleboust de Menthet, né à Montréal en 1663, grand coureur des bois, tué à la baie d'Hudson en 1709. (RAPQ, 1949-1951).
 Pierre, sieur d'Argenteuil, 1660-1711, épousa Louise Denys de la Ronde, dont il eut, entre autres enfants, sept fils dont les titres furent officiellement reconnus par le roi:
 1. Charles-Joseph d'Ailleboust d'Argenteuil;
 2. Louis d'Ailleboust d'Argenteuil;
 3. Pierre-Hector de Villemer;
 4. Jean d'Ailleboust, dit le Chevalier;
 5. Paul Alexandre d'Ailleboust de Cuisy;
 6. Claude-Daniel d'Ailleboust de Larillon;
 7. Philippe d'Ailleboust de Cerry (Richard, Supplément).
- (2) «Very pleasantly situated», Thomas, G., Argenteuil and Prescott, VI, p. 66.
- (3) Ibidem, p. 67 et 68.

Les d'Ailleboust d'Argenteuil ne semblent pas avoir même tenté d'«établir» leur seigneurie. Les premières entreprises sérieuses d'exploitation de leurs terres surviendront après la vente du fief au notaire Panet. Les premiers colons authentiques seront écossais.¹ Les quelques colons américains qui les précédèrent, n'étaient intéressés qu'à produire de la potasse. Ils quittaient le pays sitôt après avoir incendié la forêt qui recouvrait leurs concessions. À leur suite, des Highlanders viendront s'établir sur les basses terres de Saint-André et des Lowlanders, sur les hautes terres de Lachute et des environs.²

Origine du nom de Carillon

La présence du nom de Carillon dans la toponymie de l'Outaouais ne va pas sans intriguer. Il appartient plutôt à la région située au sud du lac Champlain où a été gagnée la bataille de Carillon et où se trouvait un fort de ce nom. Ce dernier, dominant les voies d'accès au lac Champlain à partir de l'Hudson et du lac Saint-Sacrement, barrait la route traditionnelle de l'invasion par le sud de la Nouvelle-France. Comment ce nom peut-il se retrouver à des centaines de milles plus au nord, là où fut livré un engagement non moins célèbre qui sauva la colonie naissante, le combat de Dollard des Ormeaux?

Benjamin Sulte nous dit que lorsque le combat de Dollard des Ormeaux a été livré, le nom de Carillon ne désignait pas encore ce lieu. «Je le rencontre pour la première fois vers 1685 sous la forme de Carrion,» dit-il. Il viendrait de l'île de Carion ou de Carrion qui faisait, comme on sait, partie intégrante de la seigneurie d'Argenteuil. «C'est le nom d'un officier du régiment de Carignan, continue Sulte, ... qui obtint une concession de terre au lac des Deux-Montagnes, ou peut-être à la pointe de l'île de Montréal, avec privilège de faire la traite des pelleteries.» On peut concevoir qu'il allait exercer son commerce «au pied du Long-Sault et son nom serait resté au lieu où il rencontrait les Indiens... Faute de preuve directe, ce rapprochement de faits

(1) Blanchard, p. 62 et 63.

(2) Barbezieux, II, p. 48.

semble bien expliquer... » la transformation de Carrion en Carillon.¹

Ivanhoe Caron nous dit la même chose: Ce nom de Carillon « est probablement une corruption du nom de Philippe Carrion du Fresnay, qui avait établi un poste de traite sur cette île. »²

Faisons observer que les Canadiens ne prononcent pas les « l » dans Carillon. D'où l'identité complète, dans le langage parlé, des mots « Carillon » et « Carrion ».

Emplacement du combat de Dollard des Ormeaux

Selon certains, le combat de Dollard des Ormeaux aurait eu lieu non pas au sommet, mais au pied du Long-Sault, à peu près à l'endroit où s'élevait le fort de Carillon. C'est là que se situe Gustave Lanctôt.³ Le passage suivant du Journal du chevalier de Troyes, selon Ivanhoe Caron, l'indiquerait: « Nous vîmes (Troyes et le père jésuite Silvie) au bout du Long-Sault (à ce moment Troyes, qui se rendait à la baie d'Hudson, n'avait pas encore remonté le Long-Sault avec sa troupe), les vestiges où dix-sept français soutinrent pendant les anciennes guerres des Iroquois, l'effort de sept cents de ces barbares, dont ils tuèrent et blessèrent un nombre considérable. » L'abbé Ivanhoe Caron, auteur de l'édition critique du Journal du chevalier de Troyes, précise, dans une note en bas de page, que Troyes et son compagnon se trouvaient à ce moment-là sur la rive québécoise de la rivière, au pied du troisième rapide, là où s'élève aujourd'hui le village de Carillon.⁴

Fin des terres cultivées

Pendant que ses canots s'avancent au rythme de l'aviron en direction du portage du Long-Sault, Henry s'intéresse aux champs dont les colons français ont parsemé la forêt sur la rive

(1) Benjamin Sulte, B.R.H., I, p. 81.

(2) Ivanhoe Caron, Troyes, p. 22, Nota 29. Caron ajoute que cette île a fourni le titre à un des sept fils de Pierre d'Ailleboust d'Argenteuil, Claude-Daniel d'Ailleboust de Larillon, qui mourut à l'âge de 22 ans (1701-1723). Voir aussi Fauteux, p. 103.

(3) Lanctôt, p. 41.

(4) Troyes, p. 22.

sud. Il est de la Nouvelle-Angleterre où le colon est d'abord terrien. « À dix lieues au-dessus de l'île de Montréal, » relate-t-il, « j'ai passé la limite des terres cultivées sur la rive nord de l'Outaouais. Au sud, les fermes sont très peu nombreuses, mais le sol a toutes les apparences de la fertilité ».¹ Ces quelques petites exploitations agricoles, en bordure du lac et de la rivière, se trouvaient dans les seigneuries de Vaudreuil et de Rigaud. C'étaient les dernières terres cultivées de la Nouvelle-France, du moins dans l'est du pays. Pour en trouver d'autres, il fallait aller jusqu'au Détroit, à l'Arbre-Croche, près de Michillimakinac, au fort de Vincenne et aux Illinois. Rappelons que sur la rive droite de l'Outaouais, il n'y avait peut-être que les quelques minables défrichés, à peine cultivés, des Indiennes de la mission sulpicienne. Tout le reste était recouvert de forêt vierge.

Parce que les terres cultivées finissaient au Long-Sault, on a cru que les seigneuries finissaient également au Long-Sault. L'éditeur d'Alexander Henry note en bas de page: « Les seigneuries s'étendaient jusqu'à Carillon, environ vingt-cinq milles depuis Montréal. »² Il n'a pas été le seul à le prétendre. Cependant, il n'en était rien. Même si les autorités françaises interdisaient strictement de les exploiter, elles n'en avaient pas moins concédé deux seigneuries au delà du Long-Sault dans la vallée de l'Outaouais: celle de la Pointe-à-l'Original, sur la rive sud, et celle de la Petite-Nation, sur la rive nord. Donc, malgré la présence de ces deux fiefs, une fois franchi l'obstacle du Long-Sault, on entrait en pleine sauvagerie. Quand après la cession définitive de la colonie à l'Angleterre, le marquis de Vaudreuil partit pour la France, les deux seigneuries de Rigaud et de Vaudreuil furent vendues à Michel de Chartier, marquis de Lotbinière, le notaire Panet servant d'intermédiaire dans les transactions.

Les deux forts

Henry arriva trop tard pour entreprendre le portage ou la remontée des rapides à la cordelle. Il passa la nuit du côté nord, à

(1) Henry, p. 18.

(2) Ibidem.

l'entrée du sentier, vraisemblablement à une faible distance du fort, à l'endroit où les voyageurs avaient l'habitude de dresser leur campement pour la nuit. Cependant, il ne note dans ses mémoires la présence d'aucun poste de traite, ni sur une rive ni sur l'autre, bien qu'il y en eût deux.

Bougainville dit dans son mémoire: « Long-Sault, poste situé sur la rive du sud de la Grande Rivière, comme Carillon l'est sur la rive du Nord, au pied du même sault, à dix lieues du lac des Deux-Montagnes. »

Donc, ils se font face, étant situés tous deux au pied des mêmes rapides et à la même distance du lac. « Ces deux petits postes, » continue Bougainville, « ont été établis pour traiter au passage des sauvages, qui sont les Nipissings, Algonquins et Iroquois. » Évidemment, les chasseurs de Canassadaga. « Il s'y fait environ cent cinquante paquets (de fourrures), les mêmes pelleteries qu'à Témiscamingue, quelques ours et quelques chats en plus. »¹ En temps normal, ces deux postes étaient munis d'une garnison. On peut se demander si en plus du rôle ordinaire d'une garnison de poste de traite, elle n'avait pas à remplir une fonction particulière, celle d'exercer un dernier contrôle sur les congés. « On appelle congé, dit encore Bougainville, les permissions que le gouverneur général accorde pour un canot chargé de six mille livres de marchandises que l'on va vendre dans un des postes indiqués (sur la liste dont il est ici question); on paye cette permission cinquante pistoles et le gouverneur général, maître d'en donner plus ou moins, affecte ces fonds pour entretenir les pauvres familles d'officiers. »²

On ne pouvait se rendre à aucun poste de traite des Pays-d'En-Haut, que ce soit à la baie James, dans un des postes des Prairies, à Michillimakinac, aux Illinois, ou même simplement franchir le Long-Sault pour se rendre au Témiscamingue, sans être muni d'un congé. L'établissement d'un poste de contrôle au pied du Long-Sault n'aurait pas été nouveau. En effet, durant l'interdiction de remonter l'Outaouais, décrétée à la fin du XVIIe

(1) Bougainville, p. 581.

(2) Ibidem, page 583.

siècle, les congés ayant été supprimés, on dépêcha un détachement en amont de Montréal, précisément « ... au pied du Long-Sault de la Grande Rivière, » avec mission de se poster du côté nord dans le lieu qu'il jugera le plus propre pour en garder les deux bords afin d'empêcher qu'aucun Français ne puisse y monter, soit dans des canots à eux, ou parmi les Sauvages... »¹ Le détachement avait aussi ordre de se construire « un petit fort de pieux à la manière des Sauvages ». Si jamais on prétend avoir retrouvé le fort dans lequel s'abritèrent Dollard et ses compagnons, en supposant que la chose soit archéologiquement possible, il faudra se rappeler que des Français en ont peut-être construit un au même endroit. Après la levée de l'interdiction, il restait toujours prohibé de franchir le Long-Sault sans permis.

Bougainville précise que le fort du Long-Sault était commandé par M. de Vaudreuil, qui était alors gouverneur général de la Nouvelle-France. Par conséquent, il pouvait vraisemblablement accorder des congés à ce titre aux membres de sa propre garnison et à sa discrétion, puisqu'il était « maître d'en donner plus ou moins ». On peut se demander si cet expédient ne lui aurait pas permis d'exploiter à son bénéfice tous les petits comptoirs d'importance secondaire qui pouvaient se trouver le long de l'Outaouais.

En disant « Carillon à M. de Cuisy »², Bougainville semble laisser entendre que ce fort appartenait aux d'Argenteuil, étant situé sur leurs terres. Les deux postes étaient donc des entreprises familiales, à toutes fins utiles. Paul Alexandre d'Ailleboust de Cuisy était le cinquième fils de Pierre d'Ailleboust d'Argenteuil.

Le portage du Long Sault

On désignait sous le nom de Long-Sault trois rapides qui n'en portaient pas moins individuellement des noms différents. Le nom de Long-Sault désignait aussi celui qui se présentait le premier à la descente. Le deuxième portait le nom de chute à Blondeau et le troisième, celui de Carillon. Quand les « voyageurs »

(1) Ordonnance du chevalier de Callière. Archives publiques du Canada, Correspondance générale, vol. 15.

(2) Bougainville, p. 581.

chantaient: « Nous avons sauté le Long-Sault tout d'un morceau », ils voulaient dire qu'ils avaient franchi en canot les trois rapides d'affilée. Signalons en passant que l'appellation de Long-Sault n'est pas particulière à l'Outaouais. On la retrouve ailleurs pour désigner des rapides, notamment, entre le lac Saint-François et le lac Ontario, même une seconde fois sur l'Outaouais, entre Mattawa et le lac Témiscamingue.

À la descente comme à la montée, les canots s'arrêtaient à l'entrée du premier portage. Les voyageurs les immobilisaient le long de la rive, dans le contre-courant, pendant que les guides allaient voir s'il était possible de "sauter" le rapide ou de le remonter à la cordelle. Au Long-Sault de Carillon, un « passage facile » aurait permis de le faire le long de la rive québécoise, quand l'eau n'était pas trop haute.

Les portages se trouvaient également de ce côté. La longueur totale des rapides était d'une dizaine de milles, mais les trois portages ensemble mesuraient un peu plus d'un mille. Franquet parle d'un rapide de trois lieues de longueur qui oblige à un portage d'une demie seulement. »¹ En supposant que la lieue dont se servait Franquet équivalait à trois milles d'aujourd'hui, cela donnerait neuf milles. Sir Alexander Mackenzie, précis au point d'indiquer les portages au pas près, donne une longueur totale de plus de dix milles. « Au bout du lac (des Deux-Montagnes) », écrit-il, « la nappe d'eau se rétrécit pour former la rivière Outaouais qui, après avoir parcouru quinze milles, est interrompue par une succession de rapides et de cascades sur une distance de plus de dix milles. »²

Il semble bien que la façon normale de passer le Long-Sault était de le « sauter » à la descente et de le remonter à la cordelle. Pour sa part, Alexander Henry a fait les trois portages. « ... mes canots, dit-il, furent déchargés trois fois et, avec leur chargement, portés sur les épaules des voyageurs. »³ Si les voyageurs de Henry ont dû faire les portages, c'est que le niveau de l'eau était

(1) Franquet, p. 52 et 53.

(2) Mackenzie, p. XXXI.

(3) Henry, p. 18.

très élevé. En effet, à la sortie du troisième portage, Henry vit que les terres basses de la rive sud étaient inondées. Elles étaient donc à l'époque exposées aux inondations et c'est certainement une raison pour laquelle les portages se faisaient de l'autre côté.

Alexander Mackenzie nous donne d'autres détails: « Ici (au Long-Sault de Carillon), le canot est halé à la corde... Il y a trois portages dont la longueur varie dans une large mesure avec le niveau de l'eau selon qu'il est plus haut ou plus bas. »¹ Quand le canot était halé à la corde par des voyageurs qui le tiraient de la rive, d'autres, qui s'étaient mis à l'eau, le retenaient à une faible distance et voyaient à ce qu'il ne s'endommage pas sur des roches.

On mettait des heures et des heures à remonter le Long-Sault. À la descente, surtout quand on sautait les trois rapides d'affilée, les choses allaient toujours très vite. Un missionnaire, l'Abbé J.-B. Proulx, décrit les sensations qu'il a éprouvées en « sautant tout d'un morceau » ces trois célèbres rapides. Voici ce texte dans les termes mêmes de son auteur: « Notre bateau se lance au milieu des bouillons et est emporté avec la rapidité de la flèche; il fournit une course effrénée. Les mains saisissent fortement la planche du siège, le regard se fixe sur l'abîme, les lèvres sont muettes et le cœur palpité d'émotion. Chaque fois que le bateau, comme pour s'effondrer, descend dans une cave, les Sauvages poussent un cri de joie sourd, un frisson vous passe sur tout le corps. Vous diriez que l'embarcation, emportée par l'épouvante, va se briser sur un rocher; déjà elle n'en est plus qu'à quelques pieds, mais soudain l'homme d'avant et le timonier l'ont virée bout pour bout, et elle continue sa route, sautant, bondissant, longeant un autre abîme, montant et descendant sur le dos des vagues qui l'emportent comme des chevaux au galop.

« Nos guides sont devenus d'autres hommes; ils ont perdu leur attitude lente et un peu nonchalante; l'œil dominateur, la tête haute, la chevelure au vent, l'air inspiré, ils sont debout à leur poste. Leur commandement est bref, leurs mouvements sont vifs et saccadés; ils se penchent sur la rame, se baissent et se

(1) Mackenzie, p. XXXI.



UN GRAND CANOT «À LÈGE» — canot rapide voyageant sans cargaison — en train de «sauter» un rapide. Les passagers, au nombre de quatre, sont assis un peu en avant du centre du bateau. Six «milieux» ou avironneurs les précèdent et huit les suivent. Les «bouttes», soit l'homme d'en avant et le «gouvernail», font la manœuvre.

Huile, Mme F.A. Hopkins

Archives publiques du Canada

relèvent, sautent d'un bord à l'autre du bateau. Puis, quand le pas périlleux est passé, quand l'abîme est franchi, il faut voir comment ils se redressent dans leur fierté, une main sur la rame, le poing sur la hanche, triomphant: ils sont sublimes. Une fois dans ma vie, j'aurais désiré être guide de grand canot, ç'aurait été pour sauter le Long-Sault. »¹ L'abbé Proulx avait pris sept heures pour monter le Long-Sault, à peu près une demi-heure pour le descendre.

Le Long-Sault franchi, le Katche-Sippi ne présentait plus sur l'une et l'autre de ses rives que le spectacle de la forêt primitive, habitat commun du cerf, du loup, de l'ours et de l'Indien. Godfrey T. Vigne disait: « ... la rivière ressemble à la partie la plus sauvage de l'Ohio au-dessus de Louisville, sauf que les arbres qui ornent les rives et les îles de l'Outaouais, sont moins hauts que ceux de l'Ohio. »² Que devaient donc être ces géants de la Belle Rivière quand ceux de la Grande Rivière pouvaient mesurer plus de 150 pieds! Les peuplements de pins qui recouvraient la vallée de l'Outaouais à cette époque passaient pour les plus beaux de l'Amérique du Nord.³ Bigsby exprime son ravissement devant le spectacle qui s'offrait à sa vue: « Nulle part je n'ai vu des pins aussi grands et aussi gros que sur l'Outaouais, » disait-il.⁴ Toutes ces forêts ont disparu, tous ces arbres gigantesques ont été abattus les uns après les autres, pour servir à la construction des flottes de guerre britanniques, notamment, pour vaincre Napoléon. Aucun n'a été épargné par la hache du bûcheron et la cupidité des entrepreneurs. Ce fut un véritable massacre. On ne manifesta aucun souci de conservation pour assurer le renouvellement de cette ressource naturelle d'une richesse immense. Tout fut pillé, gaspillé, ruiné, anéanti. On laissa se gaver un tout petit groupe de nantis.

-
- (1) L'abbé J.-B. Proulx accompagnait Mgr Duhamel dans une visite pastorale de l'Outaouais. La première visite pastorale dans la région avait aussi été faite en canot par Mgr Bourget, évêque de Montréal, dont le diocèse comprenait alors la vallée de l'Outaouais.
 - (2) Vigne, *Six Months in America*, p. 191.
 - (3) *The Beaver* — Bond.
 - (4) Bigsby, I, p. 131.

Petite-nation et rivière du Lièvre

La seigneurie de la Pointe-à-L'Orignal

Les terres inondées qu'apercevait Henry à la sortie du portage du Long-Sault, étaient les terres riveraines de la seigneurie de la Pointe-à-l'Orignal. Ce fief avait été concédé par la compagnie des Indes occidentales à M. Provost, major de Québec, le 27 novembre 1674. L'autre seigneurie de l'Outaouais, celle de la Petite-Nation, avait été concédée par la même compagnie, la même année, à Mgr de Laval.

La géographie seigneuriale de Marcel Trudel¹ situe la seigneurie de la Pointe-à-l'Orignal sur la rive opposée de la rivière par rapport à celle de la Petite-Nation, mais la précédant immédiatement. L'acte de concession la décrit ainsi: « de la continuation de terre non concédée au lieu de la Pointe-à-l'Orignal, au-dessus de Montréal, de l'étendue de deux lieues de front sur deux lieues de profondeur, avec droit de pêche, chasse et traite avec les Sauvages et propriété des lacs et rivières, mines et mi-

(1) Trudel, p. 178.

nières qui s'y trouvent pour lui (M. Provost), ses hoirs et ayant cause jouir à perpétuité de la dite concession en toute propriété et seigneurie, sans justice... »¹

Vers la fin du XVIII^e siècle, le propriétaire du domaine était Joseph-Dominique-Emmanuel Lemoyne de Longueuil qui l'avait hérité de sa mère, Dame Geneviève Joybert de Soulanges. Il le vendit à Nathanael Hazard Treadwell, de Montréal, le 24 mai 1796. Treadwell y établit ses premiers colons en 1798. Le domaine faisait déjà partie du Haut-Canada.

Bien que l'acte de concession comportât le droit de traite avec les Indiens, la seigneurie ne fut jamais exploitée et ses privilèges exercés sous le régime français. « Les concessions seigneuriales sur la rivière des Outaouais sont rares, » constate l'historien Marcel Trudel, « et le peuplement y est nul, parce que l'État s'y oppose; il vaut mieux pour la traite que cette grande voie demeure déserte. »²

Le fort de la Petite-Nation

Henry s'est maintenant engagé dans ce long bief — soixante milles — qui va du Long-Sault aux Chaudières, tronçon de l'Outaouais auquel on semble avoir oublié de donner le nom de lac et qui, pour cette raison, est un des rares à porter le nom de rivière des Outaouais. Partout ailleurs, ce cours d'eau aux proportions de fleuve, porte des noms sans cesse différents mais à peu près jamais le sien. « Il est toujours très large », dit Bigsby, « d'un demi-mille à deux milles... Ce n'est pas tellement une rivière dans le sens anglais du terme qu'une chaîne de lacs, ou de longues nappes d'eau tranquilles, de vingt, trente et soixante milles de long chacune, reliées par des rétrécissements et des rapides, par où la rivière s'ouvre de force un chemin à travers un terrain élevé et rocheux en une suite de cascades et de courants écumants. »³

« Quatorze lieues plus loin », nous dit à son tour Henry, « nous avons atteint un fort ou poste français, entouré d'une pa-

(1) Roy, Concession en fief et seigneurie.

(2) Trudel, p. 179.

(3) Bigsby, I, p. 130.

lissade. Y attendant, se trouvait un petit jardin dont nous avons obtenu quelques légumes. La maison était vide d'habitants.»¹

Ce fort, dont la description nous rappelle celle que fait Bougainville du fort de la Nouvelle-France, était celui de la Petite-Nation, s'il faut en croire Voorhis, Barbezieux et Blanchard qui n'hésitent pas à l'affirmer. Voorhis, pour sa part, n'est pas certain de son emplacement. « Fort palissadé, nous dit-il, situé sur le bord de la rivière Outaouais, sinon à l'embouchure de la Petite-Nation, du moins près d'elle ».²

On peut présumer que ce fort n'existait pas à la fin du XVIIe, parce que le chevalier de Troyes n'aurait pas manqué d'en mentionner la présence dans son journal. On peut aussi présumer qu'il s'élevait soit sur la rive droite de la rivière dont il a emprunté le nom, soit en amont de son embouchure. En effet, les seigneurs du lieu, le séminaire et le chapitre de Québec, se voyant interdire eux-mêmes la traite avec les Indiens, n'auraient vraisemblablement pas permis à qui que ce soit d'établir un poste sur leurs terres qui se terminaient justement à la Petite-Nation, sans l'englober. On peut penser que c'était un poste auxiliaire, installé à cet endroit pour traiter au passage des Indiens qui descendaient du plateau laurentien par le bassin de lacs et de ruisseaux que draine la Petite-Nation.

Henry a trouvé la maison vide d'habitants. Il ne faudrait pas en conclure que le poste était abandonné. Il y avait des légumes, prêts à être cueillis, dans le jardin. Quelqu'un s'en est donc occupé. D'ailleurs, le jeune anglo-américain se contente de dire que « la maison était vide d'habitants », l'ayant trouvée ainsi à son passage.

La seigneurie du S.M.É.

La seigneurie de la Petite-Nation appartient d'abord entièrement à l'évêque de Québec, puis, entièrement, au petit séminaire de Québec dont la désignation officielle est encore de nos jours Séminaire des Missions étrangères, le S.M.É. Elle avait été concédée le 16 mai 1674 par la compagnie des Indes Occidentales à

(1) Henry, p. 19.

(2) Barbezieux, I, p. 69, Blanchard, p. 60, Voorhis.

Mgr de Laval qui devait bientôt la céder, avec tous ses autres biens, au S.M.É., dont il était le fondateur, par acte passé à Paris le 12 avril 1680 devant les notaires de Troy et Carnot. La ratification eut lieu à Québec, le 16 mai 1681, devant le notaire Rageot.¹ Par la suite, Mgr de Laval, ayant fondé le chapitre de Québec, se fit rétrocéder les trois cinquièmes de la seigneurie, afin de pourvoir à l'entretien des chanoines. Le fief se trouvait donc partagé entre deux propriétaires: deux cinquièmes restant en possession du S.M.É et trois cinquièmes allant au chapitre.

Voici la description cadastrale du domaine: cinq lieues de face sur cinq lieues de profondeur, « à prendre depuis le Sault de la Chaudière, vulgairement appelé Petite-Nation², environ quarante-deux lieues au-dessus de Montréal, en descendant sur le chemin des Outaouais... » Signalons ici la confusion qui semble exister entre la rivière de la Petite-Nation et le saut de la Chaudière.³ Notons, enfin, qu'il était possible alors d'écrire, dans un document officiel, sans qu'il y ait risque de méprise, « chemin des Outaouais », pour désigner la Grande Rivière. Lorsque le nom d'Outaouais a été donné officiellement à ce cours d'eau, il le portait déjà depuis longtemps officieusement.

Contrairement à la coutume, l'acte de concession ne comportait pas le privilège de traite avec les Indiens. D'ailleurs, tous les autres droits et privilèges qu'il accordait restèrent lettre morte: les autorités, tant françaises qu'anglaises, refusèrent toujours aux concessionnaires la permission de les exercer. Le chapitre qui comptait sur sa part du domaine pour subvenir à ses besoins, se plaignait particulièrement de l'opposition de MM. Beauharnois et Hocquart, gouverneur et intendant, et réclamait la liberté de jouir du fief ou « qu'il (lui) soit accordé une certaine somme sur le produit des congés » à titre de dédommagement.

Pour le gouverneur et l'intendant, l'établissement de « cette terre... ne pouvait avoir d'autre vue que d'y faire la traite avec les

(1) Revue d'histoire de l'Amérique française, déc. 1971 — Vol. 13, Roger Le Moine.

(2) Roy, Inventaire des concessions en fief et seigneurie.

(3) Sulte, Histoire des Canadiens français, V. p. 37. Ce nom de Petite-Nation fut aussi donné à la chute des Chaudières: c'est ce qui explique l'erreur dans laquelle on est tombé en décrivant les limites de la seigneurie.

Sauvages qui descendaient à Montréal, ce qui causerait un préjudice considérable aux commerçants de cette ville et même à la traite au fort Frontenac. » Ils croyaient que les concessions que le chapitre prétendait avoir faites en 1728 et celles qu'il voudrait faire, étaient « des moyens indirects d'enlever à Montréal les pelleteries qui descendaient en canot parce que tous ces concessionnaires deviendraient autant de traiteurs et ces établissements particuliers autant d'entrepôts pour le commerce étranger. » Il faut entendre par « commerce étranger », celui qui s'exerçait avec les colonies anglaises au moyen de la contrebande. On voit ici que ce sont les commerçants de la colonie, ceux de Montréal en particulier, qui, en faisant pression auprès des autorités, empêchaient que l'Outaouais s'ouvre à la colonisation.

De leur côté, le gouverneur et l'intendant se chargeaient de faire valoir le point de vue des marchands auprès du roi pour neutraliser les démarches que le séminaire et le chapitre pourraient tenter directement auprès de lui.

« D'ailleurs », continuent-ils dans leur lettre au comte de Maurepas, « il ne convient point de diminuer les forces de la colonie, ni de placer des habitants dans des endroits où ils seraient exposés en cas de rupture avec les Iroquois et obligés d'abandonner leurs terres... Il est préférable que les établissements se fassent de proche en proche pour que les peuples étant plus réunis se puissent procurer des secours mutuels. »

Enfin, ils rappelaient que « ... le droit de traite avec les Sauvages n'est pas inséré dans la concession de 1674, qui est inséré dans la plupart des autres concessions: on peut donc présumer que, dès ce temps-là, la compagnie des Indes Occidentales s'estoit réservé ce droit de traite... » Ils oubliaient que la seigneurie voisine de Pointe-à-l'Original, constituée la même année, sept mois plus tard, soit le 27 novembre 1674, par la même compagnie, comportait ce privilège de traite avec les Indiens.¹ Le gouverneur et l'intendant proposèrent d'offrir, en compensation, une seigneurie sur le lac Champlain. Quoique ce projet eût été accepté, on n'y aurait pas donné suite.

(1) Lettre de Beauharnois et Hocquart au ministre Maurepas.

Le régime anglais ne modifia en rien l'attitude des autorités et à la fin du XVIIIe, les propriétaires de la seigneurie étaient encore en butte aux tracasseries administratives. Bien que le séminaire eût prêté le serment de foi et hommage pour ses autres fiefs et seigneuries, Frédéric Haldimand, gouverneur de l'époque, l'empêcha de le faire pour la Petite-Nation. Il alléguait pour excuse qu'il n'y avait pas de garnison à cet endroit. Le S.M.É. lui faisait vainement observer que « Sa Majesté concède des terres dans cette province dans les parties au-dessus de Montréal », tout en le priant de lui garder ce domaine: il avait de sérieuses raisons de craindre d'en être dépossédé.

De guerre lasse, le 19 janvier 1801, « les prêtres du séminaire, après avoir plusieurs fois délibéré s'ils vendraient ou s'ils établiraient la seigneurie de la Petite-Nation... (ont) conclu et décidé qu'ils (les supérieurs et directeurs du Séminaire) vendraient les dites deux lieues pour la somme de cinq cent-cinquante louis courants, payables d'ici deux ans. La dite délibération étant motivée tant sur la crainte d'en être dépossédés que par la difficulté d'y faire des établissements. » (Signé par Gravé, supérieur, et quatre directeurs.)¹

La vente de la seigneurie

Les raisons motivant la vente de la seigneurie de la Petite-Nation sont claires: crainte d'en être dépossédés et impossibilité de l'établir. Il y avait déjà à ce moment-là un commencement d'exploitation, représenté, notamment, par un moulin construit par le régisseur et, en partie du moins, avec son argent.

La vente fut conclue le jour même. L'acheteur n'était autre que le régisseur du domaine, Joseph Papineau, de Montréal, notaire et arpenteur, politicien, orateur célèbre, père du « grand Papineau ». On comparait son éloquence au fleuve qui coule à pleins flots alors que ses rives demeurent immobiles: Joseph Papineau ne faisait aucun geste en parlant.

Le prix de vente de 550 louis d'or ne fut pas versé en entier en espèces sonnantes et trébuchantes. Il fut acquitté en grande partie en honoraires et services professionnels. L'acquéreur se serait

(1) Provost.

fait aussi rembourser ses frais engagés dans l'exercice de ses fonctions de régisseur.¹

Une fois liquidées les deux lieues de front sur cinq de profondeur qui constituaient la part du S.M.É., on songea à se défaire des quinze lieues carrées qui formaient celle du Chapitre. Une question de droit se posa: le S.M.É. était-il habilité à en céder la propriété? On consulta le greffier du papier timbré, un nommé Joseph Plante, qui, après étude, proclama que le Chapitre n'avait pas accepté la donation que lui avait faite Mgr de Laval de cette partie de la seigneurie, qu'il n'avait pas le droit d'acquérir par prescription et qu'il n'avait pu acquérir par prescription.² En conséquence de quoi, le 15 mars 1803, le S.M.É. vendit les lieues restantes du fief au même Joseph Papineau qui, quelques années après, soit le 19 mars 1810, revendit le tout à son fils, Louis-Joseph.

Les nouveaux propriétaires, les Papineau père et fils, ne semblent pas avoir connu les tracasseries administratives qui poussèrent le séminaire de Québec à se défaire du domaine sur l'Outaouais qu'il partageait avec le Chapitre de la même ville. Ils purent y établir des colons et le mettre en valeur sans être inquiétés.

Mgr de Laval avait songé en 1685 à établir dans sa seigneurie de la Petite-Nation une mission sédentaire pour accueillir les Indiens. Il y aurait renoncé à cause de la proximité de Montréal et du danger «de l'eau-de-vie qu'ils auraient de tous côtés des habitants voisins.»³ L'idée n'en continua pas moins à plaire à plus d'un. Dans une lettre datée du 30 août 1698 et adressée à Mgr de Laval, l'abbé Jean-François Buisson de Saint-Cosme, disait: «...il me semble qu'on ne pourrait trouver un plus beau lieu pour établir une mission algonquine.» En plus d'un intérieur valonné, couvert de forêts, parsemé de lacs et facilement accessible, ces cinq lieues de front sont singulièrement variées pour un

(1) David, L.O.

(2) F.L. Audet, B.R.H., IV, p. 173.

(3) Lettre M, 130, p. 7s.

rivage de l'Outaouais, agrémentées qu'elles sont de baies profondes et de deux longues presqu'îles aux contours finement découpés.¹

Le fort de la rivière du Lièvre

Au sujet de ce fort, Henry se contente de dire: « Trois lieues plus loin (à partir du fort de la Petite-Nation) se trouve l'embouchure de la rivière du Lièvre, qui descend du nord; ici encore, nous avons passé devant un autre poste de traite. »² Il y avait donc, à ce moment là, à l'embouchure même de cette rivière, puisqu'on l'aperçoit des canots en marche, un poste de traite érigé et exploité sous le régime français.

S'il faut en croire Voorhis, ce fort aurait aussi été exploité sous le régime britannique, par la compagnie du Nord-Ouest d'abord, puis, peut-être, par celle de la Baie d'Hudson, après la fusion des deux compagnies. Voorhis prétend même que le fort de la rivière du Lièvre serait à l'origine de la ville de Buckingham.³

Que ce fort ait été utilisé successivement par les deux grandes compagnies, est dans le domaine du possible. Qu'il ait été à l'origine de la ville de Buckingham, est fort discutable. C'est au lac aux Sables, non loin de Notre-Dame-du-Laus, donc à une distance considérable de l'embouchure de la rivière, que se trouvait le poste de la compagnie de la Baie d'Hudson dont McLean prendra charge en 1826. Il ne faut pas oublier qu'on doit compter plusieurs milles entre le confluent de l'Outaouais et de la Lièvre et la ville de Buckingham. Ce n'est qu'en 1849 que la compagnie de la Baie d'Hudson aménagera à Buckingham un petit comptoir pour remplacer le poste du lac aux Sables qui avait cessé d'être rentable. Des débits de boisson s'y trouvaient déjà et c'est pour ne pas perdre la clientèle des Indiens qui les fréquentaient, qu'elle s'y transporta.⁴ Ce qui est aujourd'hui Buckingham, était alors déjà un hameau en pleine expansion.

- (1) Trois lettres de l'abbé Jean-François Buisson de Saint-Cosme, adressées à Mgr de Laval, 1ère lettre, 30 août 1698, du lac Huron.
- (2) Henry, p. 19.
- (3) Voorhis.
- (4) The Beaver — Bond.

Le poste du lac aux Sables comprenait une maison confortable pour le commis en charge et une grande exploitation agricole bien établie. Le bourgeois était aussi chargé du poste de la rivière Désert, situé non loin de l'emplacement de la ville actuelle de Maniwaki. Auxiliaire du premier, le poste de la rivière Désert prenait au passage les Indiens qui descendaient la Gatineau, et le poste du lac aux Sables, ceux qui descendaient la Lièvre une fois la saison de chasse terminée sur les hauts plateaux laurentiens, pour gagner Montréal. La communication d'un poste à l'autre se faisait par une route facile de lacs et de portages.

Les Chaudières

La chute du Rideau

Après avoir noté la présence du fort de la rivière du Lièvre, continuant sa route, Alexander Henry est frappé par le spectacle qu'offrait alors à la vue des voyageurs la chute du Rideau: « À quelques lieues plus loin encore, écrit-il, sur la rive sud, se trouve l'embouchure d'une rivière de quatre cents yards de largeur et qui tombe dans l'Outaouais perpendiculairement, du rebord d'un rocher de quarante pieds de haut. L'aspect de cette chute lui a valu le nom de Rideau, ou *curtain*; d'où la rivière elle-même est appelée la Rideau ou rivière du Rideau. Cette chute se présenta à ma vue avec une beauté et une magnificence extraordinaires, et décorée de couleurs variées. »¹

À peine pouvons-nous aujourd'hui nous représenter le magnifique spectacle qu'offrait sous les feux du couchant la chute du Rideau, dans son décor primitif de forêts vierges, lorsque toutes les eaux de la rivière de ce nom se précipitaient d'un seul bond

(1) Henry, p. 19. Notons que Henry écrit Outaouais, non Ottawa.

dans la Grande Rivière. C'était le temps où Indiens et voyageurs s'arrêtaient pour s'y baigner et se divertir en essayant de se couler entre le rocher et le « rideau » que formait l'eau en tombant.¹ Aujourd'hui, la chute, anémiée par le déboisement et la dérivation d'une grande partie de ses eaux, ne laisse pendre qu'un mince voile qui ne réussit pas toujours à masquer le fond sombre de la falaise.

La Grande Chaudière

« Toujours en remontant l'Outaouais, à trois lieues à partir de la chute du Rideau », poursuit Henry, « est celle de la Grande Chaudière, phénomène d'un aspect différent. »² Sensible à toutes les beautés de la nature, il s'attarde à décrire ce célèbre saut, comme le feront plusieurs de ceux qui, après lui, ont remonté la Grande Rivière au début du régime anglais.

Ils soupçonneront aussi, comme lui, l'existence d'un remous où disparaîtrait, par un passage souterrain, une partie des eaux de la rivière. « À la fonte des neiges ou au cours des périodes de pluie, un remous, une accumulation d'écume, à un endroit particulier du gouffre, m'ont fait soupçonner l'existence, dans le fond, d'une ouverture par laquelle l'eau se fraie un passage souterrain. »³ Ce passage souterrain où l'eau s'engouffrerait pour retourner à l'Outaouais un peu plus bas, en a intrigué plus d'un. Un homme y aurait même été englouti pour en ressortir vivant et raconter son aventure.

Henry attribue le nom de chaudière à la poussière d'eau qui se dégage de la chute sous forme de nuage, comme la vapeur d'une bouilloire. « Son nom est motivé par le brouillard, la vapeur, qui s'en dégage, » dit-il. Il appelle la chute « the great kettle », littéralement la grosse bouilloire, le gros chaudron. C'est d'ailleurs ce que voulait dire le nom indien d'Asticou, que Cham-

- (1) Louis-Joseph Papineau a raconté à Benjamin Sulte qu'il aurait lui-même réussi à passer, sans se mouiller, entre le rocher et le rideau. Poursuivi par deux bandes armées, Montferrand n'aurait échappé à la mort qu'en « sautant » la chute à la nage pour se cacher ensuite derrière le rideau. Sulte, Montferrand.
- (2) Henry confond ici lieues et milles. À peine y a-t-il trois milles entre les deux chutes.
- (3) Henry, p. 20.

plain n'a fait que traduire quand, s'arrêtant à cet endroit, il lui a donné le nom de Chaudière.¹

Le chevalier de Troyes nous fournit une autre explication de ce toponyme. Il faudrait l'attribuer, selon lui, à la présence d'un trou en forme de chaudière qui se serait creusé avec le temps sous l'action de l'eau tombant sur les rochers. Citons ce passage du journal de l'expédition à la baie d'Hudson: «...portage de la Chaudière que les voyageurs ont ainsi nommé, parce qu'une partie de la rivière qui tombe parmi une confusion affreuse de rochers, se jette dans un trou d'une de ces roches faite en forme de chaudière dont l'eau s'écoule par dessus.»²

Les trois portages

Trois portages jalonnaient la route entre le lieu dit Asticou et le lac qui porte aujourd'hui le nom de Des Chênes. Tous les trois portaient autrefois le nom de Chaudière, soit la Grande, la Petite et la Troisième Chaudière. Ce dernier portage était aussi appelé, à cause de l'abondance de chênes à cet endroit, portage des Chênes. Le lac lui-même portait le nom de lac des Chaudières. Au milieu du XIXe siècle, on lui donnera encore ce nom dans des documents officiels. Le toponyme désignait toute la région: on allait aux Chaudières, on s'arrêtait aux Chaudières, on bivouaquait aux Chaudières. Quand la vallée s'ouvrira à la colonisation, on parlera couramment du village des Chaudières pour désigner les habitations qui s'y trouvaient.

Les portages des Chaudières, comme tous les autres d'ailleurs, étaient aussi courts que possible. Quand on porte près de deux cents livres de marchandises sur son dos, on ménage le moindre de ses pas. D'après Alexander Mackenzie, le portage de la Grande Chaudière mesurait 643 pas, ceux de la Petite et de la Troisième Chaudières mesuraient respectivement 700 et 740 pas.

MacKenzie nous décrit comment se faisaient ces trois célèbres portages:³ « Sur ce portage (celui de la Grande Chaudière), qui est de six cent quarante-trois pas de long, le canot et tout le

(1) Brault, p. 11.

(2) Troyes, p. 23. Le chevalier de Troyes passa aux Chaudières le 21 avril 1686.

(3) Alexander Mackenzie, xxxi et xxxii.



LE GOUFFRE DE LA GRANDE CHAUDIÈRE, tel qu'il apparaissait dans toute sa sauvage beauté. Ce formidable spectacle impressionnait les Indiens qui s'y arrêtaient pour faire un sacrifice de pétun. Ils le comparaient au bouillonnement de l'eau dans leurs grotesques chaudières.

Par W.H. Bartlett

Archives publiques du Canada

chargement sont portés. Le rocher est si abrupt et si difficile d'accès, qu'il faut douze hommes pour sortir le canot de l'eau et le hisser au haut de la berge. Le canot est ensuite porté (renversé) par six hommes, deux à chaque bout du même côté et deux sous le plat-bord opposé au milieu. De là au prochain (portage), il n'y a qu'une courte distance, dans laquelle on fait deux voyages sur le deuxième portage des Chaudières, qui est de sept cents pas, pour transporter le chargement seulement. »

Pour élucider cette dernière partie du texte citons Henry: « À partir de ce premier portage (celui de la Grande Chaudière) à un autre, un peu plus long (celui de la deuxième Chaudière qui mesure 700 pas), il n'y a que trois milles. »¹ Donc, au premier portage, qui était de 643 pas, les hommes portaient, d'abord, le canot sur leurs épaules jusqu'à l'endroit où on le remettait à l'eau. Il portait ensuite sur leur dos la marchandise jusqu'à cet endroit, et on rechargeait le canot. On remontait enfin la rivière à l'aviron ou à la cordelle jusqu'au deuxième portage, qui n'était pas un portage proprement dit, mais une décharge, c'est-à-dire que seule la marchandise était portée. Pendant ce temps, le canot remontait le courant vide pour aller rejoindre les hommes au bout du deuxième portage où il était de nouveau rechargé.

« De là à la prochaine et dernière Chaudière, » continue Mackenzie, « ou portage des Chênes, il y a environ six milles, avec un courant très fort, alors que la marchandise est portée sur sept cent quarante pas, le canot étant halé à la cordelle, quand l'eau n'est pas très haute. »

On peut interpréter ce passage en disant qu'au bout des six milles de rivière qui séparaient le deuxième du troisième portage, le courant devenait trop fort pour qu'on puisse continuer de le remonter à l'aviron. Pendant que la marchandise était portée sur une distance de sept cent quarante pas, le canot, restant à l'eau, était halé du rivage à l'aide d'une cordelle. Cependant, quand l'eau était trop haute, il devait être porté sur les épaules des voyageurs.

Henry ajoute un détail intéressant. Il dit que le portage de la

(1) Henry, p. 21.

Grande Chaudière se faisait « si près de la chute que les hommes se font asperger par les embruns ». En effet, on s'aventurait en canot aussi près de la cataracte qu'il était possible de le faire sans risquer d'être happé par le courant. On voit aussi, dans le texte que nous venons de citer de Mackenzie, qu'on n'hésitait pas à aborder à des endroits où il était à peine possible de hisser le canot sur la berge, afin peut-être de raccourcir le portage de quelques dizaines de pas.

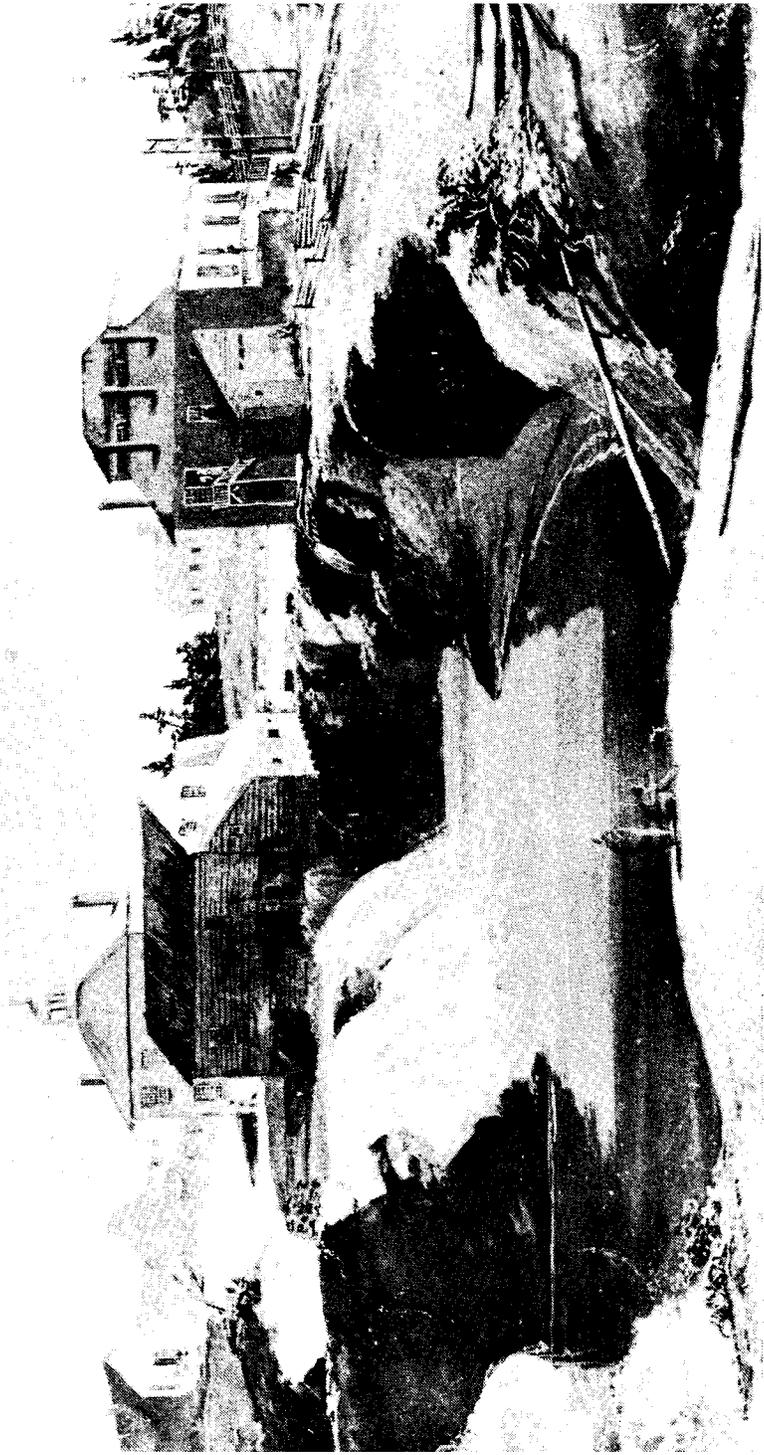
Deux flottilles de canots

Bigsby nous dit comment on gagnait en canot le portage de la Grande Chaudière: « Trois passages s'offraient à la vue de ceux qui remontaient la rivière. Ils s'ouvraient entre les îles qui leur barraient la route à cet endroit. Le passage de droite où notre canot se balançait, nous conduisit par un chemin sinueux à une anse rocheuse où nous descendîmes pour le portage, ordinairement de deux cents yards de long.

« Alors que nous étions sur ces eaux agitées, nous avons eu la surprise de nous trouver au milieu d'une véritable armada de gros canots (vingt-deux), appartenant à la compagnie du Nord-Ouest, et dix ou douze autres, luttant contre la vague, qui appartenaient aux Iroquois du village des Deux-Montagnes, revenant de leur chasse d'hiver, avec leurs familles, leurs fourrures et leurs chiens, etc. Comme ils aimaient la parure, la plupart d'entre eux étaient vêtus de façon très voyante d'écarlate, avec large ruban d'argent au chapeau et guêtres ornées de franges. »¹

Profitant de l'occasion que lui offrait la Grande Chaudière, Bigsby décrit à son tour, comment portageaient les voyageurs: « Toute la cargaison est répartie en lots de 95 livres. On ne permet à aucun lot de dépasser ce poids. Les voyageurs en transportent immédiatement un, deux et même trois chacun (ordinairement deux), jusqu'à l'autre bout du portage, si celui-ci n'est pas trop long, au pas ralenti, les genoux fortement pliés, avec arrêts de quelques minutes à toutes les demi-heures, ce repos étant

(1) Bigsby, I, p. 143.



ÉTABLISSEMENT DE PHILÉMON WRIGHT — Voici l'endroit où commençait le portage de la Grande-Chaudière. Il ne fallait pas moins de douze hommes pour hisser sur la berge un grand canot de maître. On aperçoit le moulin et la taverne de Philémon Wright, tels qu'ils étaient en 1823.

Par H. DuVernet

Archives publiques du Canada

appelé en terme de métier « une pipe »¹. La charge est placée de façon à reposer sur la tête et sur les épaules au moyen d'une large courroie qui passe sur le front. Le canot est porté avec beaucoup de précautions sur les épaules nues de six hommes et poussé de bas en haut le long des rebords et des précipices, en le posant sur les lits (les couchages) comme sur des coussins pour amortir les chocs et protéger l'écorce. Les bourgeois transportent leurs articles personnels de peu d'encombrement et bien d'autres choses qui peuvent se trouver sous la main, telles que les avirons ou la bouilloire. Le sentier est d'ordinaire dans les pires conditions, arbres renversés, roches glissantes, petits ruisseaux; il fallait parfois traverser des marais et des bois épais.»

La chaudière indienne

Les Indiens avaient donné le nom de Chaudière à ce saut de l'Outaouais par analogie avec leur chaudière, non la nôtre. Il s'agit d'une chaudière de cuisine: d'un chaudron, bien entendu. On a de la difficulté à comprendre la fascination qu'exerçait sur l'Indien la chaudière de cuisine, — le chaudron, — aux premiers jours de la colonie. C'était à ses yeux la merveille des merveilles.

Les Hurons disaient, par exemple, que le roi étant le plus puissant des chefs français, c'est lui qui fabriquait les plus grandes chaudières.² La logique d'un pareil raisonnement nous échappe aujourd'hui. On raconte qu'un Indien que les premiers explorateurs avaient amené en France et à qui on avait fait voir Versailles et ses merveilles, n'en passait pas moins le plus clair de son temps dans la partie du faubourg Saint-Honoré réservée aux

(1) Bigsby, I, p. 143. Quelqu'un a écrit en marge « pose ou pause » sans doute pour expliquer ce sens inattendu du mot « pipe ». On s'arrêtait le temps d'une pipe, c'est-à-dire le temps de recharger le fourneau des pipes. Le tacc était aussi indispensable aux voyageurs de canot que la soupe aux pois, le blé d'Inde et le lard salé. Les Canadiens étaient de gros fumeurs de pipe. Ils avaient toujours la pipe aux lèvres. On disait qu'ils commençaient à fumer dès qu'ils pouvaient tenir une pipe dans leur bouche. Selon Brault (Ottawa, p. 32, citant l'abbé Tessier) les voyageurs fumaient en avironnant et avironnaient tant qu'il restait du tabac dans leurs pipes. Une « pipe », c'est-à-dire la durée d'une pipée de tabac était devenue une mesure de distance. On s'arrêtait à chaque pipe pour « recharger ».

(2) Père Gabriel Sagard, *Le Grand Voyage*, p. 67, cité par Innis, p. 18.

chaudronniers à les regarder travailler, tellement irrésistible était l'attrait qu'ils exerçaient sur lui.

Nicolas Denys dit que le chaudron est et reste par dessus tout l'article le plus précieux que les Indiens peuvent obtenir de nous.¹ Innis, pour sa part dit: « On ne peut que suggérer l'importance du fer pour une culture qui dépend de l'os, du bois, de l'écorce et de la pierre. La chaudière portative a mis fin à la cuisson dans des récipients de bois à l'aide de pierres surchauffées. »²

En effet, la chaudière indienne était inamovible, énorme, grotesque, fabriquée en bois avec peine et misère à l'aide de hachettes et de couteaux de pierre. On la remplissait d'eau, transportée dans des récipients d'écorce précairement étanches, pendant qu'on faisait chauffer des pierres qu'on y jetait ensuite pour faire bouillir l'eau. Le caractère d'inamovibilité de la chaudière indienne forçait les Indiens à camper toujours aux mêmes endroits, risquant ainsi de devenir la proie de leurs ennemis.

« Les haches, les chaudières, les couteaux et tout ce qu'on leur fournit est beaucoup plus commode que ceux qu'ils avaient auparavant, lorsqu'ils étaient obligés d'aller camper auprès de leurs grotesques chaudières, au lieu qu'aujourd'hui ils sont libres d'aller camper où ils veulent. »³ Innis prétend même que les chaudières constituaient le principal « régulateur » de la vie des Indiens nomades qui devaient nécessairement rechercher dans leur déplacement les endroits où ils pouvaient en trouver déjà installées.

Le saut de la Grande Chaudière étant un lieu séculaire de rendez-vous entre Indiens, on peut s'imaginer la présence de chaudières de ce genre près de la chute. C'était peut-être une autre raison d'appeler l'endroit Asticou. Ces lieux de campement indien constituent des sites archéologiques recherchés, parce qu'on peut y faire de bonnes récoltes d'artefacts.

Bivouac de nuit

Bigsby raconte que ses compagnons de voyage et lui ne repartirent qu'à sept heures du soir et que leur canot a dû être

(1) Nicolas Denys, cité par Innis, p. 440.

(2) Innis, p. 18.

(3) Innis, Ibidem, citant toujours Denys.



BIVOUAC DE NUIT — Les voyageurs ne cessaient d'avironner qu'à la nuit tombée. Ils dormaient enveloppés dans leur couverture de laine, et sous le canot, quand il pleuvait, tassés les uns contre les autres. Un veillait. Aux premières lueurs de l'aube, il réveillait tout le monde au cri de «lève! lève!» On se mettait en route immédiatement. On s'arrêtait vers sept heures pour déjeuner.

Huile, Mme F.A. Hopkins

Archives publiques du Canada

halé à la cordelle durant deux heures pour remonter des rapides temporaires attribuables à la hauteur de l'eau — huit pieds au-dessus du niveau normal — probablement entre la deuxième et la troisième chaudières, « longeant la rive de si près que nous frôlions le feuillage. » Son canot s'arrêta ensuite près d'une clairière pour passer la nuit.

« Nous y trouvons attendant le matin sept canots chargés et quatre-vingts voyageurs appartenant à la compagnie de la Baie d'Hudson. Notre guide prévient ses hommes de ne pas se quereller avec leurs voisins. Les querelles entre gens de la compagnie du Nord-Ouest et ceux de la Baie d'Hudson dégénèrent souvent en rixes sanglantes.

« La scène est insolite. Les canots, disposés en demi-cercle, sont renversés sur l'herbe pour permettre aux hommes de dormir dessous; des feux brûlent tout près, entourés d'hommes aux cheveux longs, d'aspect inquiétant, enveloppés de leurs couvertures, des plumes d'autruche à leurs chapeaux; ils fument et font cuire leurs aliments, tout en entretenant leurs feux. Je remarque, en particulier, un homme à la forte carrure, accroupi sur le sol, tenant à la main un morceau de miroir: il regarde attentivement sa femme lui peigner soigneusement ses longs cheveux noirs comme du jais, sans se soucier de la pluie fine que l'intensité de la chaleur empêche de pénétrer.¹

(1) Bigsby, I, p. 146 et 147.

Les Chats

Le rapide des Chênes franchi, on s'engageait dans un vaste bassin: « Le lit de la rivière est ici très large sur une distance de douze lieues; » écrit Henry, « cette partie du cours d'eau est appelée lac des Chaudières, nom emprunté aux chutes en aval. »¹ Au bout de cette longue nappe d'eau, se trouvait un endroit qu'on appelait les Chats, du nom d'un ensemble imposant de chutes, séparées les unes des autres par des îlots qui barraient la rivière en décrivant un demi-cercle.

Sous le régime français, il n'y avait apparemment pas de poste de traite à cet endroit. C'est un Canadien français de la seigneurie de Vaudreuil qui semble s'y être installé le premier dans l'intention de commercer avec les Indiens. Cet entreprenant colon portait le nom de Joseph Mondion. Il vint se construire une habitation avec les troncs des arbres qu'il abattait lui-même, du côté nord de la rivière, sur une pointe située au-dessous des chutes et qui porte toujours son nom, la pointe Mondion. Il y

(1) Henry, p. 21.



CABANE DE COLONS, au bord du lac Des Chaudières, aujourd'hui Des Chênes. C'est une cabane de ce genre que dut se construire provisoirement Joseph Mondion quand il vint s'établir avec sa famille au fond du lac Des Chaudières, au pied des célèbres chutes des Chats, sur la pointe qui porte toujours son nom. La forêt est très dense et les arbres séculaires.

Par W.H. Bartlett

Archives publiques du Canada

installa sa famille, ce qui faisait de lui présumément à cette époque le premier et seul habitant sédentaire blanc de la vallée de l'Outaouais, passé le Long-Sault. C'était en 1786. La forêt vierge n'avait pas encore été entamée. Seuls venaient troubler la solitude du lieu, les roucoulements et les battements d'ailes des tourtes qui se posaient sur les arbres voisins, aussi nombreuses que leurs feuilles, et qu'on abattait avec un bâton pour le repas du soir. Nathanael Treadwell n'établira ses premiers colons à la Pointe-à-l'Original et Philémon Wright n'entreprendra son premier voyage d'exploration en prévision de son installation aux Chaudières, que dix ans plus tard. Jusque là, la vallée de l'Outaouais n'avait été qu'un lieu de passage: Indiens nomades, voyageurs en route pour Témiscamingue ou Michillimakinac, coureurs des bois, bourgeois et commis de poste de traite, impatients de retourner sur les bords du Saint-Laurent, leur stage de solitude terminé.

Mondion n'était certainement pas venu cultiver la terre à l'endroit où il s'était fixé. Le géographe Bouchette qui passera par là au siècle suivant, dira: « Le sol des environs est trop pauvre pour inviter... à le mettre en culture. »¹ Le sol y est en effet très mince et repose sur une base rocheuse.² Par contre, c'était un endroit idéal pour établir un petit commerce, surtout d'eau-de-vie. Venant de Vaudreuil, où les Indiens de Canassadaga allaient se pourvoir clandestinement, Mondion ne devait pas manquer d'expérience et n'était pas homme à s'embarasser de quelques petits scrupules. Il n'était certes pas venu s'ancrer à cet endroit pour admirer le paysage, quoique celui-ci en eût valu la peine, s'il faut en croire les récits de voyage de l'époque.

Bigsby dira: « ...nous arrivons à moins de deux milles des splendides chutes des Chats. La cataracte du Niagara exceptée, comme toujours, nous avons devant nous, dans la situation de crue où était la rivière, le plus beau jaillissement d'eau que j'ai vu en Amérique... Je passerais le reste de mes jours à entendre le bruit des chutes des Chats sur la rivière Ottawa. »³

(1) Bouchette, p. 190.

(2) *The Beaver* — Bond.

(3) Bigsby, I, p. 148 et 99.

McLean s'arrête un instant pour nous les décrire: « À ce point-ci, le cours de l'Outaouais est intercepté par un verrou rocheux qui s'étend sur toute sa largeur. En s'ouvrant de force un passage à travers cette barrière, il se divise en plusieurs chenaux, qui forment autant de cascades superbes... »¹ qui de loin, selon Henry, pouvaient être prises pour un banc de neige, à cause de la blancheur de l'écume.² Bouchette nous livre le point de vue du géographe. Il nous dit que les rapides qui précèdent les chutes ont trois milles de long, qu'ils passent au milieu d'un labyrinthe d'îles variées, jusqu'à ce que leurs eaux se précipitent dans les chutes des Chats qui ont de seize à vingt pieds de haut. Quinze ou seize chutes forment une courbe transversale à travers la rivière, partagées de façon régulière par des îles boisées. Le portage se fait sur l'une d'elles, en passant du sommet jusqu'au bas des chutes.³ Bouchette descendait alors l'Outaouais.

Origine du nom de Chats

Le nom de Chats viendrait de la présence dans la région d'un grand nombre de rats laveurs que les Canadiens appellent *chats sauvages*. Plusieurs l'affirment, mais il n'en serait rien. Il faudrait plutôt en attribuer l'origine à la présence dans les rapides de roches très pointues sur lesquelles venait se déchirer l'écorce des canots. C'est l'explication que nous donne le chevalier de Troyes dans son journal: « ... nous vinmes au portage des chats qui est un endroit qu'on appelle ainsi à cause des roches dont la rivière est remplie et qui égratignans, par manière de parler, les canots des voyageurs, leur ont donné lieu de luy imposer ce soubriquet. »⁴ Au demeurant, nous pouvons nous demander si nos ancêtres confondaient, comme nous le faisons couramment, rats laveurs et chats sauvages.

Concurrence

Mondion ne resta aux Chats que quatorze ans. Quand Harmon passa par là en 1800, il écrivit dans son journal de route:

- (1) McLean, p. 22.
- (2) Henry, p. 22. Canadianisme pour congère.
- (3) Bouchette, p. 190.
- (4) Troyes, p. 22.

« Nous sommes arrivés ce matin à cet endroit où la compagnie du Nord-Ouest a un petit établissement. » Il ajoute: « ... j'ai passé l'après-midi à tirer sur des pigeons. » C'est-à-dire des tourtes.¹ Ce petit établissement n'était autre que celui de Mondion, celui-ci l'ayant vendu la même année à une compagnie de traiteurs qui le revendit à la compagnie du Nord-Ouest.

Que Mondion n'ait pu garder son établissement que quatorze ans ne doit pas étonner. Bien au contraire, la concurrence que les deux grandes compagnies se livraient alors et livraient, séparément, à ceux qui osaient s'attribuer une part légitime de ce commerce extraordinairement rémunérateur qu'était la traite des fourrures, tenait plus du conflit armé entre nations que d'une rivalité de bon aloi entre marchands. Résister quatorze ans aux pratiques auxquelles on avait recours pour éliminer tout ce qui pouvait se trouver sur son chemin, exigeait normalement de l'héroïsme.

Passant aux Chats en 1828, Bouchette écrit: « On voit ici un des postes originaux de la compagnie du Nord-Ouest, établi sur l'Outaouais au cours de la période la plus florissante de l'existence de cette entreprise. La maison de résidence et le magasin portent les traces de leur antiquité, dans l'état de délabrement où ils sont... M. Thomas réside ici en qualité d'agent de la compagnie de la Baie d'Hudson »².

Cette dernière avait pris le poste en charge à la suite de la fusion des deux sociétés survenue en 1821. Il est aussi possible qu'elle ait établi un poste aux Chats dès le début du XIXe siècle pour doubler sa rivale. La Baie d'Hudson aurait délaissé ce poste après la fusion pour occuper l'ancien établissement Mondion.³

La présence de deux postes voisins appartenant à deux entreprises rivales n'avait rien d'inusité dans ces solitudes. Un concurrent s'installait-il quelque part, ne fût-ce que dans une cabane ou sous une tente, qu'on allait aussitôt dresser sa tente ou bâtir sa cabane tout près, à quelques pas même de l'autre. Si le concu-

(1) Harmon, p. 28.

(2) Bouchette, p. 190 et 191.

(3) Voorhis.

rent mettait son canot à l'eau pour se porter à la rencontre d'un canot indien, on faisait de même, allant lui disputer la clientèle du nouveau venu au beau milieu de la rivière ou du lac. Le matin, au petit jour, on allait voir si des traces de pas ne menaient pas au rivage à partir de la cabane de l'encombrant voisin. Si tel était le cas, on se lançait immédiatement à la poursuite du canot qui avait filé à l'anglaise à la faveur de la nuit. On pourchassait le rival jour et nuit, sur l'eau, dans les portages, à travers bois. Il fallait à tout prix lui dérober sa proie ou, tout au moins, ne pas le laisser traiter seul avec l'Indien.

Tous les moyens étaient bons

John McLean, alors qu'il était commis au lac des Deux-Montagnes, fut chargé d'aller ainsi « neutraliser » des concurrents dont on soupçonnait l'intention de s'installer aux Chats pour traiter avec les Indiens de la mission à leur retour de chasse. « Nous croyons savoir, dit-il, que nos rivaux avaient loué les services de deux costauds dans l'intention de décider de l'affaire par voie de fait. » M. Fisher, le patron de McLean, « en recruta deux qui étaient censés être plus que de taille à se mesurer avec l'opposition. Le 28 avril, nos adversaires se mettent en route dans deux grands canots, pourvus d'un équipage de huit hommes chacun; nous les suivons de près dans trois, portant vingt-quatre hommes... Sur une des îles ainsi formées (par les chutes), les indigènes portagent. C'est là que nous prenons position près d'une cascade: nos adversaires bâtissent une cabane d'un côté du sentier, nous en bâtissons une de l'autre. Pendant que se poursuivent les travaux, des regards foudroyants trahissent les sentiments qu'entretiennent dans leur for intérieur les membres de l'un et de l'autre partis, mais pas un mot n'est échangé de part et d'autre. Notre cabane est terminée la première, et notre « coq », grimpé au haut de la mâture, chante victoire. À trois reprises, il lance à pleine voix ses cocoricots... » À l'époque, pour défier l'adversaire, on chantait le coq. Mais, continue McLean, « aucune voix ne s'élève du camp adverse pour répondre à notre héraut... Nos concurrents ragent devant le manque d'entrain manifesté par leurs hommes. Ils jurent de reprendre le dessus sur nous

d'une manière qui trahit toute la virulence de leur animosité. Un certain nombre de « cageux » étaient occupés à rassembler leur train de bois à une faible distance de nous. C'était pour la plupart des fils de la Verte Érin... Nos adversaires leur firent savoir sur le champ que la compagnie de la Baie d'Hudson avait amené de Montréal un hercule qui défiait « toute la Grandé Rivière » Incrédules, les Irlandais décidèrent d'aller voir tout de même.

« Le soir suivant... nous fûmes surpris du grand nombre de canots qui de toutes les directions arrivaient au portage. Sitôt débarqué, l'équipage de chaque canot se rendait chez nos adversaires où la boisson semblait couler à flot. Des jurons et des malédictions fusaient au milieu des cris et des bravades... Un homme qui paraissait honnête, se détacha enfin de la meute, accompagné d'un Canadien, et, s'avançant jusqu'à notre champion, lui demanda s'il voulait vendre ses plumes (Les voyageurs aimaient à parer leurs chapeaux de plumes d'autruche). Point n'est besoin de répéter la réponse qu'il reçut. Une prise de bec s'ensuivit. On en serait venu aux coups si je n'étais intervenu. J'invitai le nouveau venu à entrer dans ma tente. Ayant ouvert ma réserve de vin, j'en tirai quelques unes des bonnes bouteilles qu'elle contenait. »

McLean, constatant qu'il avait affaire à un homme de bon sens, fit valoir les liens qui unissent entre eux les habitants de la verte Érin et de la Calédonie, exposa la situation sous son vrai jour à ce frère celte. Enfin, le champion de l'adversaire, convaincu, sortit exposer à ses hommes pourquoi on les avait fait venir. « Il s'agit, mes enfants, d'une querelle entre traiteurs, à laquelle il n'y a pas lieu de nous mêler. Quant à moi, je sais infiniment gré aux bourgeois de l'un et de l'autre côtés du sentier de m'avoir traité avec tant de gentillesse: mais Jack Hall ne fera jamais le jeu de personne... »

Quelques jours plus tard les chasseurs commencèrent à se montrer et des scènes déplorables se répétèrent à l'arrivée de chaque canot. « Le rhum et le brandy coulaient à flots. Les dollars pleuvaient comme s'ils n'avaient pas plus de valeur que les cailloux du rivage. Cependant, si tant de prodigalité drainait dangereusement les ressources des petits commerçants, la caisse de la

compagnie était trop libéralement pourvue pour s'en trouver sensiblement réduite. Quoi qu'il en soit, les indigènes refusèrent de laisser aller leurs fourrures avant d'avoir atteint leur village. »¹

Un autre incident du genre s'était produit auparavant au village même des Indiens convertis où le jeune McLean faisait son apprentissage. Le bourgeois (M. Fisher) avait réussi à éliminer les derniers concurrents installés dans la bourgade quand... «Un Canadien à l'aise, qui habitait vis-à-vis (c'est-à-dire de l'autre côté du lac, dans la seigneurie de Vaudreuil ou de Rigaud), ayant entendu parler des conditions avantageuses qu'on venait d'accorder, adressa à M. Fisher une note rédigée en termes très polis, dans laquelle il annonçait son intention de tenter sa chance dans la traite des fourrures, ajoutant qu'il voulait bien remettre à cinq ans l'exécution de son projet, pourvu que la compagnie lui allouât 150 livres de rente par année au cours de cette période. La proposition fut soumise à M. Thane qui répondit laconiquement: «Qu'il aille se faire f...!» »

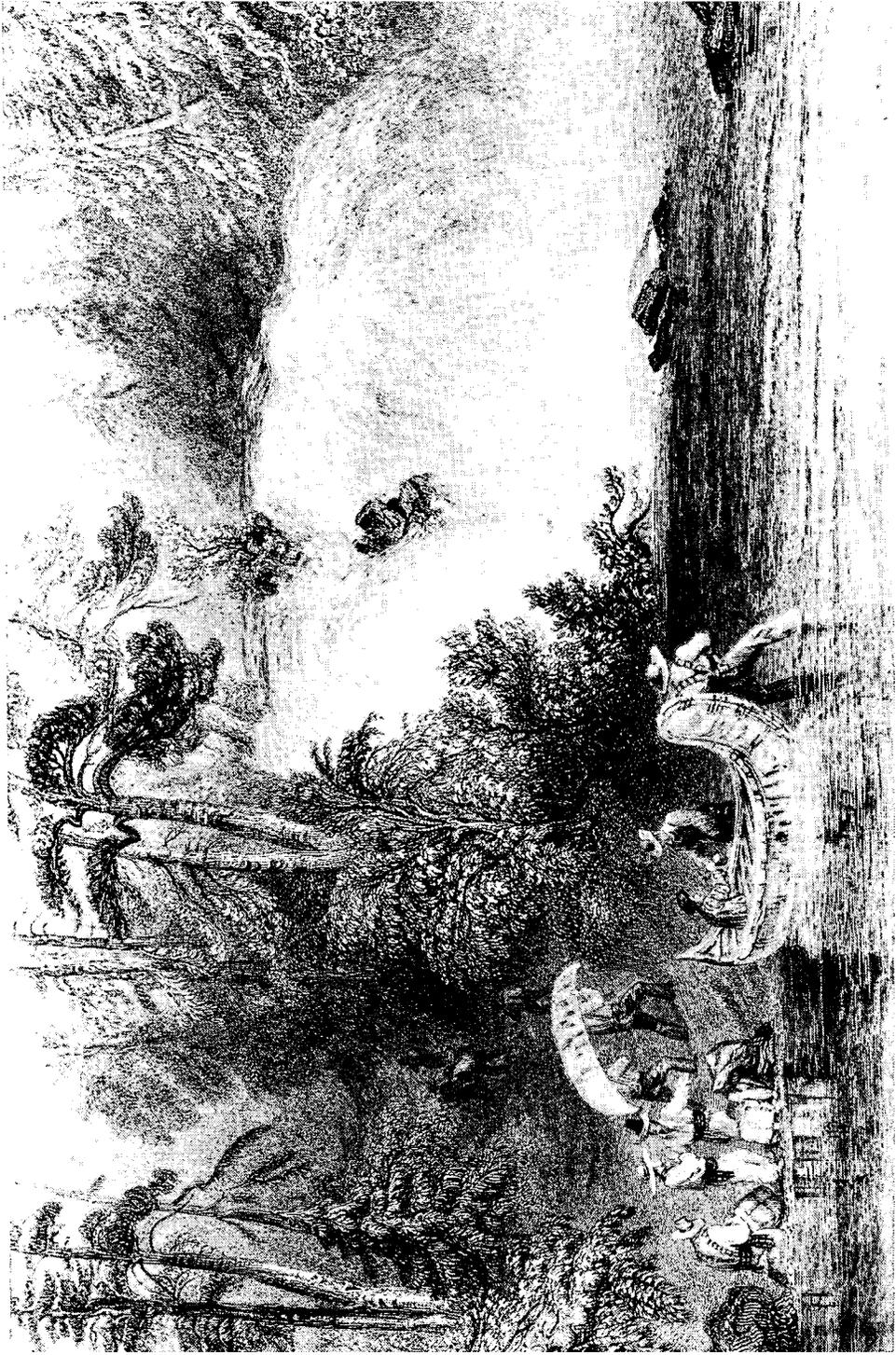
Saint-Julien, c'était le nom du Canadien, se mit donc à l'oeuvre sur le champ. Il loua le bout d'une maison indienne pour y installer un comptoir: M. Fisher loua l'autre bout et fit de même. Saint-Julien transporta sa marchandise dans une autre maison: M. Fisher le suivit dans l'autre bout de cette autre maison. Saint-Julien loua alors une maison entière: M. Fisher acheta une maison, la mit sur des rouleaux et la fit rouler, l'arrière en premier, et alla l'installer en face de la maison de l'intrus, laissant entre les deux maisons juste assez d'espace pour permettre à une personne de passer.

En tout, Saint-Julien résista six semaines. Après quoi, il plia bagage sans réclamer ses 150 livres de rente.

Erreur de date

En amont des chutes des Chats et sur le lac qui porte aussi ce nom, Henry rencontra des canots indiens: « Alors que nous re-

(1) McLean's, p. 20 - 22. La traite s'exerçait alors librement. Ces petits commerçants étaient fort probablement des Canadiens. Bien qu'incapables de se mesurer avec la grande compagnie, ils n'en tentaient pas moins d'exercer un droit légitime. L'Hercule dont il est question serait Montferand.



PORTAGE AUX CHATS — Une quinzaine de chutes barraient la rivière à l'endroit appelé Les Chats. Les Indiens et les voyageurs portageaient sur une des îles qui les séparaient. Deux équipes de canot s'engagent sur ce portage en route probablement pour Michillimakinac. Les vêtements sont amples et de fabrication domestique, même les chapeaux et les ceintures fléchées.

Par W.H. Bartlett

Archives publiques du Canada

montions à l'aviron le faible courant du lac des Chats, » dit-il, « nous rencontrâmes plusieurs canots d'Indiens, retournant, après leur chasse d'hiver, à leur village du lac des Deux-Montagnes. » Le jeune homme échangea des provisions contre du sirop d'érable et des peaux de castor. Il se rendit ensuite jusqu'au fond du lac pour gagner le difficile et long portage du Grand Calumet. « Le 10 juillet, » écrivit-il, « nous avons atteint le portage du Grand Calumet. » Or, au début du même chapitre, il avait fixé la date de son départ de LaChine en disant qu'il avait expédié de Montréal ses canots à cet endroit le 3 août 1761. À ce sujet, son éditeur fait observer dans la préface que Henry « perd un mois entier, écrivant juillet au lieu d'août. »

C'est à se demander de nouveau si Henry n'aurait pas quitté LaChine beaucoup plus tôt qu'il ne le prétend. Il a trouvé la bourgade des Deux-Montagnes vide d'habitants,¹ l'eau était tellement haute au Long-Sault qu'il a fallu faire les trois portages, il a constaté que les terres basses de la rive sud étaient inondées, voici maintenant qu'il croise des Indiens de Canassadaga revenant de leur chasse d'hiver, alors que c'était plutôt le moment d'y retourner, et leur achète du sirop d'érable: autant d'indices du printemps, non de l'été.

Le costume des traiteurs

Les Indiens demandèrent à Henry s'il était Anglais. Sur sa réponse affirmative, ils répondirent que les Indiens des Pays-d'En-Haut ne manqueraient pas de le tuer. Ils « étaient partis de leur village avant la capitulation de Montréal, » fait observer Henry. « J'étais le premier Anglais qu'ils voyaient. »²

Après cet avertissement, Henry craignait réellement d'être assassiné. Voici le déguisement auquel il eut recours pour protéger sa vie, déguisement qui nous paraît bien étrange aujourd'hui. « ... revêtant le costume ordinairement porté par ceux des Cana-

(1) *NOTA*: McLean dit que le retour des Indiens à Canassadaga, s'effectuait au printemps, après leur séjour dans leurs territoires de chasse, « au cours d'une période d'au moins six semaines ». Il dit encore que « vers la fin d'août, (ils) étaient tous en route pour l'intérieur des terres, ne laissant derrière eux que quelques vieillards décrépits. » McLean's, p. 11-16.

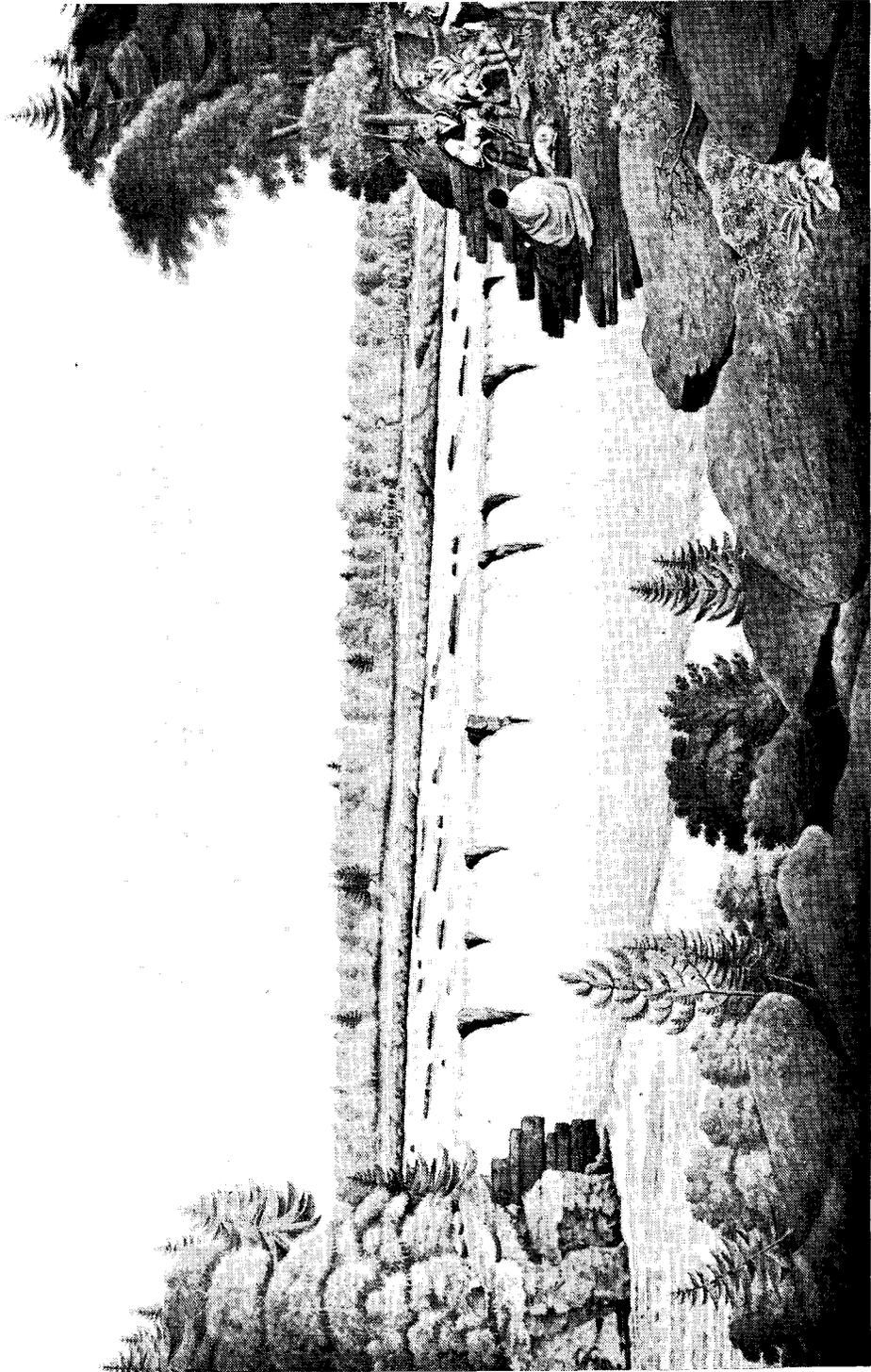
(2) Henry, p. 23.

diens qui exercent le commerce que j'avais choisi... » écrit-il, « je ne me couvris que d'un morceau de drap, passé à peu près au milieu du corps, d'une chemise, portée flottante, d'un molleton, ou couverture, et d'un large bonnet rouge, tricoté. »¹

Tel était bien le costume que devaient porter à l'époque les Canadiens qui s'adonnaient au trafic des pelleteries dans les Pays-d'En-Haut. En effet, les Indiens de Michillimakinac prirent pas mal de temps à reconnaître la supercherie. Dans une aquarelle, représentant « la grande chute de l'Outaouais », conservée à la Galerie nationale du Canada, l'artiste, Thomas Davies, contemporain de Henry, donne bien ce costume à trois personnages représentés en premier plan. Ce que Henry appelle « un large bonnet » devait être la « tuque » traditionnelle des Canadiens.²

(1) Ibidem, p. 34 et 35.

(2) Davies séjourna au Canada à l'époque où Henry entreprit de faire le trafic des pelleteries avec les Indiens qui fréquentaient Michillimakinac.



COSTUME DES TRAITTEURS — Les quatre personnages qu'on aperçoit en premier plan à droite de cette représentation stylisée de la Grande chute de l'Outaouais, c'est-à-dire de la Grande Chaudière, portent le costume que portaient, à la fin du régime français, les Canadiens qui faisaient la traite des pelleteries en pays indien. C'est ce costume que revêtit Alexander Henry pour ne pas être reconnu comme Anglais. L'auteur de cette aquarelle se trouvait au Canada en même temps que Henry.

Par Thomas Davies

La Galerie nationale du Canada

Le fort Coulonge

« Le matin du 14 août, nous arrivâmes, » dit Henry, « à un poste de traite entouré d'une palissade, qui avait été construit par les Français et où la quantité de pelleteries reçues fut déjà non négligeable. »¹ C'est le fort Coulonge. Il s'élevait un peu en amont de l'embouchure de la rivière dont il porte le nom et qui est celui de Louis d'Ailleboust, sieur de Coulonge, qui fut gouverneur général de la Nouvelle-France au milieu du XVII^e siècle. Il se trouve donc entre les deux grandes îles de l'Outaouais, l'île du Grand-Calumet au sud-est et l'île des Allumettes, au nord-ouest.

Voorhis² nous assure que la famille d'Ailleboust fit la traite sur l'Outaouais durant près de cent ans, soit de 1670 à 1760, et érigea plusieurs postes dont le fort Coulonge, ce dernier « vers 1680 ou même plus tôt ». On peut mettre en doute cette dernière date. En effet, on peut dire que si ce fort eût alors existé, le che-

(1) Henry, p. 25.

(2) Voorhis.

valier de Troyes n'aurait pas manqué de noter au moins sa présence dans son journal. Or, il n'en parle pas. Un document souvent cité, postérieur à 1694, en atteste l'existence. Il nous apprend que le sieur de Coulonge, arrière neveu du gouverneur, « et ses gens que l'amour du gain avait fait établir à la bouche de la rivière de ce nom » passèrent l'hiver de 1694-1695 dans leur fort.

Voici cet intéressant document¹ : « Vers la fin de septembre, le comte de Frontenac congédia les Outaouais qui s'en retournèrent avec une troupe de traitants français. Le convoi était commandé par le capitaine de la Mothe-Cadillac, homme de mérite qui allait à Michillimakinac remplacer dans ce poste M. de Louvigny. Mais le mauvais temps, fréquent à cette saison avancée, ayant empêché de continuer le voyage, la plupart durent rentrer à Montréal, tandis qu'une trentaine d'hommes sous les ordres du sieur de Coulonge se mirent dans l'idée de camper près de l'île des Allumettes, entre la Bonnechère et la rivière Creuse, pour y passer l'hiver, non seulement à l'abri de l'ennemi, mais dans l'espoir de se procurer des vivres et des pelleteries en abondance par le moyen des sauvages Algonquins et leurs amis.

« Quant à M. de la Mothe, qui était décidé à tout sacrifier, ses intérêts, sa peine et même sa vie, pour le service du roi, il prit avec lui un parti des plus déterminés et fit si grande diligence que, malgré des difficultés presque insurmontables, il parvint sain et sauf à Michillimakinac.

« La rigueur du climat n'empêcha pas neuf des gens de M. de Coulonge de descendre jusqu'à Montréal, en raquettes, sous prétexte d'y chercher des provisions. » En réalité, c'était pour se procurer de l'eau-de-vie afin de faciliter la traite avec les Indiens. « Mais, lorsqu'ils repartirent, » continue le document, « le gouverneur, M. de Callière, fit courir après eux l'adjutant de Clérin avec quelques soldats qui leur enlevèrent l'eau de vie qu'ils emportaient en contrebande, pour la vendre aux sauvages, contre la défense du roi. M. de Coulonge et ses gens que l'amour du

(1) Récit des événements les plus remarquables arrivés au Canada, du mois de septembre 1694 au départ des vaisseaux, 1695. — « Documents relative to the Colonial History of the State of New York.

gain avait fait établir à la bouche de la rivière de ce nom, près des Allumettes, eurent plus de chance qu'ils ne méritaient, car les Iroquois les ayant bloqués tout l'hiver et une partie du printemps dans leur fort, n'osèrent jamais les y attaquer ni escalader leurs palissades; et les Français qui avaient fait la folie de se jeter, pour ainsi dire, dans la gueule du lion, eurent, du moins, la sagesse de s'en tirer, si bien qu'au printemps, ils purent continuer leur route au pays des Outaouais, à l'exception de cinq d'entre eux qui descendirent à Montréal avec les paquets de fourrures achetées pendant l'hiver. Ils arrivèrent en compagnie de 80 canots de Nipissiriniens et d'autres Indiens du voisinage de leur fort, et leur venue réjouit tout Montréal.»

Des durs de durs

À première vue, il semble bien que le sieur de Coulonge dont il est ici question, soit le fils aîné de Charles-Joseph d'Ailleboust des Musseaux, ancêtre de tous les d'Ailleboust canadiens. Il porte d'ailleurs le nom et le titre du gouverneur général, Louis d'Ailleboust de Coulonge, ce qui convient à l'héritier en ligne directe des Musseaux. Il s'appelle Louis d'Ailleboust, sieur de la Madeleine et de Coulonge.¹ Il semble avoir fait la traite avec les Indiens toute sa vie, sans trop se préoccuper des entraves que les autorités du temps mettaient à un tel commerce.

Aventurier et assez peu scrupuleux, il s'était établi au bout de l'île de Montréal, poste stratégique, non seulement pour faire un peu de commerce au passage des Indiens, mais encore céder, à

(1) Pierre-Georges Roy prétend, dans les Noms géographiques de la province de Québec, page 165, qu'on désigne dans ce document Nicolas d'Ailleboust, sieur de Coulonge. Il dit que la ville de Fort-Coulonge a été ainsi nommée en «souvenir d'un officier français, Nicolas d'Ailleboust, sieur de Coulonge, qui hiverna dans ces parages en 1694-1695. M. d'Ailleboust de Coulonge était un habile traiteur et on voit les autorités se plaindre assez souvent de son commerce avec les sauvages.» Il semble confondre Louis d'Ailleboust, sieur de la Madeleine et de Coulonge, avec Nicolas d'Ailleboust de Menthet, autre fils de Charles Joseph d'Ailleboust des Musseaux. Pourtant, Fauteux, page 125, lui donne raison: « Il ne peut s'agir ici, » écrit-il, « que de Nicolas d'Ailleboust de Menthet qui, sans porter le nom de Coulonge, était un petit-fils des seigneurs de Coulonge en Champagne. »

l'occasion, à l'appel du gain et de l'aventure et s'enfoncer, à l'insu des autorités, dans la forêt outaouaise, emportant avec lui un peu d'alcool, pour faciliter les contacts. Ses fils semblent bien avoir marché sur ses traces.

« À fréquenter les sauvages et à courir les forêts, les fils de Louis de Coulonge », nous dit Fauteux, « avaient acquis une certaine rudesse de caractère, une certaine violence de tempérament, s'il faut en croire des extraits des archives du greffe criminel de Montréal. »¹ Deux de ses fils, Paul-Joseph et Antoine, furent poursuivis et mis en prison comme coureurs des bois pour avoir passé un an avec les sauvages sur l'Outaouais. On raconte qu'Antoine, alors qu'il avait trente-et-un ans, pris d'une violente colère, poursuivit, jusque dans sa maison, assisté de son frère Joseph, un de leurs anciens coéquipiers de l'escapade de l'Outaouais, Louis Charillon de la Feuillade, en criant: « Où est-il ce bougre-là? Il faut que je lui ôte les tripes du ventre et que je le saccage! » Et il le roua de coups.²

C'étaient des durs de durs mais aussi des braves. Comme leurs cousins, les fils de Pierre d'Ailleboust d'Argenteuil, quand ils n'étaient pas coureurs des bois ou ne s'adonnaient pas à la traite des pelleteries, étaient soldats ou marins. Un autre des fils de Louis de la Madeleine et de Coulonge, qui portait aussi le nom de Louis, mourut au service du roi en Louisiane. Fait prisonnier par les Chicachas, il aurait été brûlé vif.³

Jean d'Ailleboust d'Argenteuil, que l'on appelait le chevalier d'Ailleboust, et son cousin, Hector d'Ailleboust de Coulonge, furent impliqués dans la célèbre affaire de la Mollerie. Le 15 décembre 1714, dans un duel surgi à l'improviste dans l'allée de la maison de Mme de la Pipardière, à Montréal, Jean d'Ailleboust tua d'un coup d'épée au côté Jacques Malleray de la Mollerie, un de ses camarades officiers, à qui il reprochait « des discours railleurs et piquants ». S'étant enfui, après avoir été accusé d'homicide, il fut condamné à la décapitation par contumace et exécuté en effigie. Hector d'Ailleboust de Coulonge, son

(1) Fauteux, p. 37-39.

(2) Ibidem, p. 43.

(3) Ibidem, pp. 88-96.

cousin, accusé de complicité, n'aurait pas été davantage inquiété. Cinq ans plus tard, en 1719, Jean d'Ailleboust d'Argenteuil obtint des lettres de pardon. Ces de Malleray étaient une famille de ferrailleurs. Deux ans après ce meurtre, le frère de la victime, tua en duel à l'auberge du Signe-de-la-Croix, rue Saint-Pierre, à Québec, un nommé Fustel. Leur père, Jacques de la Malleray, sieur de Noiré et de la Mollerie, avait tué en duel à Poitiers, en 1683, le sieur Guillot. Les frères de la Mollerie étaient neveux de M. de Tonti.¹

Bien que foncièrement chrétiens, les arrière-neveux du gouverneur général Louis d'Ailleboust de Coulonge ne semblent pas avoir été particulièrement portés à la continence. Il est vrai que la tradition veut que ce dernier l'ait lui-même observée dans le mariage, mais ce fut plutôt de par la volonté de sa femme, Barbe de Boulogne, que de la sienne propre. Barbe de Boulogne avait fait voeu de chasteté avant son mariage. Louis de Coulonge l'avait épousée plutôt à titre de protecteur de sa virginité que d'époux véritable, sur les instances d'un père jésuite qui le menaçait des pires châtements s'il refusait. Durant son mariage, il aurait vainement tenté de persuader sa femme de renoncer à son voeu.²

Louis de la Madeleine et de Coulonge, l'aîné de ses arrière-neveux, laissa sept enfants, dont un était illégitime.³ Jean-Baptiste des Musseaux, un autre de ses arrière-neveux, gardait chez lui une concubine: sa servante. Il s'attira de ce chef les foudres épiscopales: Mgr de Saint-Valier interdit à tous les prêtres « séculiers et réguliers des trois communautés de le recevoir en sacrement de pénitence et encore plus de lui accorder le bienfait de l'absolution, ainsi qu'à la dite fille d'Agueniée, sa servante ». L'interdiction, pour plus d'efficacité, fut étendue à l'épouse de M. des Musseaux et au père de la concubine.⁴

Les fils de Louis de Coulonge et de Pierre d'Argenteuil semblent s'être associés dans le commerce. En effet, on voit que le 13

(1) Richard, rapport. Fauteux, p. 89-96.

(2) Fauteux, p. 23-24.

(3) Ibidem, p. 34

(4) Ibidem, p. 141-143.

novembre 1742, à la requête d'un nommé Pierre Guay, marchand de Montréal, Antoine d'Ailleboust est condamné par la prévôté de Québec au remboursement de 8,000 livres pour marchandises reçues. Il était alors associé avec son cousin, Paul-Alexandre d'Ailleboust de Cuisy, cinquième fils de Pierre d'Argenteuil. Ce Paul-Alexandre semble bien avoir été celui que désigne Bougainville en disant, « Carillon à M. de Cuisy », indiquant ainsi que ce poste de traite était exploité par lui.

On peut se demander si les deux cousins n'auraient pas exploité en société plus d'un poste de l'Outaouais: le fort de Carillon, propriété des d'Argenteuil, à titre de poste principal, et le fort Coulonge et quelques autres, à titre de postes auxiliaires, dépendant du premier. La possession d'un poste de traite au pied du Long-Sault les aurait exemptés de l'obligation de se munir d'un permis pour franchir cette barrière qui fermait l'accès de l'Outaouais, pourvu, bien entendu, que ces comptoirs fussent situés dans le territoire attribué au poste principal. Tous les postes érigés entre les forts de Carillon et du Long-Sault d'une part, et de Témiscamingue-Abitibi de l'autre, auraient dépendu, par hypothèse, d'un quelconque de ces trois établissements. Cela expliquerait pourquoi tous les congés concernant l'Outaouais ont pour destination unique le poste de Témiscamingue ou son poste auxiliaire d'Abitibi. On n'en trouve aucun qui ait pour destination un seul des postes intermédiaires.

Famille remarquable entre toutes

Les d'Ailleboust étaient de très vieille noblesse. L'intendant Talon, dans son mémoire sur l'état du Canada, adressé à Colbert en 1669, dit qu'à cette époque la noblesse de la colonie n'était composée que de quatre anciens nobles et de quatre autres chefs de famille récemment honorés de ses lettres par le Roi. Francis Parkman, interprétant ce passage de Talon, range sans hésiter les d'Ailleboust parmi les quatre familles d'ancienne noblesse, les trois autres auraient été, selon le même historien, les Repentigny, les Tilly et les Le Neuf, ce qui ne fait que trois familles en tout, Tilly et Repentigny étant deux frères Le Gardeur.¹

(1) Fauteux, p. 1 — Parkman, *Old Regime, Frontenac*, édition II, p. 55.

Les Indiens du lac Squaw

Henry fit plus que passer devant le fort Coulonge. Il nous dit lui-même qu'il s'y arrêta un moment. « De quelques Indiens qui campaient près de la maison, » rapporte-t-il, « j'achetai du poisson, du séché et du frais. »¹ Quels étaient ces Indiens qui fréquentaient le fort Coulonge? C'étaient des Indiens différents de ceux du lac des Deux-Montagnes, bien que de race algonquine. McLean le constatera lorsqu'il prendra charge provisoirement de ce poste en 1823. Il dira qu'il n'avait encore vu aucun des Indiens de cette région et connaissait peu leur façon de faire la traite avec les Blancs. Il ajoutera, cependant, qu'il savait suffisamment l'algonquin pour pouvoir se tirer d'affaire avec eux. Ces indiens parlaient donc un dialecte algonquin différent de celui de Canassadaga.

On sait que les Indiens Têtes-de-Boules fréquentaient aussi l'Outaouais. « Les Têtes-de-Boules », nous dit Franquet, « sont nommés tels pour avoir la tête ronde; ils ne sont nulle part envilagés, sont assez nombreux et habitent pour l'ordinaire entre la rive nord du fleuve et le Labrador fréquenté par les Esquimaux. » Il ajoute: « On nomme ces sauvages (Montagnais et Têtes-de-Boules) Gens-de-Terre. »² Dans la Haute-Gatineau, une rivière qui se jette dans le Grand Baskatong porte ce nom de Gens-de-Terre et nous rappelle qu'il existe toujours des chasseurs de cette nation dans la région.

Au temps de la domination française, de Henry et de McLean, une bande de ces Indiens, selon l'abbé Gravelle³, chassait dans les environs du lac Squaw. Elle y avait élu domicile parce qu'elle s'y sentait à l'abri de ses ennemis, les Iroquois. Ces Algonquins pouvaient, à partir de ce lac, où ils avaient installé leur cimetière sur une île, descendre en canot la rivière Coulonge jusqu'à l'Outaouais, pour vendre leurs pelleteries, ou, en cas d'alerte, fuir par le ruisseau Picanoc qui va se jeter dans la Gatineau, à soixante milles au nord d'Asticou. Mauvais canotiers, ne fabriquant que de mauvais canots, les Iroquois ne les y suivaient

(1) Henry, p. 24.

(2) Franquet, p. 23-24.

(3) Gravelle, Le Droit.

pas. La fermeture du poste de traite de Fort-Coulonge coïncidera avec la désertion du lac Squaw par ces Indiens. Ce sont eux qui l'alimentaient en pelleteries.¹ Selon Barbezieux, les Indiens faisaient du troc entre eux à l'embouchure de la rivière Coulonge depuis un temps immémorial.²

Les bâtiments du fort

Nous savons donc, de source certaine, qu'il existait un fort en 1694-1695 à l'embouchure de la rivière Coulonge, ainsi qu'en 1761. Rien ne nous dit, cependant, que le fort visité par le jeune traiteur anglo-américain était celui-là même qui fut érigé par les d'Ailleboust au siècle précédent. En 1784, la compagnie du Nord-Ouest construisit un nouveau fort ou réaménagea complètement les bâtiments et les ouvrages défensifs, abandonnés par les Français à la conquête. Une quarantaine d'années plus tard, à la suite de la fusion des deux compagnies, la compagnie de la Baie d'Hudson en prenait charge.

Alexis de Barbezieux nous énumère les bâtiments que comportait l'établissement parvenu à son maximum d'expansion. Il y en avait huit: (1) bâtiment réservé aux canots, 24 pieds sur 46, démoli en 1837 (la navigation en canot devait avoir plus ou moins cessé en aval comme transport commercial); (2) le magasin, 31 pieds sur 27, encore debout en 1897; (3) la maison du bourgeois, avec son énorme cheminée en pierre, 21 pieds sur 26; (4) la maison des commis, ayant aussi une haute cheminée, 15 pieds sur 26; ces trois derniers bâtiments, soit le magasin, la maison du bourgeois et la maison des commis, étaient contigus et disposaient en commun d'une vaste cuisine; (5) la glacière, 16 pieds sur 16; (6) l'atelier de forge, 15 pieds sur 15; (7) l'hôtellerie, 27 pieds sur 26, démolie en 1873 (probablement devenue inutile par suite de la construction des chemins de fer); (8) la maison des serviteurs, démolie également en 1873.

Il ne restait donc plus en 1873 que les trois bâtiments contigus, logeant le bourgeois, les commis et le magasin, avec la cui-

(1) Gravelle, *Le Droit*.

(2) Barbezieux, I, p. 9.

sine attenante, la glacière et l'atelier de forge, soit cinq bâtiments sur huit. En 1892, un incendie détruira quatre de ces cinq derniers bâtiments. Au début du siècle, il n'en restait plus qu'un.

Entre le magasin et la maison du bourgeois, nous dit encore Barbezieux, s'élevait le mât officiel. « Toutes ces constructions étaient faites en bois équarris et lambrissés, avec couvertures en bardeaux à deux versants à pic. Les fenêtres étaient étroites et les portes, peintes en rouge. »¹

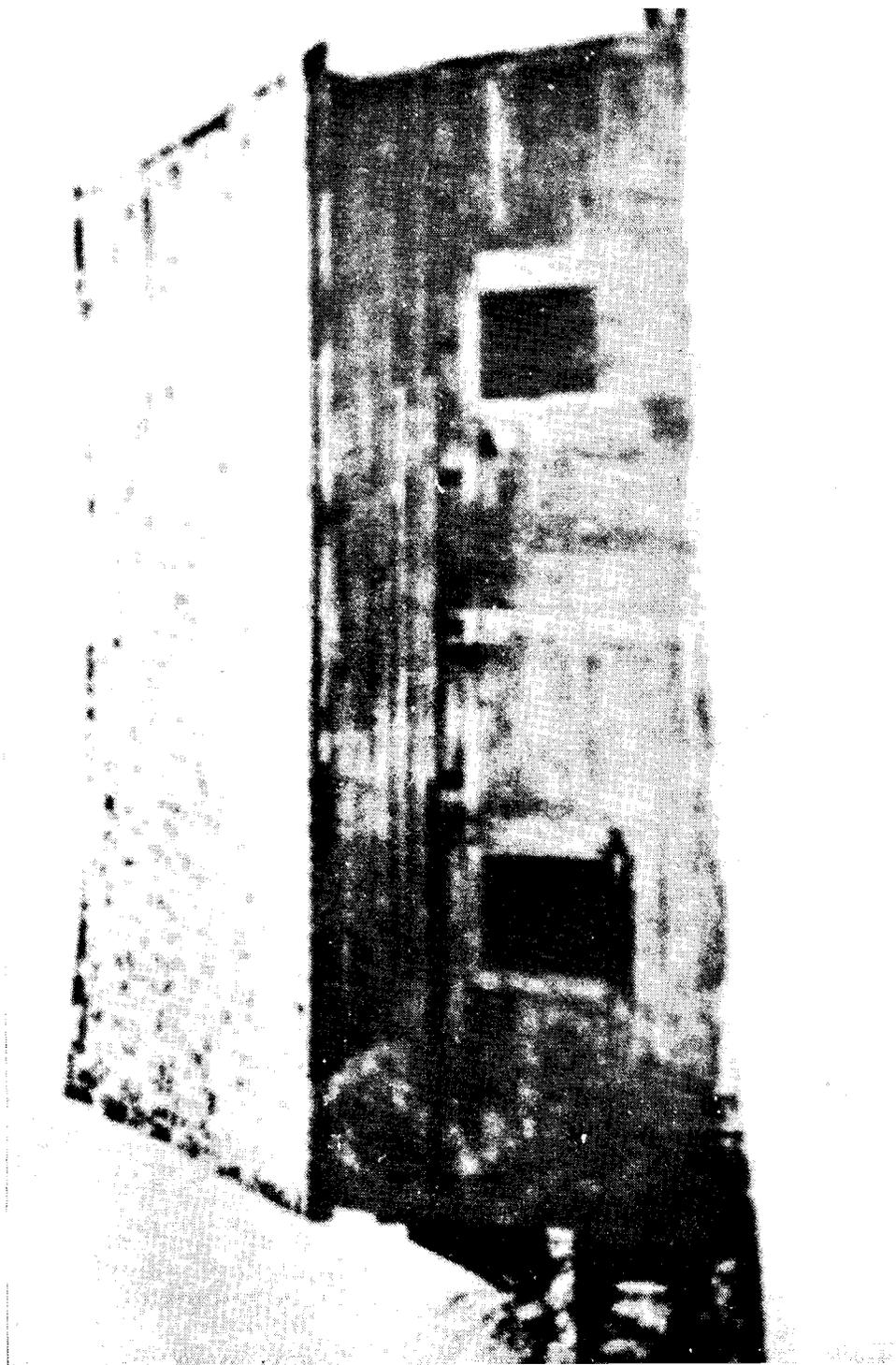
Barbezieux ne parle que du fort proprement dit. Si celui-ci a entièrement disparu, il est possible que des bâtiments de ferme aient été épargnés par le temps, l'incendie et la démolition. En effet, la compagnie de la Baie d'Hudson n'a pas tardé après la fusion à aménager à cet endroit une vaste exploitation agricole pour approvisionner les chantiers en fourrage, en chevaux et en provisions. L'exploitation forestière était en pleine expansion, alors que le commerce des fourrures ne cessait de péricliter et le castor, de diminuer en nombre. Passé le premier quart de siècle, il deviendra de plus en plus difficile d'éliminer les concurrents. L'exploitation agricole, avec la vente du bois provenant de l'abattage des arbres sur les terres de la compagnie, soutiendra seule l'activité du poste. La ferme, plus de 675 acres, et les bâtiments seront vendus à un nommé Louis Brizard. Cependant, un commerce de détail permettra à la compagnie de retenir jusqu'en 1855 un petit comptoir installé dans le village.²

Le lieu était sinistre

Les vieux de Davidson affirment que le poste était aménagé de façon à ne laisser entrer qu'un Indien à la fois. Vraie ou fausse, cette tradition ne serait pas contraire aux habitudes de traite des Anglais. De la Vérendrye, dans une harangue qu'il adressait aux Monsonis et aux Cris le 8 mai 1734, comparant les méthodes anglaises aux françaises, leur rappelle que les Anglais ne les laissaient pas pénétrer librement dans leurs forts. L'explorateur tentait de dissuader ses auditeurs d'aller porter

(1) Barbezieux, p. 404-405.

(2) The Beaver — Bond, p. 16 et passim.



DERNIER BÂTIMENT DU FORT COULONGE. Des huit bâtiments que renfermait l'enceinte de pieux du fort Coulonge, celui-ci était le seul qui avait échappé à la démolition et à l'incendie, lorsqu'il fut démoli au début du siècle actuel. Il aurait aujourd'hui une valeur inestimable, rare témoin d'un passé lointain dont il ne reste à peu près aucun vestige.

Archives publiques du Canada

leurs pelleteries aux postes anglais de la baie d'Hudson. Voici ce passage¹:

«...Vous y traitez comme en ennemis, vous n'avez point de crédit chez eux ni d'entrée dans leur fort, vous ne choisissez point la marchandise que vous voulez, vous êtes obligés de prendre ce qu'on donne par une fenêtre bon ou mauvais, ils rebutent une partie de vos pelleteries qui sont perdues pour vous, après avoir eu bien de la peine à les porter chez Eux; Il est vrai que vous achetez certaines choses un peu plus cher de nos Traiteurs, mais ils prennent tout ce que vous avez, Ils ne rebutent rien, vous ne courez aucun risque, vous n'avez pas la peine de le porter loin, d'ailleurs vous avez la liberté de choisir ce que vous voulez, hommes, femmes et enfants, vous entrez dans nos maisons et dans nôtre fort quand il vous plaist, vous y êtes toujours bien reçus, nos marchandises sont meilleures, comme vous l'avoüez, que celles des Anglais, ce serait donc contre la raison et contre vôtre intérêt d'y aller.»

Le fort Coulonge, comme les autres postes de traite, avait son cimetière. Il s'élevait sur les bords de l'Outaouais, à proximité d'une plage où les canots des Indiens et des voyageurs pouvaient atterrir facilement. Au temps de Barbezieux, il en restait quelques vestiges. « Le cimetière, tel qu'il est aujourd'hui, » écrit-il, « est enclos et conservé grâce à la générosité de M. Connolly, propriétaire actuel. Nombre de Sauvages et de Blancs y furent enterrés. Si l'on en croit la tradition, il remonterait au père Labroquerie qui le fit clôturer et le bénit. On n'y trouve plus que des ruines, un reste de palissade, quelques croix renversées et quelques pierres tombales, éparses aux alentours. » Certains prétendent qu'un membre de la célèbre famille d'Ailleboust y aurait été inhumé.²

Aujourd'hui, tout a disparu, les croix éparses, les pierres tombales. La route, en bordure de la rivière, traverse ce qui était autrefois et reste toujours, le champ des morts.

-
- (1) Journals and Letters of La Verendrye, p. 183-184, édition L.S. Burpee.
(2) Barbezieux, p. 405. — Le curé de la Passe-aux-Outardes, village ontarien faisant face à Fort-Coulonge, y aurait vu les traces d'une construction triangulaire.

Il semblerait qu'un mobile d'ordre psychologique ait présidé à la destruction du seul bâtiment du périmètre fortifié qui restait encore debout au début du siècle actuel. En effet, le lieu pouvait paraître sinistre le soir à certains: ce bâtiment d'un autre âge ouvert à tous les vents, l'Outaouais immense s'étendant à perte de vue, la solitude du lieu, le souvenir des Indiens, le cimetière abandonné, tout cela était de nature à impressionner. La superstition aidant, on démolit ce petit bâtiment de bois brut, coiffé d'un toit aigu, et on dressa sur les tombes tout près de l'eau une grande croix de bois peinte en noir.

La loi de la jungle

La loi qui régnait sur ces immenses territoires, en grande partie inexplorés, dont on ne connaissait même pas la fin, était trop souvent la loi du plus fort. La justice y était presque toujours absente ou trop lointaine pour qu'on se sente porté à y recourir. La tentation de se faire justice soi-même était forte, d'autant plus que les témoins étaient rares et pas souvent sans reproche.

John McLean, que nous avons plusieurs fois cité, donne un exemple d'une de ces exécutions sommaires comme il devait s'en produire de temps à autre. Elle eut lieu très probablement au début du siècle dernier et son auteur est le bourgeois du poste de Fort-Coulonge qu'il alla remplacer provisoirement durant les années 1820.

« Nous sommes arrivés tôt le lendemain matin à Fort-Coulonge, » raconte le jeune commis. « Un vieux monsieur ventripotent... se présenta, haletant, au débarcadère, pour nous souhaiter la bienvenue. Nous n'avons pas tardé à constater que monsieur Godin (tel était son nom) n'était que nominalelement en charge de l'établissement. En effet, sa fille, solide gaillarde, hommasse sur les bords, trente printemps révolus, possédait tout ce qu'il fallait d'autorité pour mener la barque.

« Il (M. Godin) avait débuté dans la carrière comme engagé — on dit voyageur dans ce pays. Il avait trente ans quand il apprit sa première lettre de l'alphabet. Doté par la nature de membres robustes, il était physiquement très fort, et ne tarda pas à se faire remarquer en sous-ordre par un savoir-faire d'un genre

particulier. Ses prouesses comme pugiliste lui assuraient un avantage décisif dans le domaine de la concurrence. Avec de pareils atouts, on ne manquait pas de faire apprécier ses services à leur juste valeur par les traiteurs. Godin savait très bien en profiter. Il se comportait de façon «égale» envers tout le monde, s'occupant de chacun à tour de rôle, volant et dupant tout le monde.

«Après l'organisation de la compagnie du Nord-Ouest, il se mit au service de celle-ci, pour retourner au Témiscamingue, où il avait passé l'hiver pour le compte de son ancien patron. Rencontrant en route une bande d'Indiens qu'il avait approvisionnés lui-même le printemps précédent, il leur assura qu'il travaillait toujours pour le même bourgeois et rafla toutes leurs pelleteries séance tenante. La compagnie du Nord-Ouest lui confia la charge d'un poste, une fois que ses ruses eurent écarté toute concurrence.

«Les naturels du Témiscamingue étaient, à l'époque, perfides comme ils le seraient encore aujourd'hui s'ils n'en craignaient les conséquences. Ayant assassiné plusieurs hommes, ils étaient devenus d'une audace et d'une témérité extrêmes dans la violence. Un exemple suffira. Godin se trouvait à ce moment au poste avec un seul compagnon. Celui-ci s'occupait des filets, le poisson offrant le seul moyen de survivre dans ce coin de pays. Il les inspectait à tous les jours, sans y manquer, afin d'assurer sa propre subsistance et celle de son bourgeois. Un matin qu'il tardait à rentrer au poste plus qu'à l'ordinaire, Godin, extrêmement inquiet, décida d'aller voir ce qui se passait. À peine sortait-il de la maison qu'il rencontra un Indien qui campait depuis quelque temps dans le voisinage. Il lui demanda: «Qu'y a-t-il de nouveau?» — «J'ai tué un chien blanc, ce matin,» fut la réponse. — «Vraiment,» répliqua Godin, feignant de ne point comprendre. — «À qui appartenait-il donc?» — «Un chien errant, je crois, etc...»

Tout en conversant de la sorte, Godin réussit à se rapprocher de l'Indien sans éveiller chez lui le moindre soupçon, jusqu'à ce qu'il fût assez près pour exécuter son dessein. Élevant alors le bras, il asséna à l'Indien, au-dessous de l'oreille, un coup qui

l'étendit par terre; l'Indien ne devait plus se relever. L'instant d'après, deux Indiens bien intentionnés vinrent informer Godin du meurtre de son homme, qu'apparemment ils n'avaient pu prévenir. « Mes enfants, » leur répondit Godin, avec le plus grand calme, « le maître de la vie a puni votre compatriote sur le champ pour avoir pris la vie d'un homme blanc. Ce dernier venait tout juste de me dire qu'il avait tué un chien blanc. À peine avait-il fini de parler qu'il tomba mort à mes pieds. Touchez-le, il doit être encore chaud; examinez-le, vous verrez qu'il n'a été l'objet d'aucune violence de ma part. D'ailleurs, vous voyez bien que je n'ai aucune arme sur moi... »

« Peu de temps après, Godin était muté au fort Coulonge par la compagnie du Nord-Ouest qui lui accordait un gros traitement... Elle était bien au fait des habitudes de Godin mais fermait les yeux à cause de ce que ses services rapportaient. Il perdit le poste de Fort-Coulonge pour cause de mauvaise administration, attribuable à l'égarement de ses facultés. La compagnie lui accorda une retraite de cent livrés par année. » Ce qui était confortable pour l'époque.¹

Si des récits de meurtres de ce genre ont pu nous être transmis, c'est que leurs auteurs se sont vantés de leurs forfaits. On pouvait alors le faire impunément. Les premiers à en rire, ou à en profiter, étaient souvent ceux-là mêmes qui auraient dû voir à ce que justice soit faite.

(1) McLean's, p. 36-40.

Les petites allumettes

Après être descendu un moment sur le sable caillouteux du fort Coulonge, Henry gagna l'île aux Allumettes, remonta le bras sud de la rivière pour traverser le lac des Allumettes et pénétrer dans ce long couloir rectiligne qu'est la rivière Creuse. « Aux rapides appelés des Allumettes, » note-t-il, « deux courts portages, en amont desquels se trouve la rivière Creuse, vingt-six milles de long, léger courant, au pied d'un pays montagneux et rocheux, au nord, et sol bas et sablonneux, au sud. »¹

Henry ne signale aucun poste de traite aux Allumettes. Il n'y en avait pas, semble-t-il, sous le régime français, bien que cette grande île fût toujours un lieu de rencontre et de ralliement des nomades algonquins. Au temps de Champlain, c'est là que résidait la grande nation algonquaine sur laquelle régnait, en monar-

(1) Henry, p. 25. Henry écrit « rivière Creuse », non « Deep River ». — Le nom de « rivière Creuse » vient de la profondeur du cours de l'Outaouais à cet endroit, qui atteint des niveaux inférieurs à celui de la mer. C'est une cryptodépression attribuable au poids des milliers de pieds de glace qui recouvraient la vallée à l'époque glaciaire. Voir Blanchard, p. 21, 22 et 28.

que absolu, Tessouat, le magnifique, qui ne se déplaçait que porté sur les épaules de ses guerriers. Fort de sa petite armée de quatre cents braves, il se croyait invincible et prélevait un péage sur tous les canots qui descendaient ou remontaient l'un ou l'autre des bras de l'Outaouais qui encerclaient son domaine, auxquels on donna les noms de Grandes et de Petites Allumettes. Il refusa de faire exception pour le canot d'un révérend père jésuite qui revenait de Huronie, ce qui lui valut une réception inattendue lorsqu'il se rendit à Québec pour présenter ses hommages au gouverneur général de la Nouvelle-France: on le jeta en prison pour avoir manqué de respect envers le clergé...

Il appartiendra à la compagnie de la Baie d'Hudson d'établir un poste à cet endroit. On l'érigera, non sur l'île, mais sur la rive nord du lac supérieur des Allumettes, c'est-à-dire en amont des rapides. Il servait aux Indiens qui descendaient au printemps les cours d'eau qui affluent vers l'Outaouais dans cette région, notamment les bandes qui chassaient autour du lac qui porte aujourd'hui le nom de Saint-Patrice.¹

Le chevalier de Troyes nous donne dans son journal l'origine de ces appellations savoureuses de Grandes et de Petites Allumettes: « Le quatrième may nous levâmes le picquet de très bonne heure, et arrivâmes au soleil levant au portage des grandes allumettes, distingué des petites à cause d'une île, dont le chenal du sud s'appelle les grandes allumettes, parce que le chenal est plus long, mais aussi plus aisé à monter. Celui du nord porte le nom des petites probablement parce qu'il est plus court. Un R.P. Jésuite, y passant autrefois, y oublia une boeste d'allumette qu'il portoit pour faire du feu, ce qui a donné aux voyageurs ce nom à cet endroit. »² D'autres tentent d'expliquer ce toponyme par la présence de roseaux dont les Indiens se servaient comme allume-feu.³

Il faudrait peut-être attribuer l'érection d'un poste de traite aux Petites Allumettes au commis McLean qui alla aménager dans l'île même un de ces postes éphémères qui n'avait d'autre

-
- (1) Gravelle, *Le Droit*.
(2) De Troyes, p. 35.
(3) *The Beaver* — Bond.

but que de contrer un adversaire. Le poste permanent fut installé par la suite sur la terre ferme. McLean dit que le concurrent « avait choisi son emplacement fort judicieusement, la majorité des Algonquins prenant leur départ de la Grande-Rivière à cet endroit pour gagner leurs territoires de chasse. »¹

Le fort devait porter le nom d'Allumettes ou de Petites Allumettes jusqu'en 1848, année où le gouvernement ouvrit un bureau de poste à cet endroit pour lui attribuer l'appellation toute gratuite de Fort William, au risque de faire disparaître à jamais un savoureux toponyme, plus que séculaire et sans nul doute unique au monde.

Poste resté presque intact

De tous les postes outaouais, seul celui des Allumettes est resté en excellent état de conservation, surtout en comparaison des autres dont il ne reste pratiquement aucun vestige. On peut voir encore la maison du bourgeois, construite en 1846, qu'il faudrait restaurer. Le comptoir a disparu, mais sur ses fondations s'élève le magasin du propriétaire des lieux, descendant du fermier de Chichester auquel la compagnie vendit son établissement en 1869 pour la somme de trois mille dollars: « bâtiments nombreux et excellents, bien tenus, 850 acres de terre, un mille de front sur l'Outaouais. »².

En 1844, le poste des Petites-Allumettes avait accaparé presque tout le commerce indien de cette partie de la Grande Rivière. Avec l'évangélisation des tribus indiennes du nord de l'Outaouais, restées païennes jusqu'au dix-neuvième siècle, il était devenu un lieu de rencontres entre Indiens et missionnaires. La compagnie fit même construire à ses frais une chapelle multi-confessionnelle destinée au culte des diverses églises chrétiennes. Celle-ci s'élève toujours un peu à l'écart dans sa clairière. Les Algonquins du nord dressaient leurs tentes sur l'emplacement pour profiter le plus possible du passage du missionnaire. On commençait par s'occuper des morts, puis on baptisait les nouveaux-nés et les néophytes; on célébrait les mariages en dernier.

(1) McLean, p. 48.

(2) The Beaver — Bond.

Les courses de chevaux, les compétitions sportives et les jeux alternaient avec la prédication et la prière.

La très modeste maison du commis contrastait avec l'élégance de celle du patron, qui dans la sauvagerie du lieu ne devait pas manquer d'impressionner à l'époque. Entre ces deux bâtiments, on retrouve toute la distance qui séparait alors maîtres et serviteurs. Non loin, le cimetière et la croix rustique qui en marque l'emplacement.

Parmi les autres bâtiments, la remise en pierre et les hangars où sont conservées des reliques qui font ressurgir un passé déjà lointain, dont une structure servant à construire des canots d'écorce.

La poussée de la colonisation vers le nord obligeait les postes de traite à fermer les uns après les autres, repoussant vers les Joachims, puis vers Mattawa et enfin Témiscamingue, la traite des pelleteries et le commerce indien en général.¹

Le baptême des voyageurs

Au sujet de la rivière Creuse, Henry ajoute le détail suivant, inattendu dans cette partie du monde: du côté sud, « une pointe de sable remarquable, s'avancant bien avant dans le cours d'eau, et sur laquelle la coutume veut que l'on baptise les novices ». On baptisait à cet endroit ceux qui faisaient le voyage des Outaouais pour la première fois, comme on baptise aujourd'hui ceux qui franchissent l'équateur pour la première fois.

Ce tronçon de l'Outaouais, comme on sait, est bordé au nord par une rive escarpée dont les rochers peuvent atteindre plusieurs centaines de pieds. L'un est célèbre. Il porte le nom de rocher de l'Oiseau et domine toute la région de ses cinq cents pieds. C'est en face de ce rocher que se trouve cette pointe de sable dont parle Henry.²

Le chevalier de Troyes décrit ce rocher et parle lui aussi du baptême des voyageurs. C'était donc une très ancienne coutume, datant des débuts de la colonisation française. « On voit du côté

(1) The Beaver-Bond et Mallory.

(2) Henry p. 25-26 p.

nord, » nous dit-il, « suivant la route, une haute montagne dont la roche est droite et fort escarpée, le milieu en paroist noir. Cela provient peut-être de ce que les sauvages y font leurs sacrifices jetant des flèches par dessus, au bout desquelles ils attachent un petit bout de tabac. Nos Français ont coutume de baptiser en cet endroit ceux qui n'y ont pas encore passé. Cette roche est nommée l'oiseau par les sauvages et quelques uns de nos hommes ne voulant perdre l'ancienne coutume se jettèrent à l'eau. Nous fumes camper au bas du portage. »¹ C'est-à-dire celui qui se trouve à la chute des Joachims.

Cette tradition persistait encore au début du dix-neuvième siècle. Elle a probablement duré aussi longtemps que la navigation en canot sur l'Outaouais. Le pieux Harmon, qui venait de débarquer d'Angleterre, échappa de justesse à ses voyageurs qui cherchaient à se divertir à ses dépens. « Les voyageurs, » dit-il, « tel est le nom des hommes, ont plusieurs coutumes des marins. Ils s'attendent à ce que tous ceux à bord qui n'ont pas encore passé à certains endroits leur paient la traite. Celui qui refuse de se plier à leurs instances, est certain d'être plongé dans l'eau, ce qu'ils appellent, avec impiété, le baptiser. Pour éviter pareil désastre, je donnai aux gens de mon canot quelques bouteilles d'alcool et de porter. Le fait de les boire les rendit très gais, au contraire de ce qu'ils avaient l'air il y a quelques jours, quand le coeur gros, les larmes aux yeux, ils se séparèrent de leurs parents. »²

Les missionnaires eux-mêmes n'échappaient pas à cette coutume. Cependant on exigeait d'eux, en guise de rançon, autre chose que de l'eau-de-vie. Écoutons l'un d'eux, l'abbé de Bellefeuille, ce sympathique sulpicien qui à la demande de Mgr Bourget entreprit d'évangéliser les Indiens du Témiscamingue: « ... du côté du sud, » écrit-il en 1836, « est la pointe du Baptême, ainsi nommé parce que ceux qui n'ont jamais été au-delà, sont obligés de promettre une messe à l'honneur de sainte Anne pour les vo-

(1) Troyes, p. 37. — Nota 59.

(2) Harmon, p. 26.

yageurs, sans quoi, il faut recevoir le baptême. La loi est sans exception; les missionnaires y sont obligés comme les autres. »¹

Il existait une autre pointe au Baptême. Elle se trouvait, celle-là, entre Montréal et le lac Ontario, sur la rivière Katarakoui. Bougainville énumérant tous les points de repère qui jalonnaient la route de Montréal à Chouagan, dit « Le 28, », « après avoir passé la Presqu'île, à Tonniato, le Petit Détroit; la pointe Baptême, ainsi nommée parce qu'on y baptisait ceux qui n'y ont jamais passé... »²

Les Joachims

Ce nom des Joachims, un des joyaux de la toponymie de la région, est celui d'une famille française des premiers temps de la colonie: les Joachims de l'Estang. Il désigne une de ces grandes îles verdoyantes de l'Outaouais. Tout entourée de rapides et de chutes, elle fermait la rivière Creuse, obligeant les voyageurs à faire deux portages, de 926 et de 720 pas, séparés l'un de l'autre par un petit lac. Aujourd'hui, l'immense barrage de la centrale électrique a englouti dans les eaux refoulées de l'Outaouais, tout le bras sud de la rivière. Cependant, quand à l'extrémité du bras nord s'ouvrent les vannes qui retiennent l'énorme masse d'eau, les chutes reprennent vie et l'imagination reconstitue la splendeur du paysage dans son cadre de forêts primitives.

Voorhis prétend qu'il y avait un poste de traite aux Joachims durant la domination française. Parlant du petit poste qu'y aura la compagnie de la Baie d'Hudson au XIXe siècle, il nous dit: « C'était à l'origine un ancien poste de traite français auquel succédèrent la compagnie du Nord-Ouest et, après 1821, celle de la Baie d'Hudson. » Cependant, Henry n'a vu aucun poste de traite à cet endroit. On pourrait peut-être se demander si les Français n'auraient pas désigné, à cause de la proximité des deux endroits, — neuf milles — le fort Du Moine en parlant de fort aux Joachims.

Enfin, Voorhis dit que le poste de la Baie d'Hudson était

- (1) Extrait de la relation de la première mission de M. de Bellefeuille chez les Indiens du lac Témiscamingue, Annales de la propagation de la foi, 1939.
- (2) Bougainville, p. 606.

situé sur la rive nord, probablement la rive nord de l'île, celle de la terre ferme étant plutôt escarpée.¹

Le fort Du Moine

Il est trop souvent question de ce poste dans les documents d'archives pour qu'il soit possible de mettre son existence en doute. Alexandre Mackenzie, passant à cet endroit, écrit: « À partir d'ici, » c'est-à-dire des Joachims, « le courant est régulier sur une distance de neuf milles, jusqu'à la rivière Du Moine où il y a eu généralement un poste de traite. »²

L'embouchure de la rivière Du Moine, où ce poste devait nécessairement s'abriter à cause de l'escarpement de la rive de l'Outaouais, est un lieu d'une extraordinaire beauté. Encore aujourd'hui, on n'y accède que par eau. La forêt vierge qui en recouvrait les rives et les collines au temps des voyageurs, a fait place à des peuplements moins vieux, il est vrai, mais la nature est restée aussi sauvage qu'aux premiers temps de la colonie.

Le poste, sa palissade et ses dépendances sont, peut-être, les seules constructions jamais érigées en ce lieu au cours des trois derniers siècles et demi. Pendant tout ce temps, il n'y eut qu'une présence humaine passagère, celle des voyageurs et des traiteurs, non moins nomades que les Indiens chasseurs de la région. Les solitudes de la rivière Du Moine sont aujourd'hui un rendez-vous de pêcheurs sportifs. Cet emplacement devrait constituer un site archéologique idéal, s'il est resté aussi intact qu'on croit. Enfin, l'embouchure de la rivière Du Moine aurait été depuis toujours, avant l'arrivée des Blancs, un lieu de rencontre et de commerce entre Indiens.

Henry en trouva, venus de très loin: « ...à la bouche de la rivière Du Moine, » dit-il, « se trouve un autre fort ou poste de traite, où j'ai trouvé un petit campement d'Indiens Maskegons avec qui j'ai échangé plusieurs articles contre des fourrures. »³

Les Maskegons venaient d'aussi loin que le lac des Bois. Ils descendaient vers Montréal, chargés de pelleteries, dans

(1) Voorhis.

(2) Mackenzie, p. xxxiii.

(3) Henry, p. 26.

l'intention de les échanger contre des marchandises dont ils avaient absolument besoin pour assurer leur subsistance. Ils ignoraient la reddition de Montréal. En en apprenant la nouvelle, ils furent remplis d'inquiétude: « Nos familles vont mourir de faim, » dirent-ils, « si nous ne pouvons nous procurer des munitions et ce qui nous est indispensable. »¹

À cette époque, en effet, les Indiens des bassins du Saint-Laurent et des Grands Lacs avaient déjà perdu en bonne partie leur culture ancestrale. On en trouvait même qui ne savaient plus tirer à l'arc. Peu nombreux étaient ceux qui auraient pu subsister uniquement de la nature, comme autrefois. La poudre, les balles et les armes à feu leur étaient aussi indispensables qu'aux Blancs. Ils ne pouvaient s'en passer pour gagner leur vie et celle de leurs familles.

La rivière Du Moine a une morphologie semblable à celle de l'Outaouais: une succession de lacs, que relie les uns aux autres de brefs cours d'eau, rompus de chutes et de rapides. Cependant, elle est loin d'en avoir les proportions, et on a peine à s'imaginer aujourd'hui qu'elle ait pu autrefois servir de voie de communication de quelque importance. Cependant, en périodes de troubles, les Indiens, dit Benjamin Sulte, venus des Grands lacs par la Mattawa, s'en servaient pour passer de l'Outaouais, infesté par les Iroquois, au Saint-Maurice et, par cet affluent du Saint-Laurent, atteindre les Trois-Rivières et Québec.

« Les Iroquois, » écrit-il, « à une certaine époque, furent les maîtres presque absolus de l'Outaouais, et le commerce de l'Ouest et du Nord utilisa la rivière Du Moine pour gagner le Haut Saint-Maurice.² Les Indiens, pour éviter les Iroquois infestant le cours inférieur de l'Outaouais, allaient au Saguenay à partir du lac Huron en remontant l'Outaouais ou un de ses affluents de la rive gauche, Gatineau, etc. »³

« Avant l'arrivée des Français, » nous dit enfin Barbezieux, « le commerce se faisait prudemment sur les rives de l'Outaouais.

(1) Henry p. 26 et Nota.

(2) Sulte, *The Valley of the Grand River*, p. 128.

(3) Innis, p. 24, citant Champlain, *The Works of Samuel de Champlain*, II, p. 267; Voyage de Samuel de Champlain, éd. W.L. Grant, p. 269.

C'était aux embouchures des rivières Du Moine, Gatineau et du Lièvre que les Têtes-de-Boules et les sauvages du Nord allaient rencontrer les Hurons. »¹ « Les fourrures étaient rassemblées sur de très vastes étendues de territoire pour être transportées en aval principalement par les Hurons, »² qui les échangeaient contre divers produits européens de peu d'encombrement, obtenus des pêcheurs basques dont les navires de pêche venaient mouiller devant Tadoussac.

(3) Barbezieux, I, p. 9.

(4) Innis, p. 27.

La fourche de la Mattawa

Mattawa veut dire « rencontre des eaux ». Ce mot indien était souvent rendu en français par « fourche » ou « bifurcation » ! C'était l'endroit où les eaux de la Petite rivière, aujourd'hui la Mattawa, rencontrent celles de la Grande Rivière. C'était aussi l'endroit où bifurquaient les voyageurs: ceux qui se rendaient à Michillimackinac prenaient la gauche pour remonter le cours tumultueux de la Mattawa; les autres, dont la destination était les postes de Témiscamingue et d'Abitibi, continuaient tout droit pour affronter les nombreux rapides que leur réservait entre Mattawa et le lac Témiscamingue le cours non moins ardu de la Grande Rivière. Mattawa semble avoir été au temps des Français un lieu, sinon habité, du moins fréquenté par les Indiens. Le chevalier de Troyes craignait d'y trouver, embusquée sur son passage, une troupe d'Iroquois, mêlée de Bostonnais. « Le dixième jour de may (1686), » relate-t-il, « je continué ma route dès le matin et fus camper à trois quarts de Matouan; la pluie nous empescha d'y aller... Je fis mettre les armes en état et charger à balle, craignant qu'à mon arrivée, à la fourche de Matawan, les Iroquois joints

aux anglais de Boston ne m'y eussent dressé une embuscade sur l'avis qu'ils avoient peu avoir de ma marche...

« Le douzième may, nous allames à Mataouan... J'arriva à ce lieu de Matawas de fort bonne heure, ce qui fist que le P. Silvie célébra la ste messe. Nous nous trouvasmes en cet endroit sur une pointe de cabanne des sauvages qui faisoient des canots. Ils parurent surpris de nous voir tant de monde. »¹

Le chevalier de Troyes se défiait fort de ces sauvages. Il garda sa troupe en état d'alerte. Il fit aussi dresser une croix sur la pointe de la fourche.

Y a-t-il jamais eu à cet endroit un poste de traite sous le régime français? Voorhis ne se prononce pas de façon catégorique. D'après lui, la compagnie du Nord-Ouest s'installa à cet endroit en 1784, « probablement sur l'emplacement d'un ancien poste français ». Donc, qui avait cessé d'exister. En effet, Henry n'en signale aucun. Il n'y en avait évidemment pas, lorsque le chevalier de Troyes y passa.

Le poste de la compagnie du Nord-Ouest que prit ensuite en charge la compagnie de la Baie d'Hudson, ne devait pas être très imposant. En effet, un missionnaire le décrit en ces termes en 1838: « De la rivière Creuse au Témiscamingue, trois petits chantiers et deux pauvres petits forts de la compagnie (de la Baie d'Hudson): l'un à la bouche de la rivière Du Moine et l'autre, à celle de la Mattawa. »² Cependant, ce dernier prit une expansion considérable à la suite de l'arrivée du chemin de fer à cet endroit en 1881. Il devint le principal poste de traite de l'Outaouais et ne fut fermé qu'en 1908-1909.³ Les canots d'écorce continuèrent à assurer la liaison entre Mattawa et Témiscamingue jusqu'à la fin du siècle et même au début du présent siècle.

Au milieu du dix-neuvième siècle, Mattawa était devenu une importante bourgade indienne. Deux célèbres chefs algonquins y avaient élu domicile: les chefs Antoine Kikwiwissens et Amable Dufond. La bande que dirigeait le premier, avait pour territoire

(1) Troyes, p. 39.

(2) Extrait de la relation de la mission de M. de Bellefeuille chez les Indiens du lac Témiscamingue. Annales de la propagation de la foi, 1939.

(3) The Beaver — Bond.

les forêts situées au nord de la Mattawa; celle du chef Amable Dufond, les forêts situées au sud. Deux petites rivières rappellent aujourd'hui les noms de ces deux chefs, le ruisseau Amable Dufond et le ruisseau Antoine. Trois autres bandes vinrent se joindre aux deux premières: celles des chefs Beaucage, Commandant et Restoule. Ces cinq « nations » signèrent entre elles un traité de paix visant à assurer l'intégrité de leurs territoires respectifs.¹

Ces Indiens se livraient à un culte mystique. Il y avait un lieu appelé encore aujourd'hui Eau-Claire, parce qu'on y trouvait l'eau la plus pure qui se puisse trouver dans toute la région. À trente milles au sud, on atteignait la hauteur des terres, là où les eaux se partagent pour couler dans des directions opposées; on trouvait un lac qui porte toujours le nom de Manitou et la plus haute colline. Au sommet de celle-ci, un Indien se tenait continuellement en communication avec l'Esprit. L'abbé Gravelle qui connaissait bien les Indiens de l'Outaouais et qui est ici notre source d'information, raconte y avoir trouvé en 1918 un fils d'Amable Dufond. Cet Indien avait près de cent ans. Délaissé par sa femme, qui était retournée à Mattawa, il y vivait en reclus.

Nouvelle génération de coureurs des bois

Arrivé à la fourche de Mattawa, Henry laissa l'Outaouais pour se diriger vers les Grands lacs. Toute une nouvelle génération de coureurs des bois le suivra. Ils prendront la succession des grands explorateurs et des grands découvreurs français. Les Indiens chercheront à les tuer mais, par leur courage et leur témérité, — l'appât du gain aidant, disons-le, — ils réussiront à vaincre tous les obstacles et feront reculer les frontières de l'immense pays jusqu'aux rivages du Pacifique et de l'océan Glacial.

Dans les solitudes de la forêt et de la plaine, ils se mesureront avec les commis de leur puissante rivale, la compagnie de la Baie d'Hudson qui finira par avoir raison d'eux et étendre son monopole sur tout le pays. Le texte suivant illustre ce qu'étaient ces hommes nouveaux.

(1) Abbé Gravelle, *Le Droit*.

« La compagnie du Nord-Ouest des trafiquants de fourrures, » écrit Bigsby, « prit naissance au cours de l'année 1783, sous la double impulsion du gain et de l'aventure. À peine était-il possible de résister à la tentation de participer aux profits apparemment énormes que réalisait la compagnie de la Baie d'Hudson. À tous les jours, à Montréal, la vente des fourrures du Nord-Ouest rapportaient de 1000 à 2000 pour 100, par rapport à leur coût initial en pays indien.¹ On soutenait avec passion que la charte de la compagnie de la Baie d'Hudson n'incluait pas les vastes étendues de territoires que cette compagnie prétend toujours lui appartenir et qui, pour tout ce qu'en savaient les donateurs, auraient bien pu n'être que de l'eau salée, une partie de l'océan Pacifique.

« Un groupe de jeunes gens, pour la plupart fils de bonnes familles écossaises, habiles, hardis, un peu risque-tout peut-être, se formèrent en société dans le but de faire la traite, en dépit de la charte, en territoire interdit. Ils ne manquaient ni des capitaux nécessaires, ni des connaissances voulues.

« Parmi eux, MacKenzie, Mactavish, Frobisher, McLeod, Rocheblave et autres, se sont rendus célèbres par les voyages ardues et pénibles qu'ils ont entrepris et les périls extrêmes qu'ils ont affrontés en quête de pelleteries. Le plus remarquable d'entre eux, McKenzie, a été anobli, honneur qui a semblé autoriser leur conduite.

« Ils ont mené leur entreprise avec audace. À proximité de chaque fort de la compagnie de la Baie d'Hudson, ils ont planté le leur, pour vendre au rabais et braver les vieux. En cas d'affrontement, ce qui ne pouvait manquer de se produire, l'associé de la nouvelle compagnie n'hésitait pas à recourir au pistolet, comme s'il se fût agi d'une affaire personnelle. La vérité est que le paisible et laborieux gratte-papier de la vieille compagnie, qui ne pouvait espérer que son minable salaire, n'était pas de

(1) Exemple de rendement du commerce des fourrures: La Compagnie de la Baie d'Hudson a pu déclarer son premier dividende de 50 p. 100 en 1684, son deuxième dividende de 50 p. 100 en 1688 et un troisième de 25 p. 100 l'année suivante, tripler son capital en 1690 et déclarer la même année un dividende de 25 p. 100 sur le nouveau capital. Innis, p. 120.

taille à se mesurer à cette jeunesse ardente qui avait part aux bénéfices.

« Non seulement la compagnie du Nord-Ouest réussit-elle à disputer avec succès les terrains de chasse connus, mais encore s'implanta-t-elle solidement bien au delà, le long des fleuves Fraser et Columbia, des rivières la Paix, Thompson et autres, même jusqu'au cercle arctique et aux possessions russes de l'Amérique.

« L'aventure était couronnée de succès. Chaque année voyait le champ d'activité de la compagnie s'étendre et son capital s'accroître. Le début du siècle actuel (le XIXe siècle) trouva la compagnie du Nord-Ouest toute puissante au Canada: elle achetait les produits du pays en grandes quantités, fournissait de l'emploi à des milliers de ses citoyens et enrichissait tous ceux qui lui étaient associés.

« Au cours de la dernière guerre avec les États-Unis (guerre de 1812), elle contribua à elle seule trois régiments de solides voyageurs de huit cents ou mille hommes chacun, à un moment où le gouvernement britannique avait besoin d'appui et d'encouragement de ce genre.

« Le célèbre Beaver Club de Montréal fut établi pour servir de lieu où l'on puisse se retrouver et se récréer. Je me suis laissé dire qu'en certaines grandes occasions, dans la dernière assiette à se poser devant chaque membre, se trouvait un chèque dont le montant était déjà inscrit.

« Un bon trafiquant de fourrures n'est pas un homme ordinaire. À la fois commerçant et soldat, il unit le courage de l'un à l'habileté de l'autre.

« Le meilleur endroit pour voir ce genre de « faune » était Montréal... Montréal était pour eux ce qu'un port de mer est aux marins: ils y faisaient les quatre cents coups, des frasques dans la rue, de folles équipées et mettaient toutes les excentricités à la mode.

« ... Ils se faisaient remarquer par leur assurance, leur allure athlétique, la minceur de leur taille, leur teint basané, la longueur extraordinaire de leurs cheveux qu'ils portaient ainsi pour se protéger des moustiques.

« Également à l'aise à cheval comme en canot, ils savaient se

montrer, au besoin, insensibles à la fatigue, au froid et à la chaleur, étaient d'une bravoure à toute épreuve, comme s'ils ne devaient jamais mourir, dans des pays où la loi est, à toutes fins utiles, absente, où seule l'autorité personnelle se fait respecter. Non seulement devaient-ils souvent se défendre des Indiens, régler leur compte, séance tenante, à d'autres traiteurs, mais encore leur fallait-il se battre corps à corps avec leurs propres hommes.¹ La bonté, l'ascendance, la prudence, dans de pareilles circonstances, n'auraient pas survécu à un seul affrontement de ce genre.

« Même avant 1816, il était devenu manifeste que la concurrence que se livraient les deux compagnies, était néfaste pour tous les intéressés, que leurs différends ruinaient les territoires à fourrures et qu'on ne pouvait tolérer plus longtemps qu'elles se fassent la guerre (au cours d'un même engagement seize Écossais et Anglais furent massacrés). Elles-mêmes, d'ailleurs, ne pouvaient souhaiter voir se perpétuer un pareil état de choses. En 1821, les deux compagnies se fusionnèrent. Depuis lors, la paix règne partout au grand avantage de toutes les parties, surtout des Indiens, bien qu'à la vérité ces derniers ne soient plus que les esclaves-chasseurs d'une compagnie de Blancs de Leadenhall Street. »²

« Cependant, la compagnie de la Baie d'Hudson gardait toujours le contrôle (des affaires) et les résultats ne tardèrent pas à se manifester. Le commerce des fourrures fut détourné de l'axe Fort-William-Montréal au profit de York Factory. Fort-William dont la population pouvait atteindre trois mille habitants au plus fort de la saison, devint, de principal entrepôt de la compagnie du Nord-Ouest, un poste de second ordre, tombant en ruines. Montréal ne fut plus que le siège d'un district qui perdait de jour en jour de l'importance. En moins de cinq ans, la firme McTavish, McGillivray's et Cie qui avait virtuellement servi de conseil d'administration à la compagnie du Nord-Ouest, fit faillite. La prétendue union des deux compagnies n'était en réalité

(1) Par hommes, il faut généralement entendre Canadiens français.

(2) Bigsby, I, p. 122-126.

que l'absorption de la compagnie du Nord-Ouest par la Grande compagnie. »¹

Les petits, les obscurs, les sans-grade

Il ne faudrait pas s'imaginer que les gratte-papier aux doigts tachés d'encre de la compagnie de la Baie d'Hudson manquaient de courage en comparaison de la « jeunesse ardente » de la compagnie du Nord-Ouest. Bien au contraire et la vérité exige qu'on le signale. Ces commis méticuleux et ponctuels ont aussi fourni des explorateurs au Canada: John McLean, pour n'en citer qu'un à qui nous devons la découverte des Grandes chutes du Labrador, aujourd'hui chutes Churchill. Moins spectaculaires, moins panachés sans doute, certains n'en ont pas moins été de véritables héros.

Mais les plus grands héros, peut-être, de ces aventureux périples sans cesse renouvelés sur les fleuves et les lacs de notre pays, ont été ceux pour qui parcourir en canot des milliers de milles en une même saison était le métier de tous les jours. Ceux que l'on appelait engagés ou « divers »², « voyageurs », « bouttes » et « milieux », hivernants et « ceux-qui-vont-et-viennent »; tous mangeurs de lard et de soupe aux pois, hommes de canot « à lège » qui ramaient à la cadence de cinquante coups à la minute, parfois nuit et jour, souvent affamés, malades, mais l'âme sereine et le chant aux lèvres, pour mener ces richissimes héros du commerce qu'étaient leurs bourgeois, à des milliers de milles de leurs paisibles paroisses du Saint-Laurent, jusqu'aux rivages du lointain Pacifique et de l'océan « gelé ».

(1) McLean's, Biographical Introduction, p. XIIIe.

(2) McLean's, p. 17, « Nondescript ».

Témiscamingue-Abitibi

Sous le régime français, le fort Témiscamingue aurait été le poste militaire le plus important de la vallée de la Grande Rivière, aussi important que celui du village de Canassadaga qui avait une vocation toute différente. Bougainville le met en tête de sa liste des postes du nord avec le fort « Tabitibi. » Voici ce qu'il en dit:

« Poste situé sur le bord du lac de ce nom, affermé sept mille francs; les Sauvages appellent l'endroit où est situé le poste Aurbatswenanek. Les nations qui y traitent sont les Têtes-de-Boules, ou gens des terres, et les Namcosakio qui viennent de la baie d'Hudson. Tabitibi est un poste dépendant de Témiscamingue, à cent lieues de l'établissement précédent, du côté de la baie d'Hudson; il peut y avoir cent hommes dans les deux postes; ils vivent de pêche et de chasse; ne sèment rien et n'ont aucun village; tout ce pays est montagneux et peu fertile. Il en sort environ cent vingt paquets en castors, loups-cerviers, martres, loutres, pékans, carcajoux, caribou. »¹

Les cent hommes dont parle Bougainville avaient pour mis-

(1) Bougainville, p. 601-602.

sion d'assurer la garde d'un très vaste territoire, dissuadant les Indiens d'aller porter leurs pelleteries aux postes anglais de la baie James et empêchant les Anglais eux-mêmes de venir faire la traite le long du cours supérieur des grands affluents du Saint-Laurent. Le maintien des communications entre les deux postes devait à lui seul accaparer plusieurs hommes. La garnison assurait aussi la garde d'un certain nombre de sous-postes, placés aux endroits de passage des Indiens, le long des routes de canots menant à la baie James. Il y en avait un à trente milles du fort Abitibi, au « rétréci » du lac de ce nom. Témiscamingue était un des plus vieux postes de traite français. On fait remonter son origine à 1679. Le premier fort à porter ce nom ne s'élevait pas, cependant, à l'endroit de la rive gauche du lac, appelé « Le Vieux Fort », mais sur une petite île de la rive droite, à l'embouchure de la rivière appelée aujourd'hui Montréal, île qui n'existe plus, ayant été supprimée par érosion.

Le chevalier de Troyes s'arrêta plusieurs jours à ce fort qui était peut-être alors le seul dans toute la vallée de l'Outaouais. Il s'y rendit, malgré le mauvais temps, tout d'une traite, à partir de l'extrémité du lac où il avait bivouaqué. Voici comment il raconte son arrivée: « Le dix-huitième (jour de mai) nous partîmes du matin et ne lassâmes pas, nonobstant un orage qui dura presque toute la journée, d'arriver à la maison de mrs de la compagnie du nord. Elle est dans une île du lac Témiscamingue. Cette île peut avoir demye lieue de tour, et est entre deux rapides, provenant d'une rivière nommée Metabec Chouan, en sauvage, de laquelle il en sort quelques uns pour venir à la traite. Il y avait quatorze français dans cette maison pour la compagnie qui n'eurent pas moins de joie que nous de notre arrivée, que l'on solennisa de part et d'autre de plusieurs coups de fusils. »¹ Rappelons que la compagnie du Nord finançait l'expédition du chevalier.

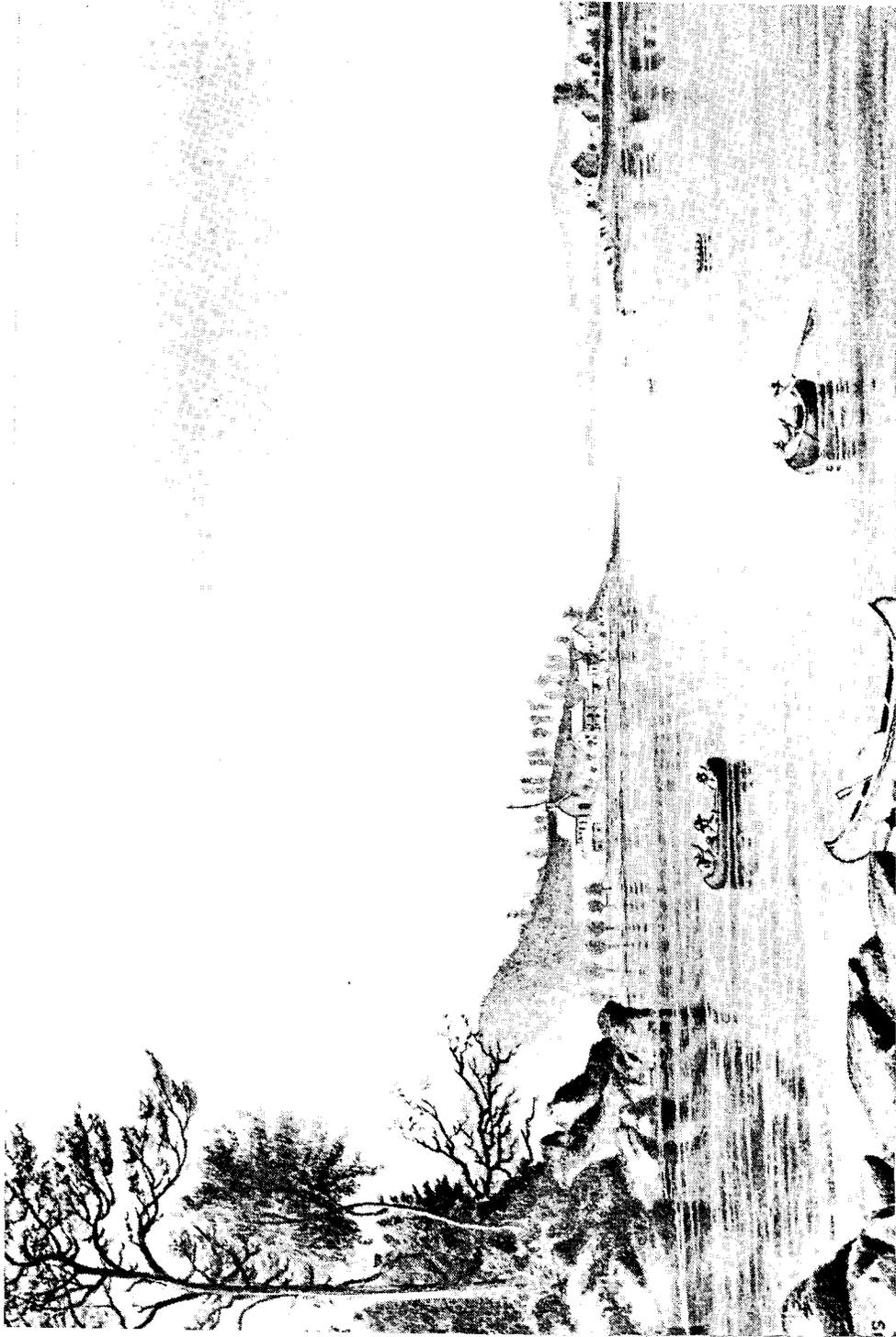
Ce fort-poste de traite près duquel l'expédition campa durant trois jours, ne devait pas être très impressionnant du point de vue militaire. Le chevalier ne le désigne pas autrement que par le mot de maison. Les Iroquois qui n'avaient pas encore cessé d'infester

(1) Troyes, p. 41, Note 72.

l'Outaouais, en délogèrent les Français quelques années après son passage. Ils l'auraient incendié, selon Barbezieux. L'auteur de l'édition critique du journal du chevalier de Troyes prétend qu'il fut abandonné en 1688. On peut donc supposer que les Iroquois forcèrent d'abord la garnison à l'évacuer, pour ensuite y mettre le feu. On aurait décidé par la suite de ne point le reconstruire, sous prétexte qu'il faisait tort au commerce montréalais. Les Raudot, père et fils, affirment dans une lettre datée de 1707 qu'il a été supprimé pour cette raison et ajoutent: « Il est vrai que les Sauvages de ces lieues vont depuis ce temps-là chez les Anglais de la baie d'Hudson. » En 1708, le célèbre tandem de l'intendance néo-française s'oppose de nouveau au rétablissement du poste en alléguant qu'il pourrait « servir des intérêts particuliers, mais pas ceux du pays. »¹

La famille de Vaudreuil s'employa par la suite, sans succès, à le faire reconstruire à son profit. En 1717, la marquise de Vaudreuil, femme du premier gouverneur de ce nom, presse le comte de Toulouse de permettre à son mari d'aller ouvrir un poste au Témiscamingue, dans une lettre qui ouvre une large perspective sur les territoires immenses qui pouvaient être rattachés à un poste de traite et soumis à la juridiction de son commandant:³ « La marquise de Vaudreuil supplie très humblement votre altesse Serenissime d'accorder au marquis de Vaudreuil son époux la liberté d'établir un poste aux Témiscamings qui sont dans le nord des nipissings le long de la grande rivière et de lui accorder la propriété du commerce de ce poste depuis Mataoaou avec la liberté d'aller chercher des vivres aux nipissings. » Elle propose ensuite au roi de rattacher au nouveau poste celui des Nipissings où on trouve du blé d'Inde en abondance pour attirer et nourrir les Témiscamings. Elle joute que le commandant du poste pourrait séjourner à Mattawa, point stratégique pour surveiller ces centaines de lieues de pays s'étendant, au nord, jusqu'à la baie James et englobant, au sud, la majeure partie de l'Outaouais. La raison d'être d'un poste au Témiscamingue serait de « rallier tous les Sauvages de ces costez qui se sont

(1) Richard, f. 164.



LE VIEUX FORT — Cette aquarelle représente ce qu'on appelle le "rétréci" du lac Témiscamingue. La rive ontarienne se trouve à gauche et la rive québécoise à droite. Le fort, c'est-à-dire le poste de traite de la compagnie de la Baie d'Hudson, s'élevait sur la rive québécoise. L'artiste l'a représenté tel qu'il était en 1887.

Par C.A. Paradis, O.M.I.

Archives publiques du Canada

dispersez depuis la guerre... et de les détourner d'aller porter aux anglois leurs castors gras et secs et leurs menues pelleteries qui sont les plus belles du Canada... »¹

Quelle qu'ait été la suite accordée à cette lettre, en 1720 la traite avait repris au Témiscamingue, y étant exercée par un marchand de Montréal, le sieur Guillet, dont la femme, Marie-Charlotte Lemoyne, était la cousine de Saint-Hélène et d'Iberville. Un congé, en effet, a été accordé cette même année au sieur Guillet, avec permission de partir dans un canot équipé de trois hommes pour aller à Témiscamingue. En 1724, un nouveau congé nous apprend que le sieur Guillet est « résident au poste de Témiscamingue ». Donc, il y a maintenant un nouveau poste à cet endroit et on pourrait peut-être présumer qu'il a été construit par le sieur Guillet lui-même entre les années 1720 et 1724. Ce second fort s'élevait-il au même endroit que le premier ou au lieu dit « Le Vieux Fort », sur la rive gauche au « rétréci » du lac? Beaucoup sont du second avis; les autres hésitent à l'admettre.

Quand Bougainville dit que les cent hommes de garnison des forts Témiscamingue et Abitibi « vivent de chasse et de pêche, ne sèment rien et n'ont aucun village »,² il semble en présence d'une situation exceptionnelle qu'il croit opportun de signaler. Sous le régime français, des exploitations agricoles, parfois considérables, s'aménageaient à proximité de ces forts-postes de traite. Citons le fort du Détroit qui, avec l'Arbre-Croche, approvisionnait les Pays-d'En-Haut en blé d'Inde. Le fort de Vincennes d'où les garnisons de l'Ohio tirèrent leur subsistance un hiver où les vivres promis par l'intendant Bigot n'arrivaient pas. Des cabanes se construisaient autour de ces forts et finissaient par former des villages. Celui de Vincennes comptait une centaine d'habitations. Ces pôles d'attraction attiraient coureurs des bois, vagabonds de la forêt, aventuriers de toutes sortes qui venaient s'y fixer avec femmes et enfants. De même, des engagés canadiens y faisaient venir leurs familles. Seuls les soldats français devaient, en prin-

(1) Roy, *La famille Rigaud de Vaudreuil*, p. 43-44.

(2) Bougainville, p. 601-602. — Voorhis dit que cette remarque s'applique aux Indiens de la région.

cipe, rester solitaires. Il leur était en effet interdit de prendre femme en Nouvelle-France.

Voici ce que Voorhis écrit à ce sujet: « Les forts que la France érigeait en forêt, n'étaient pas à caractère exclusivement militaire. Au près de la plupart d'entre eux, on trouvait une petite agglomération d'habitations canadiennes dont les habitants vivaient sous la protection de la garnison et obéissaient aux décisions discrétionnaires du commandant, qui, toutefois, exerçait rarement son autorité de façon despotique. »

Voorhis ajoute: « On délaissait l'agriculture pour s'adonner à la traite des pelleteries. » Il veut probablement dire qu'une minorité seulement des habitants de ces villages s'adonnaient intensément à l'agriculture. Les autres préféraient faire la traite des pelleteries, occupation, « qui convenait davantage au tempérament des Canadiens. Instables, inquiets, ceux-ci, que l'attrait de la sauvagerie avait dispersés aux quatre vents, s'unissaient aux femmes indiennes et peuplaient la forêt d'une race métissée de coureurs des bois. »¹

La brièveté de la saison chaude dans les régions nordiques, comme celles de Témiscamingue et d'Abitibi, surtout à une époque où tout le pays était recouvert de forêts vierges où souvent les rayons du soleil ne pénétraient jusqu'au sol qu'aux jours les plus longs de l'été, explique sans aucun doute l'absence de culture que Bougainville y signale. Au début du siècle dernier, McLean a constaté que le seul moyen de subsistance au fort Témiscamingue était la pêche.

On peut se demander si, dans la vallée de l'Outaouais, comme partout ailleurs en Canada, des embryons de village ne se seraient pas formés autour de certains postes de traite. Henry n'a constaté la présence d'aucun fort à Carillon et n'a pas vu davantage le fort du Long-Sault à Pointe-Fortune. Il n'a pas vu non plus de fort aux Joachims et à Mattawa, où pourtant nous avons de sérieuses raisons de soupçonner la présence à cette époque de petits comptoirs. Il est possible que ces postes, étant de construction plus récente, n'aient pas été palissadés et comme les garni-

(1) Voorhis, p. 2.

sons avaient été rappelées, il ne les aurait pas distingués des cabanes qui se seraient pressées autour d'eux, rien n'attirant particulièrement son attention.

Quant au fort Abitibi, il fut construit par le chevalier de Troyes pour le compte de la compagnie du Nord qui lui baillait les fonds. Écoutons-le raconter lui-même son érection: « Le deuxie (deuxième jour de juin 1686), je escamper après la messe, et fimes, ce jour là, qui fut fort beau, neuf lieues, et deux portages. Nous trouvâmes un grand lac, fort agréable par l'objet de quatre isles qu'il renferme, et arrivâmes au giste celui des abitibi. Je fus camper dans une prairie, sur la droite, en entrant, et comme il estoit de bonne heure, j'aillai visiter un endroit qui est tout proche, dont je trouve la situation fort propre à bastir un fort. Ce que je fis suivant mes ordres.

« Le troisiè. et les deux jours suivants, je fis construire le fort sur une petite éminence qui est élevée du niveau de l'eau de vingt-trois pieds. Il est de pieux et flanqué de quatre petits bastions. »¹

Trois jours suffiront donc pour construire ce fort. Ce ne devait être qu'un abri fait de bois en billes et peut-être n'avait-on pas même pris la peine de les équarrir. Ivanhoe Caron prétend qu'il « fut fréquenté par les trafiquants de pelleteries jusqu'en 1763. »² Il en est en effet souvent question dans la correspondance des gouverneurs et des intendants. Il faut évidemment présumer qu'il dut être complètement reconstruit quand la traite reprit au lac Témiscamingue vers 1720 et, sans doute, plus d'une fois restauré par la suite.

La question se pose de savoir si les postes de Témiscamingue et d'Abitibi furent abandonnés à la conquête ou si la traite des pelleteries continua à s'y pratiquer. Deux spécialistes, l'abbé Ivanhoe Caron et le père Donat Martineau, expriment des opinions opposées. Le premier dit qu'« il semble que tout commerce de fourrures, du côté du lac Témiscamingue, fut définitivement abandonné en 1758. »² Le second affirme, sur la foi d'autres documents, que ce commerce ne fut jamais interrompu à la con-

(1) Troyes, p. 54-55.

(2) Ibidem, Nota 92 et 93.

quête. « La présence française est incertaine » au Témiscamingue et en Abitibi « après cette date (1758, date du départ des garnisons), mais non impossible. »¹ Mackenzie écrit: «... Lac Témiscamingue où il y a toujours eu un poste de traite », laissant peut-être entendre une continuité sans interruption.²

Les Indiens, s'il faut en croire la tradition, n'auraient jamais cessé de faire la traite à ces deux postes. Deux mots de leur langue indiquaient des endroits de traite qu'ils fréquentaient: Woo Pa Che Woo et Pano. Le premier aurait désigné le fort situé au « rétréci » du lac Témiscamingue; le second, le fort construit par le chevalier de Troyes au lac Abitibi.³

Durant tout le XIXe siècle, les forts de Témiscamingue et d'Abitibi serviront de rendez-vous pour l'évangélisation des Indiens. Voici comment l'abbé de Bellefeuille décrit son arrivée au poste de Témiscamingue: « Le 26 juillet (1838), vers les 9 heures du matin, nous arrivâmes au poste chéri de Témiscamingue. Mes voyageurs avaient tous la joie dans le coeur et le faisaiet éclater à l'approche du fort par leurs chansons à l'aviron, et en faisant flotter leur pavillon auquel la rapidité du canot causait une agréable agitation. Le grand pavillon fut bientôt hissé dans le fort, au bout de son grand mât d'une seule pièce de 78 pieds de long. À mon arrivée, je trouvai presque tous mes sauvages réunis de nouveau. »⁴

L'abbé J.-B. Proulx fait une description de ce fort: « Du côté de Québec, vous voyez le fort de la Baie d'Hudson, environné d'une palissade qui peut avoir deux à trois arpents de circonférence... La maison du bourgeois est peinte (sic) avec élégance; les autres bâtiments, au nombre d'une douzaine, ainsi que la palissade, sont blanchis à la chaux, ce qui donne à l'établissement un grand air de propreté. »⁵

(1) Martineau, p. 17.

(2) Mackenzie, p. xxxiv.

(3) Martineau, p. 16.

(4) Extrait de la relation de la mission de M. de Bellefeuille chez les Indiens du Témiscamingue, Annales de la propagation de la foi, janvier 1839.

(5) Proulx, p. 13.



Fin de la navigation en canot sur l'Outaouais

La navigation en canot sur l'Outaouais a vécu ses derniers beaux jours au début du siècle dernier. L'arrivée des premiers colons, surtout l'exploitation de la forêt, lui ont imprimé une activité inusitée sur cette grande rivière dont la tranquillité, jusqu'ici, n'avait été troublée que par le passage des Indiens et des voyageurs. Cette activité croissante devait en accélérer la fin en rendant toujours plus sensible la nécessité de recourir à d'autres moyens de transport. Le canot, comme on sait, ne pouvait transporter que de la marchandise légère et de peu d'encombrement. Quand on voudra utiliser les ressources en bois de la région, il faudra d'abord résoudre le problème que posera le transport. C'est Philémon Wright qui y apportera une solution pratique. Wright, fils de paysans et de pasteurs, quitta son village natal de Woburn dans le Massachusetts au début de 1800, à la tête d'un convoi de huit traîneaux couverts, tirés par vingt-deux animaux de trait, soit huit boeufs et quatorze chevaux, transportant en plus d'approvisionnements de toutes sortes, instruments aratoires, outils, fers de moulin, etc., vingt-

cinq hommes et cinq familles. On prit un mois pour se rendre aux Chaudières, ayant remonté la rivière sur la glace à partir de Carillon où se terminait la route. Quelques années plus tard, pour éviter la faillite de son entreprise, les frais de transport jusqu'à Montréal des produits de sa ferme mangeant les bénéfices escomptés, il songea à exporter en Angleterre sous forme de billes équarries les troncs des arbres gigantesques qui peuplaient ses domaines.

De grandes quantités de bois de charpente étaient exportées déjà de Québec à destination de l'Angleterre. Elles provenaient en grande partie des États-Unis. Les billes des forêts du Vermont, notamment, groupées en radeaux, étaient remorquées en « trains de bois » sur le lac Champlain, puis continuaient à cheminer jusqu'à Québec, emportées par le courant, sur le Richelieu et le Saint-Laurent. Wright voulait faire flotter ainsi les bois de l'Outaouais jusqu'au grand port de mer de l'époque, en passant par la rivière des Prairies pour éviter le Sault-Saint-Louis entre LaChine et Montréal. Le projet était jugé irréalisable, même de l'avis de ceux dont les familles cultivaient les terres riveraines de ce cours d'eau depuis cent ans et plus. Wright releva néanmoins le défi et fit partir son premier train de bois de l'embouchure de la rivière Gatineau le 11 juin 1806. Il en prit lui-même la direction.

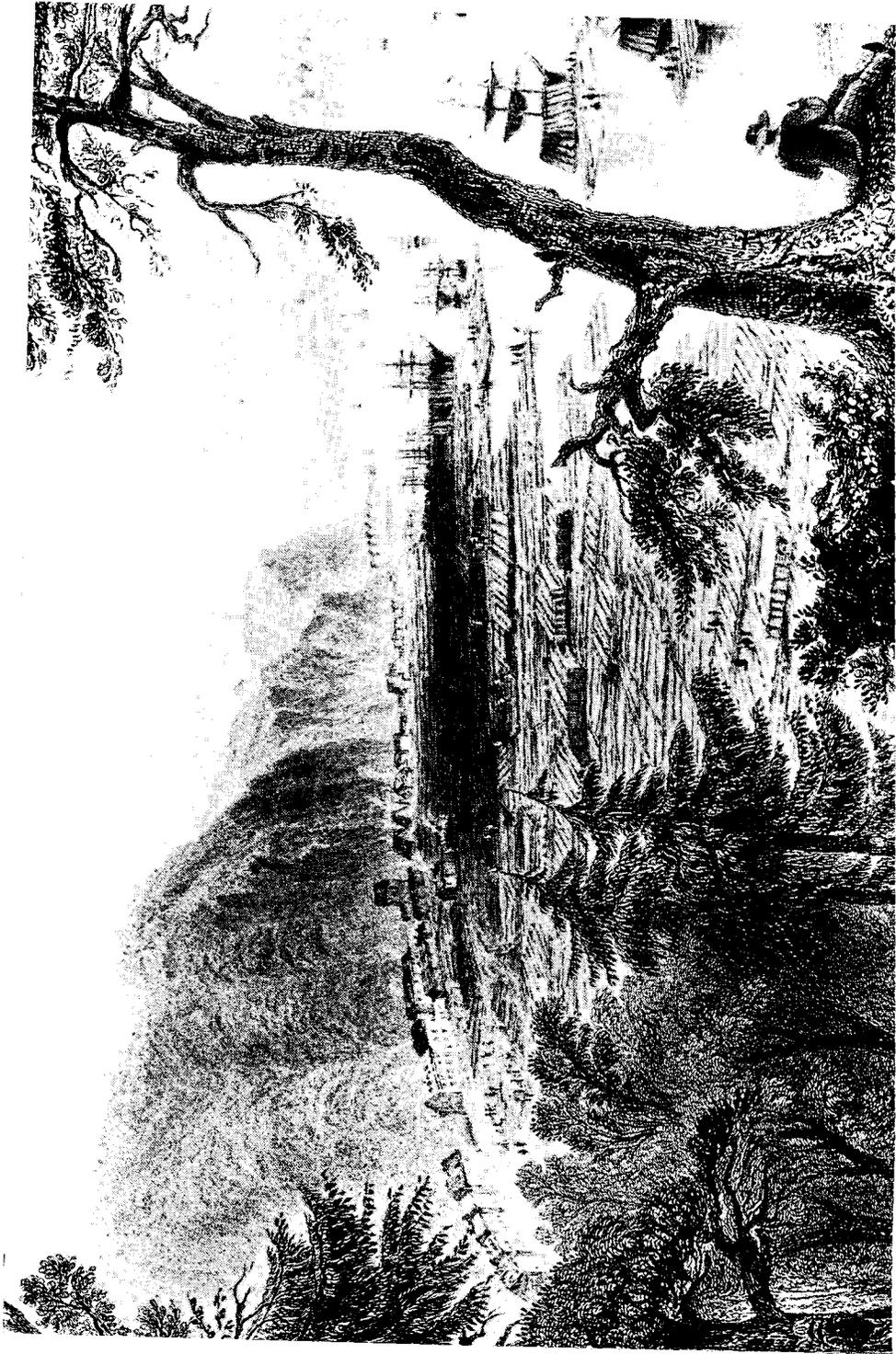
Ces trains de bois regroupaient de cinquante à cent cinquante radeaux, réunissant chacun de vingt-six à trente-six plançons. On appelait *plançons* les pièces équarries, retenues, flottantes et serrées les unes contre les autres, par le *crib*. Le *crib* était composé de deux billes non équarries, appelées *flottes*. Elles flottaient de l'un et de l'autre côtés des plançons, retenues l'une à l'autre par cinq traverses qu'assujettissaient des chevilles qui les transperçaient de part en part. On disposait sur le premier un second rang de plançons. Tous les radeaux réunis constituaient une immense plate-forme que l'on meublait de cabanes improvisées, d'une coquerie d'une espèce particulière appelée *cambuse* comme dans les chantiers, de chaînes d'amarrage, d'ancres, de cordages, de canots; on y entreposait des provisions de route et même des produits agricoles destinés au marché local. Ces trains étaient

hérissés de mâts auxquels pendaient des voiles beiges. Quand le vent ne les gonflait pas, on avait recours, pour faire avancer le train ou le radeau à des rames ou à des perches ou gaffes de proportions presque gigantesques. L'équipage pouvait se composer d'une trentaine d'hommes robustes, appelés hommes de cage.¹

Une fois au sommet du Long-Sault, Wright demembra son train afin de faire passer les radeaux dans les rapides les uns après les autres: on manquait d'expérience, on ne connaissait pas le chenal, les radeaux s'échouaient partout. Il fallut des semaines pour avoir raison de cet obstacle, ce qu'on réussira par la suite en vingt-quatre heures. Wright réussit de même à descendre la rivière des Prairies. Il arriva à Québec le 12 août, deux mois après avoir quitté les Chaudières. Cet exploit survenait l'année même du blocus continental décrété par Napoléon Ier, privant ainsi les chantiers navals de l'Angleterre de leurs sources traditionnelles d'approvisionnement en bois dans les pays de la Baltique. Il n'en fallait pas davantage pour faire démarrer l'industrie du bois dans la vallée de l'Outaouais avec la rapidité dévastatrice d'un feu de forêt. En une seule saison, jusqu'à trois cents cargaisons de bois seront ainsi expédiées, sans compter le bois utilisé à Québec même pour la construction maritime et à d'autres fins. Durant toute la belle saison, d'énormes quantités de bois viendront s'amarrer sous forme de trains de bois à l'anse au Foulon en rade de Québec où les grands voiliers de l'époque en prendront chargement.²

Des chantiers s'ouvrirent de toutes parts. Les canots ne suffirent bientôt plus à transporter jusqu'aux Chaudières les ouvriers qui par centaines, puis par milliers, venaient à l'automne offrir leurs bras. La navigation à vapeur fit bientôt son apparition, en amont du Long-Sault. L'« Union of the Ottawa », construit sur les ordres de Philémon Wright, remorquait dès 1819 les trains de bois jusqu'aux rapides du Long-Sault pour revenir aux

-
- (1) Brault, Ottawa (1942), p. 169 et sq. et passim. — Asticou, Les origines du canton de Hull d'après Philémon Wright, Cahier no 5, mars 1970.
(2) Brault, Ibidem, passim. — Asticou, Ibidem.



TRAINS DE BOIS, amarrés en rade de Québec, près de Sillery et de l'anse au Foulon, attendant d'être chargés à bord des voiliers en partance pour l'Angleterre. Ces énormes plançons provenaient en bonne partie de la vallée de l'Outaouais. Réunis en radeaux, ils avaient flotté jusqu'ici, descendant d'abord la rivière Outaouais, puis la rivière des Prairies et enfin le Saint-Laurent.

Par W.H. Bartlett

Archives publiques du Canada

Chaudières chargés de passagers et d'approvisionnements de toutes sortes.

Un autre événement important, qui en imprimant une nouvelle impulsion au développement de la région, allait hâter la déchéance de la navigation en canot à des fins commerciales: la construction de canaux au pied et au sommet du Long-Sault, ainsi qu'entre By-Town et Kingston. Le maintien des communications en temps de guerre entre le Haut et le Bas-Canada par le cours international du Saint-Laurent inquiétait depuis longtemps les autorités civiles et militaires. Après la guerre de 1812-1815 avec les États-Unis, on résolut de mettre à exécution un projet de voie navigable reliant, par une succession de canaux et d'écluses, la rivière Katarakoui à la rivière Rideau, établissant une communication directe entre le lac Ontario et l'Outaouais, et reliant Kingston à Montréal par une voie navigable supplémentaire, doublant le cours international du fleuve. Les travaux, commencés en août 1827, se terminèrent en mai 1832. Ils donnèrent naissance à un gros bourg situé entre la chute du Rideau et celle de la Grande Chaudière, du côté opposé aux établissements de Wright, appelés aussi Wright-Town. Enfin, la construction de canaux le long du cours international du fleuve allait ravir à l'historique chemin des Outaouais à peu près tout ce qui pouvait lui rester de vogue et d'utilité pratique comme voie de communication entre l'est et l'ouest du Canada. La voie du Saint-Laurent et des Grands lacs, maintenant libérée des obstacles que de longs et difficiles rapides opposaient à la navigation, allait même accaparer bientôt tout le trafic payant, prévu pour le canal Rideau par ses concepteurs. Celui-ci, réduit à jouer un rôle strictement militaire, était appelé à devenir avec les années, aucune guerre ne se produisant entre le Canada et les États-Unis, une simple rocade inutile. Le chemin de fer vint ensuite mettre fin pour de bon à la navigation en canot, du moins dans la partie inférieure du cours de la rivière. On continuera de recourir à ce mode de transport jusqu'à la fin du XIXe et même jusqu'au début du siècle actuel pour se rendre au Témiscamingue et en Abitibi. Mgr Lorrain l'utilisera en 1885 pour visiter son diocèse, le vicariat de Pontiac, qui s'étendait jusqu'à la baie James. Les missionnaires

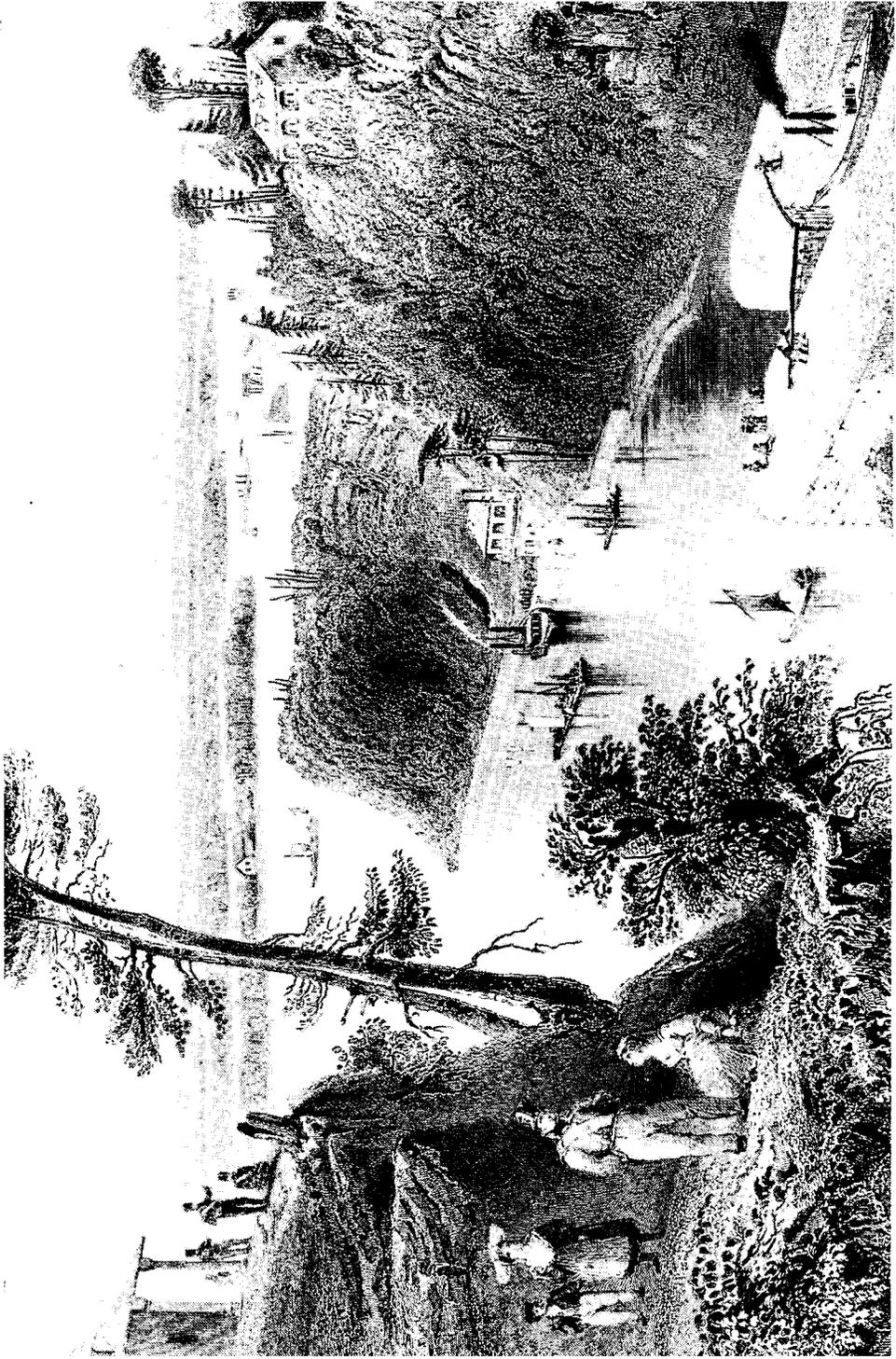
s'en servront encore au début des années 1900 pour visiter leurs missions.

Un Far-West aux portes de Montréal

On peut se demander ce que devinrent les voyageurs avec la disparition de la navigation en canot sur l'Outaouais. Ils se firent peu à peu voyageurs de cage (*cageux*, comme on disait alors) et se chargèrent de mener les trains de bois jusqu'à Québec. L'hiver, bon nombre prenaient la route de la forêt où ils devenaient *foremen* (contremaîtres) de chantiers. Le printemps, ils assumaient la direction des équipes chargées d'assurer la descente des billes vers la Grande Rivière sur les eaux gonflées de ses affluents. Les Canadiens ne tardèrent pas à monopoliser tout le travail que procurait l'exploitation forestière. Ils « étaient faits pour ces tâches aventureuses », écrit Raoul Blanchard, « qui éveillaient leur atavisme de coureurs des bois... Cette existence violente et dangereuse, coupée de longs repos, leur plaisait; ils y avaient l'emploi de leurs qualités d'ingéniosité, de hardiesse, et prisait fort cette vie libre, coupée d'incidents tumultueux. » Ces longs repos, ils les passaient aux relais de By-Town et de Grenville, pendant que s'effectuait l'opération de glissage des billes, ce qui pouvait prendre des semaines. De même que les hommes de chantiers, les hommes de cage buvaient beaucoup pour se donner du cœur à l'ouvrage. Au repos, leur vie était loin d'être exemplaire. Le prêtre, chargé de la mission de Grenville, leur reprochait de « blasphémer comme des maudits (sic), de boire comme des gouffres, de danser des rondes avec la furie des sorciers... Ils dissipaient en folles dépenses l'argent qu'ils avaient gagné avec tant de peine. » La saison des voyageurs de cage durait de mai à août. L'hiver, dans les chantiers, la vie était dure, la promiscuité était grande et les mœurs s'en ressentaient. C'étaient « pour la plupart des théâtres de blasphèmes et des écoles d'immoralité. »¹ À cet état de choses, vinrent s'ajouter des rivalités de race et de religion.

Il n'y avait alors dans la région aucun appareil judiciaire

(1) Blanchard, p. 78-79, citant M. Chamberland, Histoire de Notre-Dame-de-Sept-Douleurs de Grenville — p. 61 — et Barbezieux, p. 205-261.



L'ENTRÉE DU CANAL RIDEAU À BY-TOWN, peu de temps après son inauguration. À droite, la maison du colonel By; à gauche, on entrevoit un bâtiment des casernes qui occupaient ce qu'on appelle aujourd'hui la colline du Parlement. Dans le fond du ravin et sur l'Outaouais, des radeaux de bois en route pour Québec.

Par W.H. Bartlett

Archives publiques du Canada

pour faire respecter la loi, aucune police capable d'assurer le maintien de l'ordre. « Il est fâcheux qu'il n'y ait point de magistrat dans ces contrées; il s'y commet les plus graves injustices; la seule loi est la loi du plus fort, » écrivait en 1839 un missionnaire itinérant de l'Outaouais, l'abbé Bourassa.¹

Des bandes d'Écossais et d'Irlandais s'étaient groupées et sous le nom de « *Shiners* » s'efforçaient par tous les moyens de ravir aux Canadiens leurs emplois. Ces *chêneurs*, comme les appelaient ceux-ci, avaient voué à tout ce qu'il y avait de parlant français et de catholiques une haine aussi implacable que non motivée. Des bandes d'Irlandais catholiques se joignaient parfois à eux, indiquant un mobile racial plutôt que religieux. Les Canadiens qui avaient encore, à cette époque du moins, le naturel doux et soumis, « reçurent les coups et osèrent à peine les rendre », mais ils durent se grouper eux-mêmes en bandes pour protéger leur vie. En effet, « le parti le plus faible était traité sans pitié dans ces combats féroces où succombaient toujours quelques hommes. »

Ces temps difficiles favorisèrent l'apparition d'un chef de bande qui se fit presque à lui seul le protecteur de tous les Canadiens, assurant auprès d'eux le rôle du grand frère. Ce jeune voyageur de canot, devenu, l'été, voyageur de cage et, l'hiver, contremaître de chantier, possédait tous les dons de force, de bravoure, de générosité et même la piété qu'il fallait pour devenir un héros on ne peut plus homérique. Il s'appelait Joe Montferrand. Il était né à Montréal, hors les murs, dans ce qu'on appelait alors le faubourg Saint-Laurent.²

Lorsque le Canada fut cédé à l'Angleterre, raconte Sulte, les soldats français eurent le choix de rester au pays ou de se faire rapatrier. Un nommé Joseph Montferrand était l'un d'entre eux. Il ouvrit une salle d'escrime dans le faubourg, y enseigna la boxe et devint un pugiliste célèbre. Son fils, qui se tailla une renommée non moins grande dans ce domaine, avait épousé une femme, elle-même d'une force herculéenne. C'est de ce couple de géants

(1) Cité par Barbezieux, p. 208.

(2) Brault, p. 66. — Benjamin Sulte, Montferrand, passim.

que naquit, le 26 octobre 1802, au numéro 167 de la rue des Allemands, le troisième à porter le nom de Joe Montferrand, celui qui devait devenir un des personnages les plus légendaires de notre histoire.

Ce « petit gars » du faubourg Saint-Laurent fut élevé à deux pas du Fort Tuyau, du Coin Flambant et de dix gymnases qu'il fréquenta assidûment. À vingt-cinq ans, il mesurait six pieds, trois pouces et trois quarts. Ses bras, d'une force inimaginable, lui descendaient, les doigts étendus, jusqu'aux genoux, ce qui lui permettait de tenir son adversaire à distance. Ses jambes étaient particulièrement redoutables: il s'en servait comme d'une paire de ciseaux pour broyer les os de l'adversaire. Il pouvait d'un seul coup de savate faire éclater une mâchoire en quatre morceaux. Son corps était d'une extraordinaire souplesse. Il connaissait tous les secrets de l'art de la boxe et excellait dans le saut en hauteur, pratiqué pieds joints. Il s'enlevait d'un seul bond pour aller retomber sur le siège arrière d'une calèche. Sa performance favorite était d'imprimer d'un coup de pied le talon d'une de ses bottes sur les poutres des plafonds des tavernes. Ceux qui se sont mesurés à lui et en sont sortis vivants, assuraient que son poing frappait comme le sabot d'un cheval, assommant du coup, sans même fendre la peau.

Au combat, son sang-froid rendait son courage effrayant, écrit encore Sulte. Il restait toujours maître de lui. Sa tactique était de frapper un grand coup, terrassant un ou deux hommes, terrorisant les autres. Conscient de sa force, il s'abstenait de boissons alcooliques.

Il avait de grands yeux bleus, les cheveux blonds foncés, le teint clair, les joues rosées; il avait ce qu'on est convenu d'appeler « une bonne gueule ». Quand il allait à une danse, on ne voyait que lui. Bon danseur, un peu poseur, il recherchait la compagnie des dames et leur consacrait toutes ses soirées. Loin d'être un rustre, il était plutôt fin causeur.

Dans ce corps d'Hercule, habitait une âme qui avait gardé la candeur de l'enfance. Montferrand avait une grande dévotion à la sainte Vierge, conduisait ses hommes à la messe quand ses radeaux étaient amarrés non loin d'une église. Il était bon,



TRAIN DE BOIS EN PERDITION sur le lac Saint-Pierre. La tempête a emporté tout ce qui se trouvait sur l'immense plate-forme et qui pouvait flotter librement, arrachant plusieurs voiles. Les radeaux sont en train de se disloquer et les plançons partent à la dérive.

Par W.H. Bartlett

Archives publiques du Canada

charitable et ne songeait qu'à rendre service et à travailler.

Il a livré son plus fameux combat sur le célèbre pont suspendu au-dessus du gouffre de la Grande Chaudière. Le voici raconté dans les proportions que lui a données la légende: Montferrand, sa journée terminée, s'avance sur le pont. Il veut aller rejoindre son amie qui l'attend du côté de By-Town. Tout à coup, une bande de «shiners» foncent sur lui en vociférant des menaces. Ils sont plus de cent cinquante. Il veut fuir, mais un complice a refermé la porte du pont sur lui. Montferrand bondit alors vers ses adversaires, en saisit un par les jambes et s'en sert comme d'une massue pour abattre les premiers rangs de ses agresseurs. Ceux-ci, stupéfiés, s'immobilisent un instant. Montferrand en profite pour nettoyer la passerelle, jetant à droite et à gauche les corps dans le gouffre. Un jeune homme se jette à ses pieds en faisant le signe de la croix. Le géant lui dit de passer derrière lui, tout en reprenant le massacre. Tout à coup, un caillou l'atteint violemment à la nuque. À peine s'est-il retourné pour régler son compte à l'homme au signe de la croix qui vient de l'attaquer par derrière que celui-ci, empoigné d'une seule main, pique déjà une tête dans la rivière. Épouvantés, les chèneurs fuient, pêle-mêle, les talons au derrière.

Après cette réédition du coup de la mâchoire d'âne de Samson, on ne rechercha plus Montferrand, sinon en bandes et dans l'intention de le tuer. Ses forces déclinerent alors qu'il n'avait que 54 ans. Il mourut à l'âge de 64 ans, dans sa maison de Montréal, rues Mignonne et Sanguinet, laissant un enfant posthume; son fils unique: il avait attendu à 62 ans pour se marier.¹

Aujourd'hui, By-Town, devenue Ottawa et la capitale du Canada, dresse des tours orgueilleuses sur sa roche escarpée. Fascinée par l'avenir brillant qui lui semble promis, elle a oublié ces années troubles de son passé où, sous un autre nom, elle s'était acquise une réputation peu enviable. Il ne faudrait pas qu'elle oublie que durant près de deux siècles, le passé de tout un peuple a défilé à ses pieds sur les eaux de cette Grande Rivière aux proportions de fleuve, redevenue aujourd'hui aussi peu fréquentée qu'à l'époque où d'épaisses forêts primitives en recouvraient les rives.

(1) Benjamin Sulte, Montferrand, passim.



Table des matières

AVANT-PROPOS	7
LES FORTS DE LA NOUVELLE-FRANCE: Le village indien fortifié; Les Lignes de communication; La vie dans les postes de traite sous le régime français	11
LACHINE: Canot de maître; Le menu des voyageurs; Le chargement du canot; Poids moyen des voyageurs; Équipage de canot; Désertion; Le canot « à lège »; Les galériens chantants; Sainte-Anne-de-Bellevue	21
LES DEUX-MONTAGNES: Première bourgade; Deuxième bourgade; La Dame d'Argenteuil; Les fortifications de Canassadaga; Une arme à deux tranchants; Les habitants de Canassadaga; Sédentarisation des nomades; Éclaireurs et contrebandiers; Déchéance des Indiens; Le clergé et la traite des pelleteries; Quatrième et dernier déplacement; La vie dans un poste de traite sous le régime anglais	35

CARILLON-LONG-SAULT: Les d'Ailleboust des Musseaux; Origine du nom de Carillon; Emplacement du combat de Dollard des Ormeaux; Fin des terres cultivées; Les deux forts; Le portage du Long-Sault	51
PETITE-NATION ET RIVIÈRE DU LIÈVRE: La seigneurie de la Pointe-à-l'Original; Le fort de la Petite-Nation; La seigneurie du S.M.É.; La vente de la seigneurie; Le fort de la rivière du Lièvre	65
LES CHAUDIÈRES: La chute du Rideau; La Grande Chaudière; Les trois portages; Deux flottilles de canots; La chaudière indienne; Bivouac de nuit	75
LES CHATS: Origine du nom des Chats; Concurrence; Tous les moyens étaient bons; Erreur de date; Le costume des traiteurs	89
LE FORT COULONGE: Des durs de durs; Famille remarquable entre toutes; Les Indiens du lac Squaw; Les bâtiments du fort; Le lieu était sinistre; La loi de la jungle	105
LES PETITES ALLUMETTES: Poste resté presque intact; Le baptême des voyageurs; Les Joachims; Le fort DuMoine	121
LA FOURCHE DE LA MATTAWA: Nouvelle génération de coureurs des bois; Les petits, les obscurs, les sans-grade	131
TÉMISCAMINGUE-ABITIBI:	139
FIN DE LA NAVIGATION EN CANOT SUR L'OUTAOUAIS: Un Far-West aux portes de Montréal	149

ouvrages cités

- Achard, Eugène, *Le chemin de Jacques Cartier vers la bourgade d'Hochelaga*, Édition Achard, 1959.
- Barbezieux, Alexis, *Histoire de la province ecclésiastique d'Ottawa et de la colonisation dans la vallée de l'Ottawa*.
- Bellefeuille, Abbé de, *Extrait de la relation de la mission de M. de Bellefeuille chez les sauvages du lac Témiscamingue*, Association de la propagation de la foi, janvier 1839, no 1, Fréchette, Imprimeur et Libraire.
- Bigsby, John J., M.D., *The Shoe and Canoe, Pictures of Travel in Canada in two volumes*, London, Chapman and Hall, MDCCCL (1850).
- Blanchard, Raoul, *L'Ouest du Canada français, Tome deuxième, Les pays de l'Outaouais*, Montréal, Beauchemin, 1954.
- Bouchette, Joseph, *The British Dominions in America, or a Topographical and Statistical Description of the Provinces of Lower and Upper Canada*.

- Bougainville, Louis-Antoine de, *Mémoire sur l'état de la Nouvelle-France à l'époque de la guerre de sept ans (1757)*, Documents inédits sur l'histoire de la marine et des colonies, *Revue Maritime*, 1861.
- Brault, Lucien, *Ottawa, Capitale du Canada*, Les Éditions de l'Université d'Ottawa — Hull, 1800-1950, Les Éditions de l'Université d'Ottawa.
- Chagny, André, *François Piquet*, Beauchemin, Montréal, 1913.
- David, L.-O., *Les Deux Papineau*, Montréal, Eusèbe Sénécal & Fils, 1896.
- Fauteux, Aegidius, *La Famille d'Ailleboust, Étude historique et généalogique*, G. Ducharme, Librairie-Éditeur, Montréal, 1917.
- Franquet, Louis, *Voyages et Mémoires sur le Canada*, Institut canadien de Québec, Imprimerie Générale A. Côté et Cie, Québec, 1889.
- Gravelle, Abbé J.-E., *Le Droit*, 1964.
- H.-T., Robert Harang-Tiercin, *La police de l'alcool et de la course au Canada, sous le régime français*, Paris, Les éditions Domat-Montchrétien, F. Loviton et Cie, 1941.
- Harmon, Daniel William, *A Journal of Voyages and Travels in the Interior of North America*, 1820, New York, Allerton Books, 1827.
- Henry, Alexander, *Travels and Adventures in Canada and the Indian Territories between the years 1760 and 1776*, Édition de 1910, George N. Morang & Company, Ltd., Toronto.
- Innis, Harold A., *The Fur Trade in Canada*, Presses de l'Université de Toronto, 1964.
- Lanctôt, Gustave, *Montréal sous Maisonneuve*, Montréal, Librairie Beauchemin Limitée, 1966.
- Mackenzie, Sir Alexander, *Voyages to the Frozen and Pacific Oceans*, 1801, London, T. Cadell.

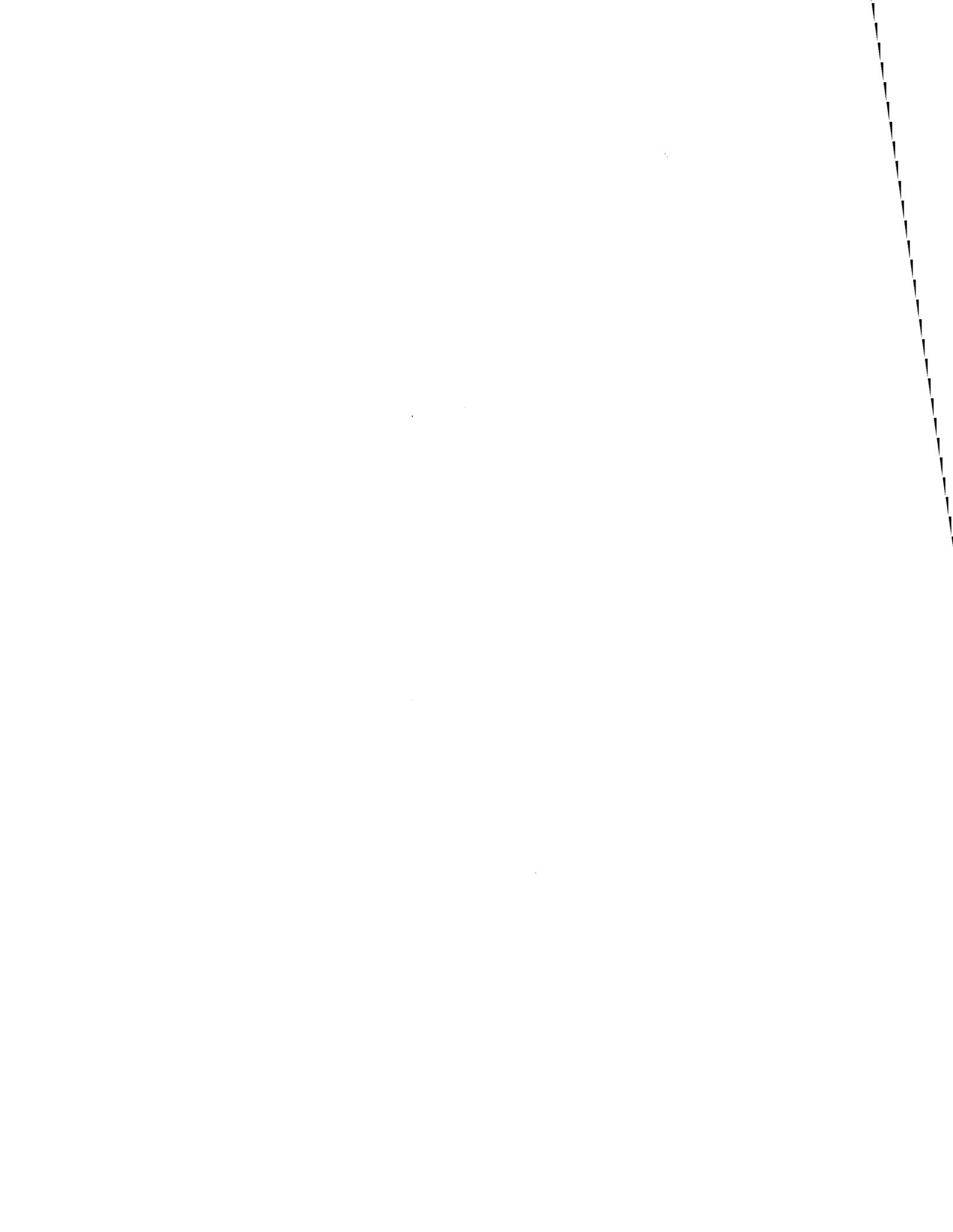
- McLean's, John McLean Notes of a Twenty-five years' service in the Hudson's Bay Territory, Toronto, The Champlain Society, 1932.
- Martineau, Donat, O.M.I., Le Fort Timiscaming, édition de 1970, publication de la Société historique du Témiscamingue.
- Masson, L.-R., Les Bourgeois de la Compagnie du Nord-Ouest, 1889-1890.
- Maurault, Mgr Olivier, Oka, Extrait de la revue trimestrielle canadienne, juin 1930, Montréal.
- Proulx, Abbé J.-B., Voyage à l'Abitibi, ou Visite pastorale de Mgr Duhamel dans le haut de l'Ottawa.
- Le Moine, Roger, Un Seigneur éclairé, Revue d'histoire de l'Amérique française, déc. 1971.
- Provost, Abbé Honorius, Documents et biographies, présentés par l'abbé Honorius Provost, M.A., Extraits de la Revue de l'université Laval, Québec, 1964.
- Richard, Édouard, Supplément au rapport Brymner, A.P. Canada.
- Roy, Pierre-Georges, Inventaire des concessions en fief et seigneurie — Les noms géographiques de la province de Québec.
- Sulte, Benjamin, The Valley of the Grand River — Histoire des Canadiens français, Wilson et Cie, Montréal, 1882 — Montferrand, Nouv. éd., C.O. Beauchemin, Montréal, 1899.
- Trudel, Marcel, Atlas de la Nouvelle-France, Les Presses de l'Université Laval.
- Troyes, chevalier de, Journal de l'expédition à la baie d'Hudson, en 1686, édité et annoté par l'abbé Ivanhoe Caron, missionnaire-colonisateur, Beauceville, La Compagnie de l'Éclaireur, éditeur, 1918.
- Vigne, Godfrey T., Esq., Six Months in America, London, Whittaker, Treacher & Co, Ave Maria Lane, 1832.

Voorhis, Ernest, *Historic Forts and Trading Posts of the French Regime and of the English Fur Trading Companies*, 1930, Department of Interior, Ottawa, Canada.

Asticou, Cahier (no 5) de la Société historique de l'Ouest du Québec, Les origines du canton de Hull d'après Philémon Wright, p. 17-30, mars 1970.

The Beaver, Spring 1966; Bond, C.C.S., *The Hudson Bay Company in the Ottawa Valley* — Mallory, Enid, *The Other Fort William*.

Nous remercions la Compagnie de la Baie d'Hudson de nous avoir permis de consulter ses archives microfilmées aux Archives Publiques du Canada, à Ottawa et de nous référer à la revue *The Beaver*.



Régionale Saint-Michel-de-Chester, P.Q. inc.
Société Franco-Ontarienne
d'Histoire et de Généalogie

ACHEVÉ D'IMPRIMER
EN AVRIL 1975
SUR LES PRESSES DE
PAYETTE & SIMMS INC.
À SAINT-LAMBERT, P.Q.

Né en 1905, Guillaume Dunn fait des études classiques au petit séminaire de Québec et obtient un diplôme de B.C.L. de l'université McGill. Il fait carrière comme journaliste au journal *Le Canada*, puis à *La Presse*. Au cours de la dernière guerre, sert dans les forces armées canadiennes, notamment à titre de rédacteur de la revue *Kaki* et de rédacteur adjoint du *Maple Leaf*. Accepte, en 1950, un poste de traducteur dans l'administration fédérale. Maintenant retraité.

Durant toute la domination française, l'Outaouais a servi de voie de communication principale entre l'est et l'ouest du pays. C'est par là que les Indiens descendaient de leurs territoires de chasse pour porter leurs pelleteries à Montréal, qu'explorateurs, missionnaires, soldats, coureurs des bois et trafiquants de fourrures gagnaient les Pays-d'En-Haut, les plaines de l'Ouest et les rivages de la baie James.

L'auteur s'est demandé ce qu'il y avait dans la vallée de cette grande rivière au moment où le régime anglais a succédé au régime français. Pour nous le dire, il a consulté les écrits des témoins de l'époque, les récits des voyageurs, notamment. Prenant pour guide un jeune anglo-américain qui a remonté l'Outaouais dès l'été qui a suivi la capitulation de Montréal, il s'arrête en quelque sorte avec lui à chacun des forts et des postes de traite qui en jalonnaient le cours pour nous en raconter l'histoire.

\$4.95

GUILLAUME

F
N
O